

**SECOND CONTRAT TERRITORIAL EAU MULTITHÉMATIQUE  
DU BASSIN DE L'OUDON  
(2023 - 2025)**



CLE du SAGE Oudon



ENTRE :

**Le Syndicat du Bassin de l'Oudon** représenté par M. Gilles GRIMAUD, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 29 mars 2023 désigné ci-après par **le porteur de projet**,

ET :

**La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne** représentée par M. Daniel ROBERT, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2022,

**Le Syndicat Eau des Portes de Bretagne** représenté par M. Teddy REGNIER, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 16 février 2023,

**La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier** représentée par M. Philippe HENRY, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 14 novembre 2022,

**La Communauté de Communes du Pays de Craon** représentée par M. Christophe LANGOUËT, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 27 mars 2023,

**La Commune de Segré-en-Anjou Bleu** représentée par Mme Geneviève COQUEREAU, agissant en tant que Maire, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 04 mai 2023,

d'une part,

ET :

**L'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, établissement public de l'État, représentée par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 2023-60 du Conseil d'Administration du 14 mars 2023, désignée ci-après par **l'Agence de l'eau**,

**La Région des Pays de la Loire**, représentée par la Présidente du Conseil régional, Mme Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023, désignée ci-après par **la Région des Pays de la Loire**,

**Le Département de Maine-et-Loire** représenté par Mme Florence DABIN, agissant en tant que Présidente, conformément aux délibérations du 25 mai 2023 de la Commission permanente, désigné ci-après par **le Département de Maine-et-Loire**,

**Le Département de la Mayenne** représenté par M. Olivier RICHEFOU, agissant en tant que Président, conformément aux délibérations du 05 juin 2023 de la Commission permanente, désigné ci-après par **le Département de la Mayenne**,

**L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de Maine-et Loire, le Département de la Mayenne**, pouvant être désignés collectivement ci-après par **les partenaires financiers**

ET

Les **services de l'État**, représentés par M. Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire, coordonnateur du bassin versant de l'Oudon,

ET

**La Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon**, représentée par M. Louis MICHEL, **Président de la Commission Locale de l'Eau** du SAGE Oudon, désignée ci-après par **la CLE**,

d'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment l'article L211-7,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la Région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** les délibérations du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme T102,
- VU** les délibérations du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 10 février 2023, approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 14 avril 2023, approuvant la convention type du Contrat Territorial Eau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional de Pays de la Loire en date du 26 mai 2023, approuvant le présent Contrat territorial Eau,
- VU** la délibération n° 2023-21 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du 14 mars 2023, approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Oudon du 16 novembre 2022 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau du bassin versant de l'Oudon.
- VU** la délibération du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon en date du 29 mars 2023 approuvant le présent contrat,

## **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet du contrat territorial**

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques, et du bon état quantitatif des masses d'eau sur le bassin de l'Oudon.

Il s'inscrit dans le cadre des partenariats conclus d'une part entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire et d'autre part entre l'Agence de l'eau et les Départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne. Ce partenariat matérialise la volonté conjointe de l'Agence de l'eau, la Région et des Départements d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes, notamment les bilans,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans, disponibles sur le site du Syndicat du Bassin de l'Oudon (<https://bvoudon.fr/portfolio/1348>) et actualisées en annexes.

La stratégie de territoire et sa Feuille de route décrivent :

- le territoire,
- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les problématiques et enjeux du territoire hydrographique ou hydrogéologique et celles concernant les captages prioritaires,
- les pressions significatives à l'origine des dégradations,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- la compatibilité avec le SAGE Oudon et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide,
- la gouvernance mise en place,
- les partenariats institutionnels et techniques, les liens avec les conventions partenariales existantes,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- le plan d'actions prioritaires global, les indicateurs de suivi et objectifs associés,
- les modalités de mise en œuvre, les conditions de réussite,
- le dispositif de suivi/évaluation et les indicateurs adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.

### **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Pour connaître les éléments de description du territoire hydrographique ou hydrogéologique sur lequel portent les actions du contrat, se reporter aux rapports d'étude de l'état des lieux et du diagnostic territorial, ainsi qu'à la stratégie du territoire et son actualisation annexée.

La carte de localisation du territoire hydrographique ou hydrogéologique et des secteurs concernés est présentée en annexe 3.

### **Article 3 : Programme d'actions**

Les axes stratégiques du contrat multithématique retenus en lien avec la mise en œuvre du SAGE Oudon sont :

- Qualité de l'eau : Améliorer la qualité de l'eau, respecter les normes et objectifs DCE et SDAGE, et répondre aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.
- Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.
- Gestion quantitative de l'eau : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.
- Mobilisation des acteurs : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.

Ils sont présentés dans la feuille de route (annexe 1).

Le programme d'actions 2023-2025 est précisé dans la note de présentation (annexe 2) et les 53 fiches actions (annexe 7).

Il sera mené sur les zones cibles à enjeux définies dans la Stratégie présentée en annexe 1. Sur des secteurs dits zones tests, l'approche multithématique sera privilégiée avec la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau concomitante à des interventions sur le bassin versant (action agricole, lutte contre les transferts, etc.)

Par ailleurs, les indicateurs et les objectifs à atteindre pour les différentes thématiques à l'horizon 2025 sont détaillés dans l'annexe 10.

#### **L'approche multithématique :**

Dans le cadre du précédent contrat, l'approche multithématique sur des bassins « tests » a fait la preuve de son efficacité en termes de mobilisation des acteurs et de mise en œuvre d'actions innovantes.

Dans le cadre de la programmation 2023-2025, il est prévu de poursuivre les actions sur la Verzée amont. De plus, deux nouvelles zones tests ont été prioritaires, il s'agit de l'Araize amont et de l'Uzure amont (voir carte de localisation des actions annexe 3).

#### **Volets pollutions diffuses-qualité, quantité et transferts de polluants :**

Cette partie du programme d'actions s'organise autour des 3 axes : actions agricoles et gestion quantitative (étiage), limitation des transferts, suivis et évaluations, notamment en lien avec les Aires d'Alimentations des Captages (AAC) souterraines et de la prise d'eau de surface dans l'Oudon (le Syndicat du Bassin de l'Oudon étant porteur des actions liées aux captages prioritaires AEP).

#### **Programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau et gestion quantitative :**

Il s'agit dans cette thématique essentiellement d'encourager les changements de pratiques agricoles ambitieux, efficaces et durables, pour réduire la pression de l'activité agricole sur le milieu. Le bassin de l'Oudon présente en effet des problèmes de qualité des eaux liés aux nitrates, aux pesticides, au phosphore.

Dans le cadre du contrat 2023-2025, il est notamment prévu de poursuivre :

- l'élaboration des plans d'actions sur les captages prioritaires ;
- l'accompagnement des MAEC ;
- la sensibilisation des préconisateurs agricoles via la charte de l'Oudon ;
- la sensibilisation des agriculteurs (essais, participations journées) ;
- les accompagnements des groupes de progrès ;
- la diffusion de la lettre agricole de l'Oudon.

À noter également, la mise en place d'expérimentation chez les agriculteurs volontaires pour favoriser la diffusion d'innovations.

### **Programme d'actions pour la limitation des transferts**

Le CT Eau 2023-2025 sera marqué par le renforcement des plantations de haies bocage en lien avec les communautés de communes (Anjou Bleu Communauté et Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier).

L'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), débutée lors de la première phase du CT Eau, sur un axe de protection du bocage et des prairies se poursuit.

Il est également prévu de réaliser des travaux sur les parcelles les plus à risques sur l'amont de la Verzée. Ces parcelles ont été identifiées dans le cadre de l'étude Transferts réalisée sur 2021-2022. Compte tenu de la pertinence de ce type d'étude, une nouvelle étude Transferts est envisagée sur le bassin de l'Uzure amont.

La Communauté de Communes du Pays de Craon prévoit de boiser le périmètre de protection du captage de l'Eperonnière à Livré la Touche.

Enfin, le Syndicat du Bassin de l'Oudon poursuit les actions de détermination d'une stratégie foncière et de mise en place d'une zone tampon, entamées lors de la première phase du CT Eau.

### **Volets milieux aquatiques et humides - biodiversité :**

Le bassin versant de l'Oudon a été fortement impacté par des opérations de recalibrage et de rectification des profils des cours d'eau, visant à l'époque l'accélération de l'écoulement et l'absence de débordement. De plus, malgré les efforts portés depuis deux décennies, certains ouvrages font toujours obstacles à la continuité écologique.

Il s'agit là des raisons majeures du report d'échéance d'atteinte du bon état écologique.

Dès lors que des objectifs de qualité biologique des milieux sont recherchés, il s'avère nécessaire de poursuivre les opérations de restauration hydromorphologique en lien avec celles de rétablissement de la continuité écologique. Il convient également de porter l'accent sur les plans d'eau et têtes de bassins versants.

### **Programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques :**

Compte tenu de l'augmentation du niveau d'ambition des projets et des attentes des services de l'Etat il s'avère nécessaire de réaliser des études préalables afin de définir précisément les aménagements à réaliser.

L'impact des travaux doit être également évalué notamment en ce qui concerne la biodiversité. Il est aussi prévu de réaliser une étude conjointe avec la Fédération départementale de la pêche sur le Chéran à Congrier.

Dans le cadre du CT Eau 2020-2025, un accent sera porté sur la réduction de l'impact des plans d'eau. Cela se traduira par des projets de suppression qui s'accompagnent de la restauration d'une zone humide latérale.

A noter que la grande majorité de ces actions sont menées par le Syndicat du Bassin de l'Oudon ; cependant, d'autres maîtres d'ouvrage portent également des actions :

- le Département du Maine-et-Loire sur l'Oudon navigable : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, entretien de la ripisylve ;
- la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatiques 53 : études préalables à la restauration de cours d'eau ou de zones humides annexes à l'Oudon.

### **Gestion quantitative de la ressource en eau**

À l'image de la sécheresse de 2022, le bassin connaît des étiages très sévères qui contribuent fortement à la dégradation des masses d'eau. Afin d'agir sur ces paramètres, il s'agit de mobiliser différents leviers pour une meilleure gestion et une meilleure répartition de la ressource en eau.

Dans le cadre du CT Eau 2023-2025 et du SAGE, la CLE est chargée d'élaborer le Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Oudon en lien étroit avec les différents usagers de l'eau et les services de l'Etat. Des actions « sans regret » pourront être mises en œuvre. Par ailleurs, la commune de Segré-en-Anjou Bleu porte également des projets d'infiltration de l'eau au droit de lotissements.

À noter également que la Communauté de Communes du Pays de Craon prévoit d'installer une station de mesure des débits de l'Araize en aval de la prise d'eau de la Fontaudière. En parallèle, le Syndicat du Bassin de l'Oudon poursuit ses actions de lutte contre les inondations et de réduction de la vulnérabilité aux inondations (hors modalités de l'Agence de l'eau).

### **Stratégie de mobilisation**

Lors du précédent CT Eau, le Syndicat du Bassin de l'Oudon a validé sa stratégie de communication. Elle se concrétise par une montée en puissance du volet « stratégie de mobilisation ». Les actions seront portées en majorité par la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

### **Suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation font partie intégrante du CT Eau afin d'avoir une meilleure connaissance de notre territoire et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, le suivi de la qualité d'eau sera poursuivi sur les principales masses d'eau. La complémentarité entre les suivis réalisés par les différentes structures (Départements, Syndicat, Agence de l'eau) est recherchée.

Les Départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire souhaitent poursuivre leurs engagements dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau sur les différentes masses d'eau du bassin de l'Oudon.

Un suivi particulier est réalisé au droit de la prise d'eau de St Aubin du Pavoil-Segré, notamment pour le suivi des objectifs liés aux paramètres nitrates et pesticides.

Le CT Eau 2023-2025 sera marqué par la démarche parallèle de révision du SAGE qui a débuté en 2022.

Il s'avère également nécessaire de poursuivre la recherche d'une base de données partagée et sécurisée pour les suivis des diagnostics et accompagnements agricoles.

Enfin, il conviendra de lancer l'étude d'évaluation des six années d'actions du CT Eau. La réflexion sur cette étude débutera à l'horizon de la fin de l'année 2024.

### **Article 4 : Modalités de pilotage et de coordination de la démarche**

Le pilotage et la coordination du contrat territorial eau sont les conditions premières de réussite de la démarche.

Le comité de pilotage est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule de coordination est garante d'une démarche concertée et intégrée, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial eau et de leur suivi.

#### **Article 4-1 : Fonctionnement du comité de pilotage**

##### **➤ Fonctions du comité de pilotage**

Le comité de pilotage a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- Valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- Valider le contenu du contrat,
- Valider les éventuels avenants au contrat,
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- Examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction aux projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

➤ **Fréquence de réunion du comité de pilotage**

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

➤ **Consultation écrite du comité de pilotage**

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de pilotage. La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

➤ **Constitution du comité de pilotage**

Il est présidé par le Président du Syndicat du Bassin de l'Oudon et rassemble tous les représentants des différents acteurs et partenaires concernés.

La composition minimale du comité de pilotage est précisée dans la Feuille de route du présent contrat en annexe 8 (composée notamment des signataires du CT Eau...).

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de son Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le SAGE Oudon, la structure porteuse du SAGE (ici, également le Syndicat du Bassin de l'Oudon), tout comme la Commission Locale de l'Eau du SAGE sont également représentés au comité de pilotage.

➤ **Organisation du comité de pilotage**

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de pilotage est soumise pour validation préalable aux partenaires financiers du CT Eau.

L'ordre du jour de la réunion annuelle prévoit a minima :

- Une présentation du bilan annuel de l'année n-1, bilan établi sur la base du dispositif de suivi prévu dans la feuille de route (rappelé en annexe 1), en conformité avec l'article 5-1 du présent contrat,
- Un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),
- La proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de pilotage suivants.

La feuille de route du présent contrat (annexe 1) précise le fonctionnement du Comité de pilotage, et la composition de la cellule d'animation.

## **Article 4-2 : Organisation de la coordination**

➤ **Le porteur de projet** (Syndicat du Bassin de l'Oudon) est chargé de :

- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires (signataires et/ou techniques),
- rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le Contrat Territorial Eau,
- suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

➤ **L'équipe de coordination** du Contrat Territorial Eau du bassin de l'Oudon est constituée de 13,5 Equivalents Temps Plein (ETP) au total exerçant les missions suivantes coordonnées entre-elles :

	ETP technique	ETP administratif	ETP total
Direction		0,3	<b>0,3</b>
Coordination générale du contrat	1		<b>1</b>
Animation du pôle qualité de l'eau et gestion quantitative (hors inondations)	2,7	0,45	<b>3,15</b>
Animation du pôle milieux aquatiques	3,4	0,45	<b>3,85</b>
Animation lutte contre les inondations	0,6	0,1	<b>0,7</b>
Animation Commission Locale de l'Eau	2,5	1	<b>3,5</b>
Animation du LIFE sur le Chéran	1		<b>1</b>
<b>ETP Total</b>	<b>11,2</b>	<b>2,3</b>	<b>13,5</b>

A noter :

- la mutualisation entre les cellules d'animations SAGE et Contrat Territorial Eau des missions de communication, de gestion des données-cartographies et de suivis-évaluations,
- la présence d'un agent en apprentissage à temps complet mais représentant 0,5 ETP de présence.

La cellule d'animation est présentée en détail dans la Feuille de route en annexe 1. Des adaptations ont été apportées pour la période 2023-2025 : augmentation des temps consacrés à la communication et à la compétence bocage, en contrepartie diminution des temps consacrés aux milieux aquatiques.

L'équipe de la cellule d'animation Oudon assure des missions thématiques, transversales et mutualisées sur ce bassin versant. Le tableau ci-dessous totalise les 8,1 ETP directement liés à la mise en œuvre du Contrat Territorial Eau et financés par l'Agence de l'eau en lien avec ses modalités, soit un total de 7,1 ETP techniques et 1 administratif :

Volet	ETP techniques	Secrétariat
<b>Animation générale</b>	1 ETP	1 ETP
<b>Milieux aquatiques</b>	3,4 ETP technicien rivières	
<b>Agricole</b>	1,5 ETP	
<b>Foncier bocage</b>	0,7 ETP	
<b>Gestion quantitative</b>	0,5 ETP	

Le contenu global des missions est présenté dans la Feuille de route du présent Contrat en annexe 1.

La cellule d'animation met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

Le contenu précis des missions des animateurs est joint en annexe 11.

## **Article 5 : Modalités de suivi**

### **Article 5-1 : Bilans annuels**

L'établissement d'un bilan annuel doit permettre de :

- faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent Contrat Territorial Eau peut être nécessaire,
- favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- justifier les demandes de versement du solde des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Le rapport d'activités doit être établi selon la trame du rapport d'activité disponible sur le site internet de l'Agence de l'eau : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html> et l'espace collaboratif de la Région Pays de la Loire dédié au CT Eau.

### **Article 5-2 : Bilan de troisième année (premier contrat de 3 ans)**

Sans objet.

### **Article 5-3 : Information sur l'évaluation à l'issue de la stratégie (6 ans) et modalités d'une éventuelle poursuite (second contrat de 3 ans)**

La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies et validées par les instances décisionnelles des partenaires financiers pour 6 ans, avec si nécessaire une mise à jour.

Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des deux contrats successifs de trois ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.

Cette évaluation doit être obligatoirement anticipée afin d'apporter les réponses attendues avant la fin de sixième année, et en particulier la réponse à la question : un nouveau Contrat Territorial Eau avec les partenaires financiers est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné ?

L'établissement du bilan évaluatif de sixième année doit permettre de :

- sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation,
- questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés,
- analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, coordination),
- analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience),
- étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait des financements des partenaires financiers partiel ou total,
- établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie,
- évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Ce bilan évaluatif sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du SAGE Oudon, au plus tard en fin de sixième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau Contrat Territorial Eau.

Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et d'un nouveau Contrat Territorial Eau associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée aux instances des partenaires financiers.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques.

### **Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

#### **Article 6-1 : Le Porteur de projet**

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon s'engage à :

- justifier, pour le cas spécifique des contrats milieux aquatiques et s'il doit assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le territoire, de l'exercice de la compétence GEMA(PI),  
Les statuts du Syndicat du Bassin de l'Oudon sont disponibles ici :  
<http://www.bvoudon.fr/les-structures/le-bassin-de-l-oudon/presentation-et-elus>
- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage,
- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides],
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 10,
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées,
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec les partenaires financiers en cas de contentieux éventuel,
- Le cas échéant : pré-instruire les demandes d'engagement et de paiement des actions du contrat pour le compte de la Région Pays de la Loire et les lui transmettre via le portail régional des aides.

#### **Article 6-2 : Les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

Le Département de Maine-et-Loire, le Département de la Mayenne, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la Communauté de Communes du Pays de Craon, la Commune de Segré-en-Anjou Bleu et la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne s'engage(nt) à :

- réaliser les actions prévues dont il(s) assure(nt) la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides],
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 10,
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées,
- contribuer au bilan évaluatif au bout des 6 ans,
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Article 7 : Accompagnement des financeurs**

##### **Article 7-1 : L'Agence de l'eau**

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. **Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'Agence de l'eau.** Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité ;
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées ;
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du présent Contrat Territorial Eau ;
- dans le cadre du partenariat l'Agence de l'eau et Région Pays de la Loire visé à l'article 1, bonifier de 10 points l'accompagnement financier de la coordination conformément au document 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau.

Le tableau récapitulatif des actions cofinancées par l'Agence de l'eau est présenté en annexe 5.

### **Article 7-2 : La Région des Pays de la Loire**

S'engage à :

- participer au financement du programme d'actions conformément au plan de financement présenté en annexe 6 sous réserve des autorisations d'ouverture de crédits nécessaires ;
- attribuer des aides financières pour les actions du programme détaillé en annexe 6, après réception d'un dossier complet comprenant les pièces exigibles prévues au règlement budgétaire et financier en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de la Région. Par ailleurs, les décisions de la Commission permanente restent subordonnées à l'examen détaillé des actions ;
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées ;
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du présent Contrat Territorial Eau.

### **Article 7-3 : Le Département de Maine-et-Loire**

S'engage à :

- attribuer des aides financières sur des actions de fonctionnement en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires ;
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées ;
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Eau.

### **Article 7-4 : Le Département de la Mayenne**

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions et des règles de ses programmes d'aides. Le financement des actions prévues sur les ENS (espaces naturels sensibles) est conditionné à la signature préalable d'une convention de partenariat ENS. Les taux d'intervention appliqués et les coûts plafonds sont ceux en vigueur lors de la décision d'attribution. L'engagement du Conseil départemental ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté ;
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose ;
- appuyer les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des actions en apportant des conseils et une expertise technique, en particulier sur les aspects hydrogéologiques, gestion et protection des ressources en eau, changement climatique, alimentation en eau potable, pédologie, milieux aquatiques et espaces naturels sensibles.

### **Article 8 : Engagement des services de l'Etat**

Les services de l'Etat participent dès la phase amont à l'élaboration des programmes d'actions, en lien avec le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT). Ils accompagnent les porteurs de projets dans le montage des dossiers réglementaires pour faciliter l'instruction et garantir les délais des procédures au titre du code de l'environnement.

Le levier des contrôles est mobilisé en tant que de besoin, de façon progressive en accompagnement des actions contractuelles.

Enfin, l'Etat contribue au rapportage national relatif à l'avancement des actions contribuant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau, sur la base du bilan annuel qui lui sera communiqué.

## **Article 9 : Engagement de la structure porteuse de SAGE et de la CLE**

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon, structure porteuse du SAGE Oudon accompagne les porteurs de projets dans la construction du Contrat Territorial Eau notamment en s'assurant de l'intégration des enjeux du SAGE.

Elle contribue à l'émergence et à l'appui aux projets de territoire. Elle identifie plus particulièrement les projets, qui ne seraient pas issus des études préalables, et les fait remonter au porteur de contrat pour prise en compte lors de la construction du programme d'actions.

La structure porteuse du SAGE est membre du comité de pilotage du CT Eau.

Avant toute validation d'un CT Eau, la Commission locale de l'eau donne son avis motivé sur la stratégie de territoire, la feuille de route et les actions inscrites au projet de contrat et le communique au porteur du contrat, aux partenaires financiers et aux services de l'Etat.

## **Article 10 : Données financières**

Le coût prévisionnel global des actions du Contrat Territorial Eau Oudon 2023-2025 s'élève à 10 476 081 euros.

Les dépenses prévisionnelles retenues par **l'Agence de l'eau** s'élèvent à 6 370 000 euros et le montant global maximal des aides de l'Agence de l'eau, **conformément aux modalités d'intervention du 11<sup>e</sup> programme en vigueur**, serait de 3 216 000 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont **donnés à titre indicatif**.

**Les évolutions des modalités d'intervention de l'Agence de l'eau et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.**

Le coût retenu par la **Région des Pays de la Loire pour la programmation des deux premières années du Contrat Territorial Eau** est de 2 619 336 euros et l'aide prévisionnelle maximale pour cette période est de 786 551 euros, dans le respect des conditions prévues à l'article 11-2.

Dans la limite de l'aide régionale maximale d'un montant de 1 163 232 euros **pour les trois années du contrat précité, la dotation complémentaire au titre de la troisième année sera définie selon l'avancée du programme par voie d'avenant** validé par le Conseil régional ou sa Commission permanente en conformité avec l'article 16.1 du présent contrat.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 3 216 000 euros de subvention de **l'Agence de l'eau**, soit 50% du montant des actions éligibles à ses modalités dans le cadre des contrats territoriaux,
- 786 551 euros de subvention de la **Région des Pays de la Loire pour les deux premières années du contrat**, soit 30% du montant des actions éligibles à ses modalités (hors volet animation aidé conformément au règlement d'intervention en vigueur),
- 170 600 euros de subvention du **Département de Maine-et-Loire**, soit 20% du montant des actions éligibles à ses modalités,
- 376 563 euros de subvention du **Département de la Mayenne**, soit 12% du montant des actions éligibles à ses modalités,
- 1 028 118 euros de subvention d'autres financeurs (FEADER, ...),
- 507 769 euros de subvention de l'Europe dans le cadre du Life Revers'Eau (hors Contrat).

Part de l'autofinancement :

- 2 831 527 euros du **Syndicat du Bassin de l'Oudon**, soit 31%
- 84 000 euros du **Département de la Mayenne**, soit 75%
- 146 250 euros du **Département de Maine-et-Loire**, soit 87%
- 11 000 euros de la **Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne**, soit 20%
- 60 547 euros de la **Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier**, soit 24%
- 57 680 euros de la **Communauté de Communes du Pays de Craon**, soit 34%
- 335 000 euros de la **Segré-en-Anjou Bleu**, soit 85%.

Le plan de financement prévisionnel synthétique est présenté en annexe 4.

## **Article 11 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières**

### **Article 11-1 : L'Agence de l'eau**

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'Agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'Agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions de coordination, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'Agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'Agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

Les modalités d'aides financières de l'Agence de l'eau sont disponibles ici :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

### **Article 11-2 : La Région des Pays de la Loire**

Les conditions prévues au règlement d'intervention régional pour la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, à défaut de précision, au règlement budgétaire et financier doivent être respectées.

Chaque opération prévue dans le présent contrat doit faire l'objet d'une délibération d'octroi d'aide financière par le Conseil régional ou sa Commission permanente. Pour ce faire, les demandes d'aide prévues dans le présent contrat doivent être présentées au plus tard à la dernière Commission permanente avant la date de fin de validité du contrat.

Une fois obtenues toutes les autorisations administratives nécessaires, le porteur de projet dépose ses demandes d'aide sur le Portail des aides de la Région. Les dossiers déposés doivent être complets. Ils comprennent les pièces exigées dans le règlement d'intervention régional pour la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, à défaut de précision, par le règlement budgétaire et financier de la Région.

Les demandes d'aide sont validées par le Conseil régional ou sa Commission permanente. Les aides octroyées sont notifiées au porteur de projet par voie de courrier de notification.

Les versements des subventions régionales sont effectués sur la base des dépenses réalisées au regard des montants inscrits et dans la limite des subventions régionales précisées en annexe 6. Pour cela, le porteur de projet dépose l'ensemble des pièces exigées par la Région sur le Portail des aides. Elles seront versées directement au maître d'ouvrage de chacune des actions sur la base des pièces justificatives des dépenses acquittées et conformément aux modalités de versement indiquées dans le règlement d'intervention régional pour la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, à défaut de précision, dans le règlement budgétaire et financier de la Région.

Toute étude, édition ou publication devra être communiquée pour obtenir le versement de la participation financière correspondante.  
Le porteur de projet est informé des mandatements adressés aux maîtres d'ouvrage via un espace collaboratif dédié.

**Le contenu et la dotation complémentaire consacrée à la troisième année du contrat fait l'objet d'un avenant au présent contrat**, dans les conditions de l'article 16-1 du présent contrat. L'avenant est validé par le Conseil régional ou la Commission permanente, selon l'avancée de la programmation au regard du programme d'actions validé en Comité de pilotage et dans la limite de l'aide régionale maximale pour les trois années du contrat.

### **Article 11-3 : Le Département de Maine-et-Loire**

Les modalités d'aides financières du Département de Maine-et-Loire sont disponibles ici :

- pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/environnement-et-amenagement/gestion-eau>

- pour la préservation du bocage :

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/environnement-et-amenagement/ens>

### **Article 11-4 : Le Département de la Mayenne**

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par le Département de la Mayenne.

Le démarrage de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception de la lettre de notification par le maître d'ouvrage.

Les modalités d'aides financières du Département de la Mayenne sont disponibles ici :

<https://www.lamayenne.fr/may-services>

### **Article 12 : Conditions spécifiques actées par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau**

Sans objet.

### **Article 13 : Durée du contrat territorial**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2025.

### **Article 14 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel**

#### **Agence de l'eau et Région des Pays de la Loire**

#### **Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :**

Les financeurs du présent contrat collectent des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers. La base légale de ce traitement repose sur la mission d'intérêt public, sur le consentement des demandeurs et bénéficiaires des concours financiers octroyés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### **Données collectées :**

Nom et prénom - courriel - coordonnées téléphoniques - adresse postale

Concernant les actions de coordination : les données à caractère personnel figurant sur les feuilles de paie des agents de la cellule d'animation en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

#### **Destinataires des données à caractère personnel :**

Les données collectées demeurent au sein des financeurs et ne sont portées à la connaissance que des services instructeurs et des organismes de contrôle.

### **Durée de conservation des données :**

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet.

### **Droits des personnes :**

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- pour l'Agence de l'eau : par voie électronique : [cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr](mailto:cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr) ou par courrier postal : Agence de l'eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données - 9 avenue Buffon CS 36339 - 45063 Orléans Cedex 2.
- pour la Région des Pays de la Loire : par voie électronique : [donneespersonnelles@paysdelaloire.fr](mailto:donneespersonnelles@paysdelaloire.fr) ou par courrier postal : Région des Pays de la Loire - A l'attention de la déléguée à la protection des données - 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9.

Toute personne qui, après avoir contacté le DPD concerné, estime que les droits Informatique et Liberté ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

### **Article 15 : Communication sur le contrat**

Le porteur de projet et maîtres d'ouvrage s'engagent à faire mention du concours financier de tous les partenaires financiers :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant les logos conformément aux chartes graphiques disponibles sur les sites internet de chaque financeur,
- sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant les logos conformément aux chartes graphiques disponibles sur les sites internet de chaque financeur :  
<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html>  
<https://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/logos/>
- dans les communiqués de presse,
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter les financeurs à toute initiative médiatique ayant trait au projet (visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...), dans un délai de 3 semaines avant l'organisation des événements.

### **Article 16 : Révision et résiliation du Contrat Territorial Eau**

#### **Article 16-1 : Révision**

- **Toute modification du présent contrat portant sur :**
  - l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
  - l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
  - une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
  - tout changement de l'un des signataires du contrat,**fera l'objet d'un avenant.**

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est validé par le comité de pilotage puis présenté aux instances décisionnelles des partenaires financiers. En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat, les partenaires financiers, et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. L'avenant fera l'objet d'un passage en commission

permanente du Conseil régional des Pays de la Loire. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

Toute modification fera l'objet a minima d'une validation en comité de pilotage du CT Eau et la décision sera inscrite au compte-rendu de la réunion correspondante.

**Article 16-1-2 : Les autres financeurs**

/

**Article 16-2 : Résiliation**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- en cas de modification apportée par un des signataires sans validation du comité de pilotage
- en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi, à tous les co-contractants, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 16-2-2 : Les autres financeurs**

/

**Article 17 : litige**

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Segré-en-Anjou Bleu, le 26 juin 2023

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
coordonnateur du bassin Oudon**

M. Pierre ORY

**Le Président du Syndicat  
du Bassin de l'Oudon**

M. Gilles GRIMAUD

**La Présidente de la Région des  
Pays de la Loire**

M<sup>me</sup> Christelle MORANÇAIS

**Le Directeur général de l'Agence  
de l'eau Loire-Bretagne**

M. Martin GUTTON

**La Vice-présidente  
du Département  
de Maine-et-Loire**

M<sup>me</sup> Marie-Jo HAMARD

**Le Président du Département  
de la Mayenne**

M. Olivier RICHEFOU

**Le Président de la CLE  
du SAGE Oudon**

M. Louis MICHEL

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays de Craon**

M. Christophe LANGOUËT

**Le Vice-président de la  
Communauté de Communes  
du Pays de Château-Gontier**

M. Christophe LEMARIE

**Le Président du Syndicat Eau des  
Portes de Bretagne**

M. Teddy REGNIER

**La Maire de la Commune de Segré-  
en-Anjou Bleu**

M<sup>me</sup> Geneviève COQUEREAU

**Le Président de la Fédération  
pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique  
de la Mayenne**

M. Daniel ROBERT

# ANNEXES

## LISTE DES ANNEXES

1 – *Stratégie territoriale et feuille de route*

2 – *Note de présentation du CT Eau 2023-2025*

3 – *Carte du territoire*

4 – *Plan de financement prévisionnel global*

5 – *Plan de financement prévisionnel de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne*

6 – *Plan de financement prévisionnel de la Région des Pays de la Loire*

7 – *Fiches actions du CT Eau 2023-2025*

8 – *Composition minimale du comité de pilotage, règles de fonctionnement*

9 – *Synthèse du bilan du CT Eau 2020-2022*

10 – *Indicateurs de suivis retenus et objectifs cibles*

11 – *Cellule de coordination - Fiches missions des animateurs et organisation fonctionnelle de la coordination*

## **ANNEXE 1 : Stratégie territoriale et feuille de route**

En 2019 et 2020, une stratégie a été définie pour les actions à mener sur le bassin versant de l'Oudon dans les 6 années qui viennent. Cette stratégie est issue d'une concertation large menée à partir de l'évaluation des précédents programmes menés par les anciens syndicats\* et pour répondre aux objectifs de retour au bon état des eaux\*.

C'est ainsi que 4 enjeux ont été définis avec les actions à mener :

Qualité de l'eau : Améliorer la qualité de l'eau, respecter les normes et objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et répondre aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.

Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.

Gestion quantitative de l'eau : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.

Mobilisation des acteurs : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.

Cette stratégie à 6 ans se décline en 2 programmes d'actions, d'abord pour la période 2020-2022, ensuite pour 2023-2025. Le programme d'actions fait l'objet d'un contrat territorial « eau » multithématique signé avec les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements de la Mayenne et du Maine et Loire.

**La stratégie et la feuille de route sont téléchargeables sur le lien suivant :**

<https://bvoudon.fr/portfolio/1348>

## ANNEXE 2 : Note de présentation du CT Eau 2023-2025

# CONTRAT TERRITORIAL EAU MULTITHÉMATIQUE DU BASSIN DE L'OUDON 2020-2025



## NOTE DE PRÉSENTATION CT EAU 2023-2025

Version : 12/12/2022



1.	<u>PREAMBULE</u> .....	23
2.	<u>RAPPEL DES AXES STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS</u> .....	23
<u>2025</u>	<u>3. PRESENTATION DES PRINCIPALES EVOLUTION DU PLAN D’ACTIONS 2023-</u> .....	29
3.1	<u>Les maîtres d’ouvrage</u> .....	29
3.2	<u>L’approche multithématique :</u> .....	29
3.3	<u>Amélioration de la qualité d’eau</u> .....	31
3.4	<u>Gestion quantitative de la ressource en eau</u> .....	32
3.5	<u>Restauration des milieux aquatiques</u> .....	33
3.6	<u>Limitation des transferts</u> .....	34
3.7	<u>Suivi et évaluation</u> .....	35
3.8	<u>Stratégie de mobilisation</u> .....	36
3.9	<u>Synthèse financière</u> .....	37
3.10	<u>Localisation des actions</u> .....	38
4	<u>- GOUVERNANCE</u> .....	39
5	<u>- ANIMATION</u> .....	40
6	<u>- PROCESSUS DE SUIVI ET D’EVALUATION DU CONTRAT</u> .....	40

## PREAMBULE

---

La présente note décrit le plan d'actions du contrat territorial Eau multithématique du bassin de l'Oudon pour la période 2023-2025. Elle vise notamment à actualiser la feuille de route du CTEAU en mettant en avant les évolutions sur certaines thématiques et actions.

Ainsi, ce nouveau plan d'actions découle de la feuille de route du contrat territorial et de la note stratégique qui ont fixé les enjeux du territoire pour une durée de 6 ans (2020-2025).

Il prend également en compte :

- les conclusions du bilan du CTEAU 2020-2025,
- les échanges issus des différents comités de pilotage,
- les avis des partenaires financiers,
- les retours de l'appel à projet restreint lancé en juin 2022.

À souligner, que le programme d'actions du CTEAU 2023-2025 a été approuvé à l'unanimité lors de la CLE du 16 novembre 2022. Il a également été validé lors du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon le 30 novembre 2022.

## RAPPEL DES AXES STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS

---

Le contrat multithématique du bassin versant de l'Oudon structure sa mise en œuvre autour d'actions efficaces et efficientes qui visent à renforcer l'impact de la politique publique initiée depuis de nombreuses années et portée par les élus.

Ainsi, conformément à la feuille de route de la C.L.E. et à la stratégie du contrat territorial, ce dernier se construit sur la base d'une approche multithématique en lien avec les compétences du grand cycle de l'eau.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- 1) **Qualité de l'eau** : Améliorer la qualité de l'eau, respecter les normes et objectifs DCE<sup>1</sup> et S.D.A.G.E., et répondre aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.  
*Enjeu A du S.A.G.E. : stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires, ...)*
- 2) **Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité** : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.  
*Enjeu B du S.A.G.E. : restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques*  
*Enjeu E du S.A.G.E. : reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau*
- 3) **Gestion quantitative de l'eau** : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.  
*Enjeu C du S.A.G.E. : gestion quantitative des périodes d'étiage*  
*Enjeu D du S.A.G.E. : limiter les effets dommageables des inondations*
- 4) **Mobilisation des acteurs** : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.

*Enjeu F du S.A.G.E. : mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon*

Les objectifs du contrat chiffrés à l'horizon de 6 ans, présentés dans la note stratégique, sont rappelés page suivante

---

<sup>1</sup> Directive Cadre Européenne sur l'eau

Enjeux	Paramètre	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
<b>Qualité de l'eau :</b> <b>Améliorer la qualité de l'eau, respect des normes et objectifs DCE, et réponse aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.</b>	Teneurs en nitrate à la prise d'eau de Segré	Pas d'état de référence compte tenu de la modification des fréquences d'analyse, analyses en continu avant 2020 puis analyses fréquences 1 par mois à partir de 2020	Un seul dépassement des 50mg/l par an	Un seul dépassement des 50mg/l par an
	Teneurs en nitrate au point de suivi de l'Oudon à Andigné (fréquence 12 analyses)	2015/2018 : 2 analyses à 50 mg/l (fréquence 6, 12 en 2017 et 2018)	Un seul dépassement des 50 mg/l ET baisse des teneurs en nitrates	Un seul dépassement des 50 mg/l sur les 6 ans ET baisse des teneurs en nitrates
	Fréquence de dépassement des pesticides totaux à la prise d'eau de Segré, et au point de suivi à Andigné (fréquence 12) dans l'eau brute.	2015-2018 : Segré : valeur maximale à 1,909µg/l Andigné : valeur maximale à 1,661 µg/l	Segré : 100% des valeurs inférieures à 2 µg/l et 90% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l Andigné : 100% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l	Segré : 100% des valeurs inférieures à 2 µg/l et 90% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l Andigné : 100% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l

Enjeux	Paramètre	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
	Mobilisation sur les aires des captages souterrains*	2015-2018 : 8% de mobilisation	50 % minimum de la SAU mobilisée (= engagé dans des diagnostics) (soit 340 ha sur 680 ha au total)	80 % minimum de la SAU mobilisée (= engagé dans des diagnostics) (soit 544 ha sur 680 ha au total)
	Linéaire de haies plantées	2018-2019 : estimation à 30 km de haies plantées	Moyenne de 30 km plantés/an	Moyenne de 30 km plantés/an
<b>Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.</b>	Pourcentage d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique	2018 (246 ouvrages) : - 21 % obstacles à la continuité écologique - 34% continuité partielle - 45 % continuité assurée	- 19 % obstacles à la continuité écologique - 32 % continuité partielle - 50 % continuité assurée  Les objectifs tiennent compte de ce qui a déjà été fait et du fait que ce sont majoritairement des ouvrages privés.	- 16 % obstacles à la continuité écologique - 29 % continuité partielle - 55 % continuité assurée  Les objectifs tiennent compte de ce qui a déjà été fait et du fait que ce sont majoritairement des ouvrages privés.
	Taux d'étagement	2017 (Etat de référence CLE) : - Argos (0,76),	- Argos (0,5), - Verzée (0,85)	- Argos (0,39)*, - Verzée (0,70)*

Enjeux	Paramètre	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
		- Verzée (0,85) - Oudon Craon-Segré (0,88) - Pelleterie (0,31) - Chéran aval (0,24)	- Oudon Craon-Segré (0,88) - Pelleterie (0,22)* - Chéran aval (0,24) <i>* objectif fixé par la CLE</i>	- Oudon Craon-Segré (0,79)* - Pelleterie (0,22)* - Chéran aval (0,16)** <i>* objectif fixé par la CLE</i> <i>** objectif supérieur à celui fixé par la C.L.E. car objectif déjà atteint</i>
	Nombre d'ouvrages rendus transparents	2003/2018 79 ouvrages	10 ouvrages supplémentaires	18 ouvrages supplémentaires
	Nombre d'ouvrages aménagés pour le franchissement piscicole	2003/2018 12 ouvrages	3 ouvrages supplémentaires	6 ouvrages supplémentaires
	Linéaire de libre écoulement rétabli	2003/2018 59 km	10 km supplémentaires	15 km supplémentaires
	Linéaire de cours d'eau restauré (R1, R2, R3) R1 diversification, R2 fonctionnelle, R3 fonctionnelle et mobilité	2003/2018 45 km	15 km	30 km
	Nombre de zones humides restaurées	2015/2018 5 zones humides	4 zones humides supplémentaires	10 zones humides supplémentaires

Enjeux	Paramètre	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
	Présence du Chabot	2018 Présence sur 5 stations	Présence sur 6 stations	Présence sur 8 stations
	Surface d'herbier d'espèce végétale invasive	2018 2800 m <sup>2</sup> de jussie* <i>* Hors domaine public navigable</i>	Stabilisation de la surface d'herbier	Stabilisation de la surface d'herbier
<b>Gestion quantitative de l'eau : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.</b>	Nombre d'étude de vulnérabilité	2015/2019 5 études	4 projets	6 projets
	Nombre d'exploitations accompagnées dans les leviers d'adaptation au changement climatique (haies, sols, arbres, agronomie,...)	2015-2019 : 20	40 exploitations	150 exploitations
	Nombre de plan d'eau déconnecté/effacé	2014/2018 3 déconnectés/effacés	3 plans d'eau supplémentaires déconnectés/effacés	6 plans d'eau supplémentaires déconnectés/effacés

Enjeux	Paramètre	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
<b>Mobilisation des acteurs : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.</b>	Participation aux réunions multi-partenariales de suivi du contrat	2019 : 40 % aux réunions de construction du contrat	60 % de participation	60 % de participation
	Mobilisations des acteurs dans la zone test multithématique		60 % des riverains	60 % des riverains
	Connaissance du programme d'actions	2019 : 30 % (enquête évaluation)		60 %

## PRESENTATION DES PRINCIPALES EVOLUTION DU PLAN D' ACTIONS 2023-2025

---

Ce chapitre s'intéresse aux principales évolutions des thématiques et des actions au regard du précédent contrat.

Le détail des actions est présenté dans le cadre de fiches annexées au contrat. De plus, un tableau financier précise les montants estimatifs de chaque action sur les 3 années et les plans prévisionnels de financement.

### Les maîtres d'ouvrage

Dans le cadre de la préparation du CT Eau 2023-2025, les élus du Syndicat du Bassin de l'Oudon ont souhaité lancer un appel à projets afin de favoriser l'émergence d'actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage visant à :

- Améliorer la qualité de l'eau,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité,
- Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique,
- Mobiliser les acteurs.

Ainsi, 32 fiches actions ont été déposées (hors syndicat du bassin de l'Oudon et CLE) par 14 structures.

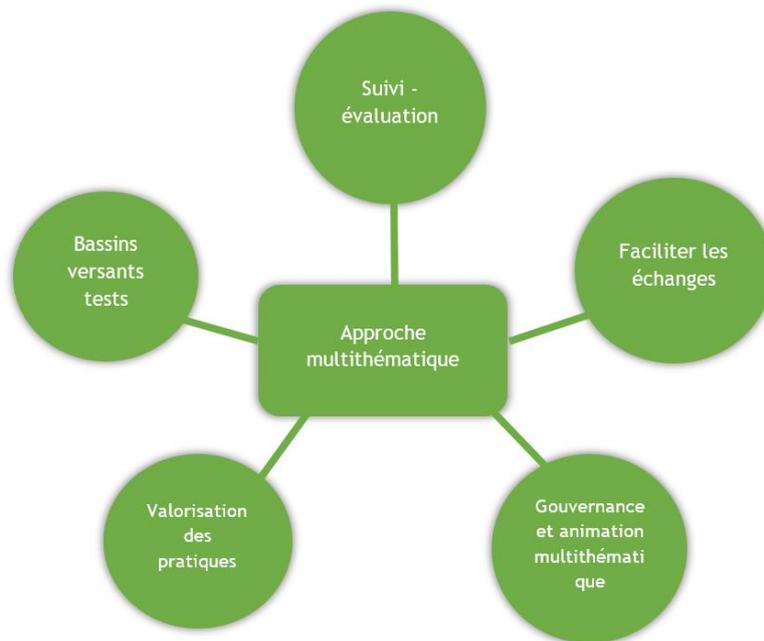
Au final, compte tenu des modalités des partenaires financiers et des axes stratégiques du contrat, 7 maîtres d'ouvrage porteront des actions dans le cadre du CTEAU 2023-2025.



Deux nouveaux maîtres d'ouvrages entrent donc dans le contrat 2023-2025 par rapport à la phase 2020-2022 : la commune de Segré-en-Anjou Bleu et la Communauté de communes du Pays de Craon. Elles intègrent le CTEAU pour porter des actions en lien avec l'infiltration et les captages prioritaires.

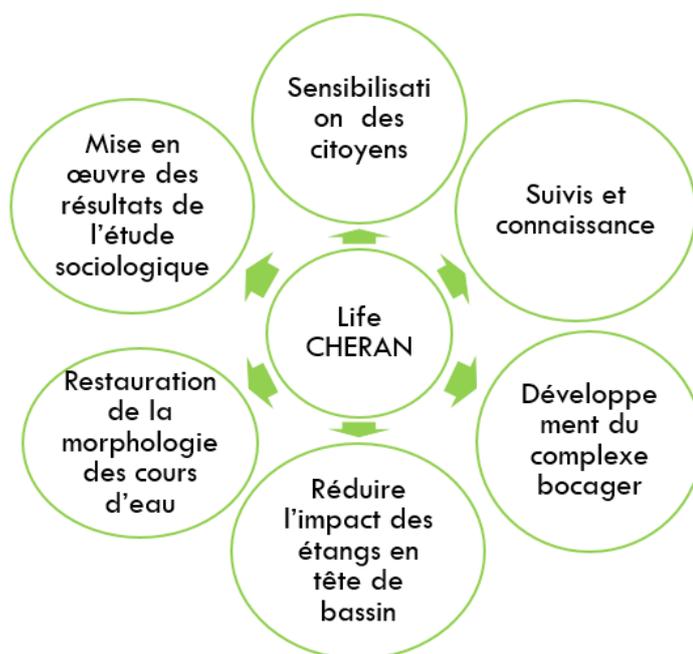
### L'approche multithématique :

Dans le cadre du précédent contrat, l'approche multithématique sur des bassins « tests » a fait la preuve de son efficacité en termes de mobilisation des acteurs et de mise en œuvre d'actions innovantes. Citons en particulier l'étude sociologique qui a été réalisée sur le Chéran.



*Figure 1 : Logigramme de l'approche multithématique sur bassin versant de l'Oudon.*

Dans le cadre de la programmation 2023-2025, il est prévu de poursuivre les actions sur le Chéran et la Verzée amont. De plus, deux nouvelles zones tests ont été priorisées, il s'agit de l'Araize amont et de l'Uzure amont (voir carte de localisation des actions).



*Figure 2 : Logigramme des actions mises en œuvre sur le bassin du Chéran dans le cadre du LIFE Revers'eau*

## Amélioration de la qualité d'eau

Il s'agit dans cette thématique essentiellement d'encourager les changements de pratiques agricoles ambitieux, efficaces et durables, pour réduire la pression de l'activité agricole sur le milieu. Le Bassin de l'Oudon présente en effet des problèmes de qualité des eaux liés aux nitrates, aux pesticides, au phosphore.

Dans le cadre du contrat 2023-2025, il est notamment prévu de poursuivre :

- L'élaboration des plans d'actions sur les captages prioritaires ;
- L'accompagnement des MAEC ;
- La sensibilisation des préconisateurs agricoles via la charte de l'Oudon ;
- Les accompagnements des groupes de progrès ;
- La diffusion de la lettre agricole de l'Oudon.

À noter également, la mise en place d'expérimentation chez les agriculteurs volontaires pour favoriser la diffusion d'innovations.

Cependant, les accompagnements individuels (ex : diagnostic écoute-conseil ou diagnostic changement de système) ne seront pas reconduits.

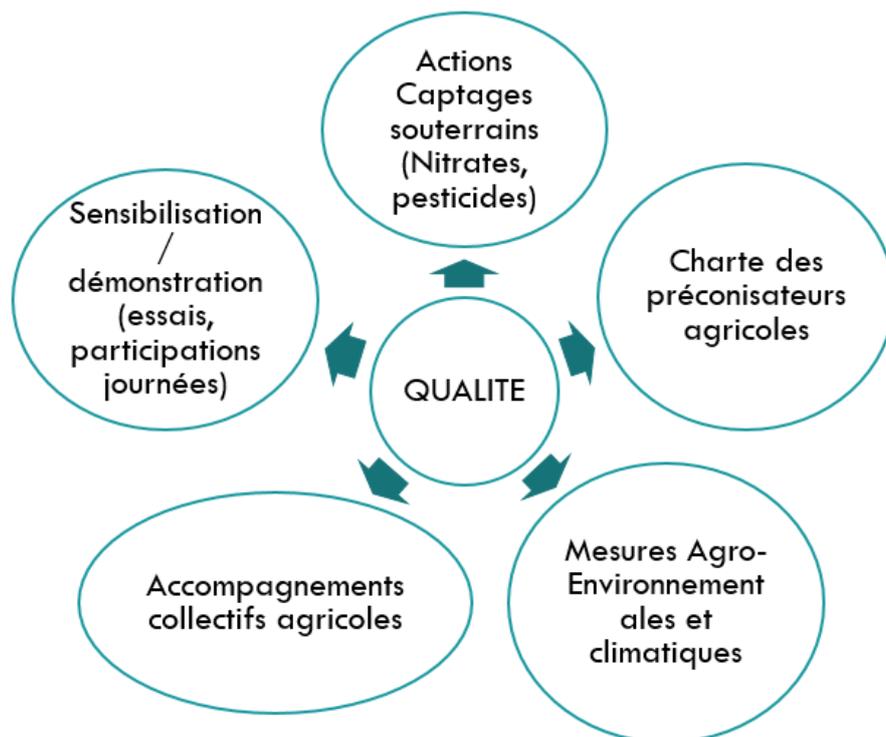


Figure 3 : Logigramme des actions d'amélioration de la qualité de l'eau

## Gestion quantitative de la ressource en eau

À l'image de la sécheresse de 2022, le bassin connaît des étiages très sévères qui contribuent fortement à la dégradation des masses d'eau. Afin d'agir sur ces paramètres, il s'agit de mobiliser différents leviers pour une meilleure gestion et une meilleure répartition de la ressource en eau.

Dans le cadre du CTEAU 2023-2025, la CLE est chargée d'élaborer le PTGE sur le bassin de l'Oudon en lien étroit avec les différents usagers de l'eau et les services de l'Etat. Des actions « sans regret » pourront être mises en œuvre.

Par ailleurs, la commune de Segré-en-Anjou Bleu porte également des projets d'infiltration de l'eau au droit de lotissements.

À noter également que la Communauté de communes du Pays de Craon prévoit d'installer une station de mesure des débits de l'Araize en aval de la prise d'eau de la Fontaudière.

En parallèle, le Syndicat du Bassin de l'Oudon poursuit ses actions de lutte contre les inondations et de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

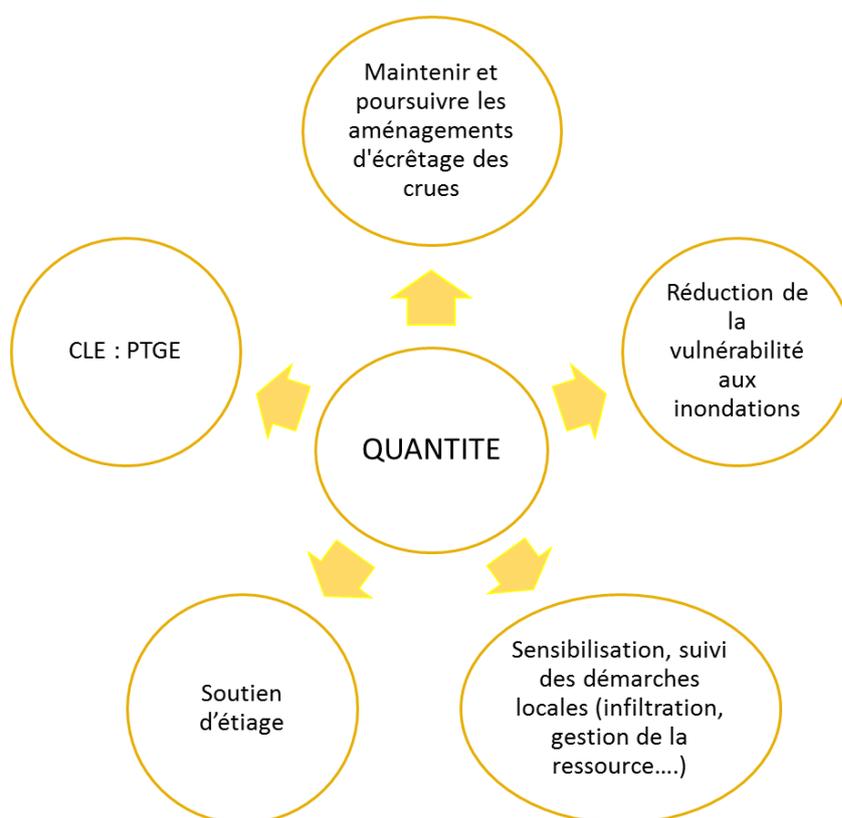


Figure 4 : Logigramme des actions en matière de gestion quantitative

## Restauration des milieux aquatiques

Le bassin versant de l'Oudon a été fortement impacté par des opérations de recalibrage et de rectification des profils des cours d'eau, visant à l'époque l'accélération de l'écoulement et l'absence de débordement. De plus, malgré les efforts portés depuis deux décennies, certains ouvrages font toujours obstacles à la continuité écologique.

Il s'agit là des raisons majeures du report d'échéance d'atteinte du bon état écologique.

Dès lors que des objectifs de qualité biologique des milieux sont recherchés, il s'avère nécessaire de poursuivre les opérations de restauration hydromorphologique en lien avec celles de rétablissement de la continuité écologique.

Compte tenu de l'augmentation du niveau d'ambition des projets et des attentes des services de l'Etat il s'avère nécessaire de réaliser des études préalables afin de définir précisément les aménagements à réaliser. L'impact des travaux doit être également évalué notamment en ce qui concerne la biodiversité. Il est aussi prévu de réaliser une étude conjointe avec la Fédération départementale de la pêche sur le Chéran à Congrier.

A noter que les dernières évolutions réglementaires ne favorisent pas la dynamique de restauration de la continuité écologique sur le territoire. D'autant plus que la plupart des ouvrages concernés sont des moulins.

Dans le cadre du CTEAU 2020-2025, un accent sera porté sur la réduction de l'impact des plans d'eau. Cela se traduira par des projets de suppression qui s'accompagnent de la restauration d'une zone humide latérale.

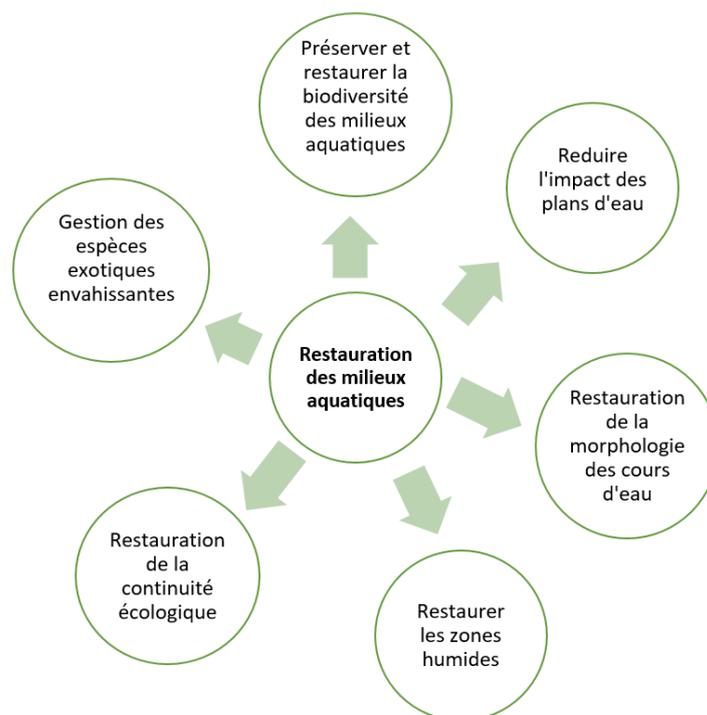


Figure 5 : Logigramme des actions en matière de restauration des milieux aquatiques

## Limitation des transferts

Le CTEAU 2023-2025 sera marqué par le renforcement des plantations de haies bocage en lien avec les communautés de communes (ABC et CCPC).

L'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), débutée lors de la première phase du CTEAU, sur un axe de protection du bocage et des prairies se poursuit.

Il est également prévu de réaliser des travaux sur les parcelles les plus à risques sur l'amont de la Verzée. Ces parcelles ont été identifiées dans le cadre de l'étude transferts réalisée sur 2021-2022.

Compte tenu de la pertinence de ce type d'étude, une nouvelle étude transferts est envisagée sur le bassin de l'Uzure amont.

La Communauté de communes du Pays de Craon prévoit de boiser le périmètre de protection du captage de l'Eperonnière à Livré la Touche.

Enfin, le Syndicat du Bassin de l'Oudon poursuit les actions de détermination d'une stratégie foncière et de mise en place d'une zone tampon, entamées lors de la première phase du CTEau.

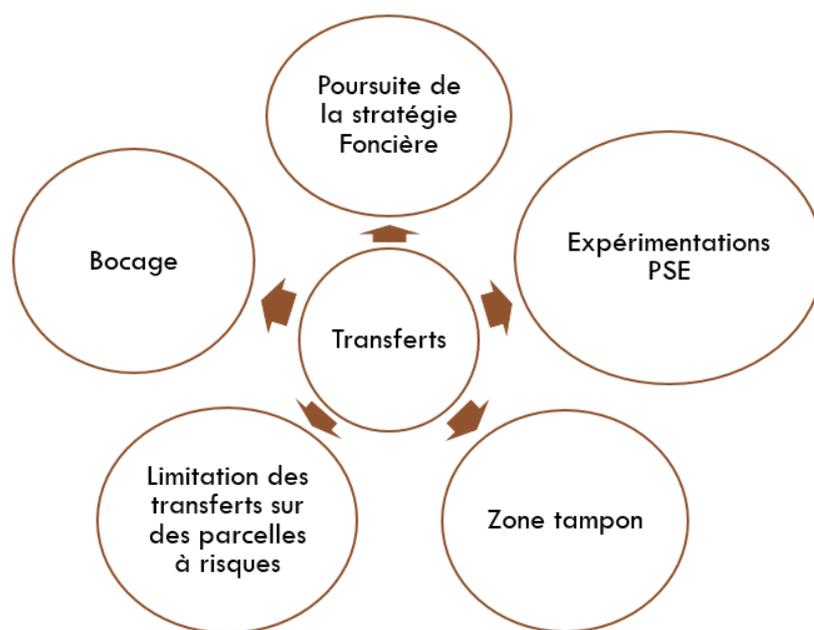


Figure 6 : Logigramme des actions en matière de limitation des transferts

## Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation font partie intégrante du CTEAU afin d'avoir une meilleure connaissance de notre territoire et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, le suivi de la qualité d'eau sera poursuivi sur les principales masses d'eau. La complémentarité entre les suivis réalisés par les différentes structures (Départements, syndicat, Agence de l'eau) est recherchée.

Le CTEAU 2023-2025 sera marqué par la démarche de révision du SAGE qui a débuté en 2022.

Il s'avère également nécessaire de poursuivre la recherche d'une base de données partagée et sécurisée pour les suivis des diagnostics et accompagnements agricoles.

Enfin, il conviendra de lancer l'étude bilan/évaluation des six années d'actions. Cette étude débutera à l'horizon de la fin de l'année 2024.

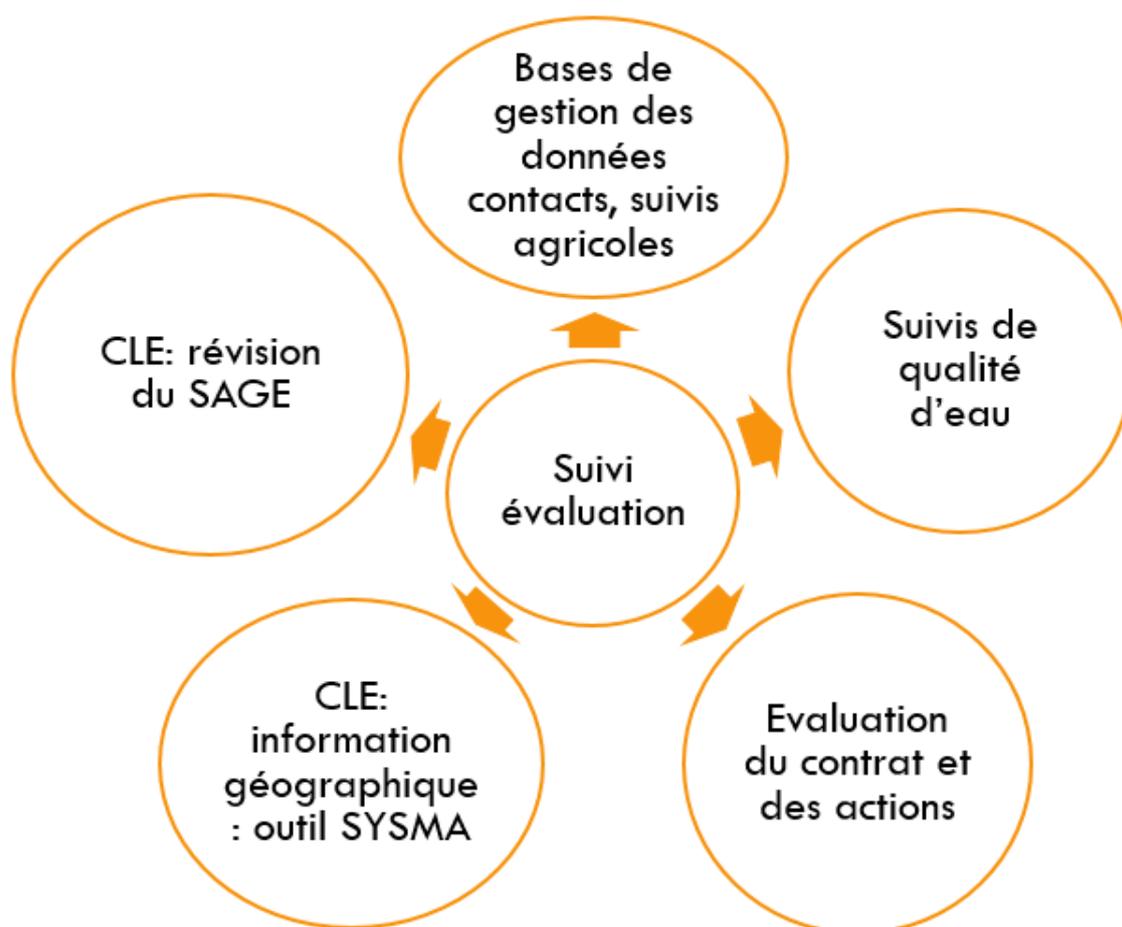


Figure 7 : Logigramme des actions en matière de suivi et d'évaluation

## Stratégie de mobilisation

Lors du précédent CTEAU, le syndicat a validé sa stratégie de communication. Elle se concrétise par une montée en puissance du volet « stratégie de mobilisation ».

Les actions seront portées en majorité par la Commission Locale de l'Eau.



Figure 8 : Logigramme des actions liées à la stratégie de mobilisation

## Synthèse financière

Thématique	Coût prévisionnel CTEAU 2023-2025 (€ TTC)	Participation AELB (€)	Participation Région (€) sur 3 ans à titre indicatif	Participation Région sur 2 ans (€)	Participation Département 53 (€)	Participation Département 49 (€)	Participation Etat, autres dispositifs financiers (Ligerbocage, AELB ou Région)	Autofinancement, FCTVA et bénéficiaires (€)
Milieux aquatiques	3 038 600 €	1 178 833 €	671 550 €	450 300 €	31 000 €	21 600 €	- €	1 135 617 €
Qualité et gestion quantitative	1 666 776 €	618 792 €	148 386 €	95 551 €	88 443 €	50 000 €	131 100 €	601 555 €
Inondations	478 000 €	19 000 €	125 000 €	95 000 €	38 000 €	- €	- €	326 000 €
Transferts	1 636 358 €	262 195 €	112 247 €	92 750 €	135 420 €	99 000 €	761 268 €	264 658 €
Suivi/Evaluation/Planification	509 000 €	192 500 €	47 250 €	13 050 €	16 950 €	- €	39 750 €	212 700 €
Stratégie de mobilisation	214 000 €	75 500 €	58 800 €	39 900 €	6 750 €	- €	- €	72 950 €
Animation	1 917 809 €	1 078 000 €	- €	- €	60 000 €	- €	96 000 €	683 809 €
<b>TOTAL (hors LIFE)</b>	<b>9 460 542 €</b>	<b>3 424 820 €</b>	<b>1 163 233 €</b>	<b>786 551 €</b>	<b>376 563 €</b>	<b>170 600 €</b>	<b>1 028 118 €</b>	<b>3 297 289 €</b>
Life Chéran	1 015 539 €	86 315 €					450 236 €	478 988 €
<b>TOTAL (CTEAU+LIFE)</b>	<b>10 476 081 €</b>	<b>3 511 135 €</b>		<b>798 791 €</b>	<b>376 563 €</b>	<b>170 600 €</b>	<b>1 478 354 €</b>	<b>3 776 277 €</b>

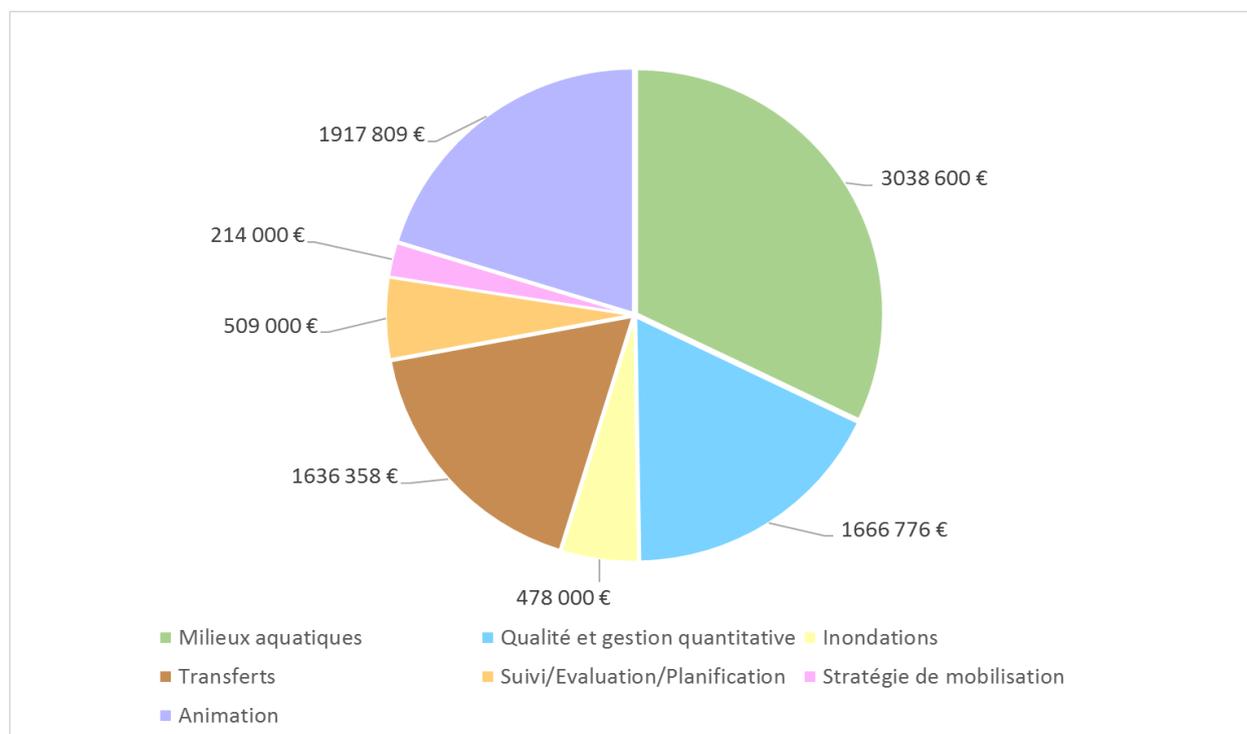


Figure 9 : Coût prévisionnel CTEAU 2023- 2025 (€ TTC)

## Localisation des actions



Figure 10 : Carte de localisation et de priorisation des actions

## 4 - GOUVERNANCE

---

L'organisation de la Gouvernance du contrat s'est avérée adaptée lors du précédent contrat. On a pu observer une bonne participation des acteurs et un bon taux de satisfaction malgré un grand nombre de réunions.

Il a donc été décidé de maintenir les modalités de gouvernance du précédent contrat. Un comité de pilotage du contrat territorial multithématique Eau se tiendra annuellement pour suivre l'avancée des actions.

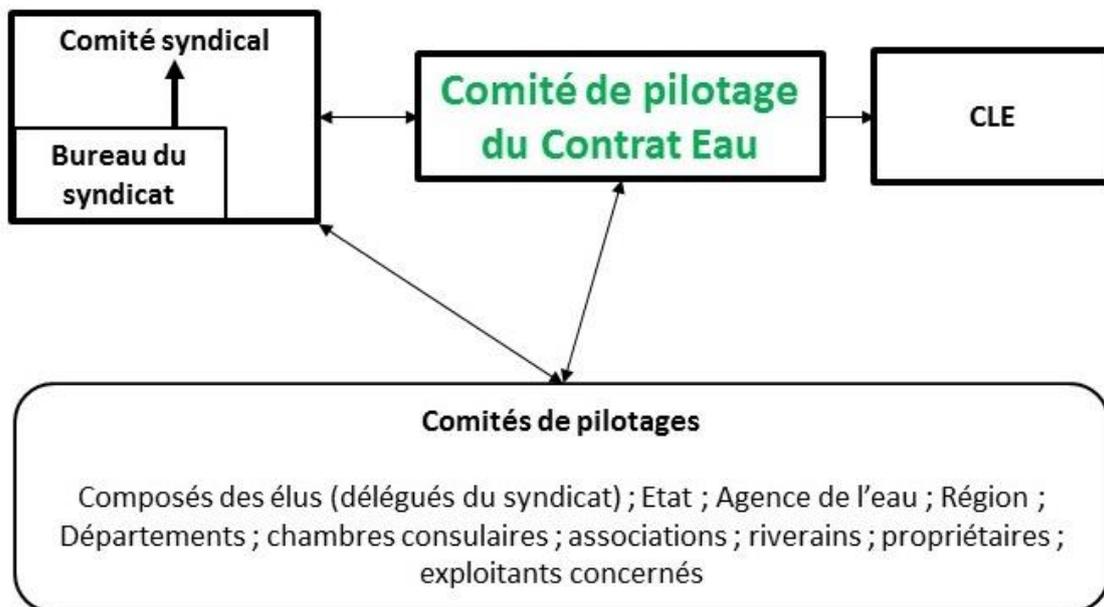


Figure 11 : Schéma de la gouvernance du CTEAU 2023-2025

## 5 - ANIMATION

Comme le prévoit la feuille de route du S.A.G.E., l'animation et la mise en œuvre du contrat territorial « eau » seront assurées par une équipe mutualisée S.A.G.E. – C.T. au sein du Syndicat du Bassin de l'Oudon qui porte ces deux opérations liées.

Le dimensionnement de l'équipe d'animation semble pertinent compte tenu de la multiplicité des actions, de l'approche multithématique et de la concertation à mener sur le territoire. Des ajustements s'avèrent cependant nécessaires pour répondre aux priorités des 3 années à venir.

<p><b>Animation du contrat et mise en œuvre des actions</b></p>	<p>*Equipe d'animation (ETP)            3,4 ETP pôle milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques            3,3 ETP pôle qualité de l'eau et gestion quantitative            1 ETP coordination générale du CT            1,85 ETP support administratif et financier - dossiers de subventions            communication, évaluation, informations géographiques : cf. équipe CLE - mutualisation</p>
<p><b>C.L.E. - équipe d'animation</b></p>	<p>0,7 ETP animation S.A.G.E.            0,5 ETP animation PTGE            0,7 ETP communication S.A.G.E. et CT (mutualisation)            0,3 ETP système d'informations géographique et SYSMA (mutualisation)            0,3 ETP évaluation S.A.G.E. et CT (mutualisation)            1 ETP support administratif et financier</p>

Figure 12 : Tableau de répartition des ETP

## 6 - PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT

Les indicateurs sélectionnés sont présentés dans chacune des fiches actions.

Les indicateurs visent à renseigner l'avancement du contrat et ses effets mesurables, qualitativement et quantitativement.

À noter qu'il est prévu de réaliser une évaluation au bout des 6 ans de contrat.

Cette étude sera confiée à un cabinet extérieur et débutera en fin d'année 2024.

## ANNEXE 3 : Carte du territoire

Cartographie des actions CTeau Oudon 23-25



## **ANNEXE 4 : Plan de financement prévisionnel global**

Thématique	Coût prévisionnel CTEAU 2023-2025 (€ TTC)	Participation AELB (€)	Participation Région (€) sur 3 ans à titre indicatif	Participation Région sur 2 ans (€)	Participation Département 53 (€)	Participation Département 49 (€)	Participation Etat, autres dispositifs financiers (Ligerbocage, AELB ou Région)	Autofinancement, FCTVA et bénéficiaires (€)
Milieux aquatiques	3 038 600 €	1 178 833 €	671 550 €	450 300 €	31 000 €	21 600 €	- €	1 135 617 €
Qualité et gestion quantitative	1 666 776 €	618 792 €	148 386 €	95 551 €	88 443 €	50 000 €	131 100 €	601 555 €
Inondations	478 000 €	19 000 €	125 000 €	95 000 €	38 000 €	- €	- €	326 000 €
Transferts	1 636 358 €	262 195 €	112 247 €	92 750 €	135 420 €	99 000 €	761 268 €	264 658 €
Suivi/Evaluation/Planification	509 000 €	192 500 €	47 250 €	13 050 €	16 950 €	- €	39 750 €	212 700 €
Stratégie de mobilisation	214 000 €	75 500 €	58 800 €	39 900 €	6 750 €	- €	- €	72 950 €
Animation	1 917 809 €	1 078 000 €	- €	- €	60 000 €	- €	96 000 €	683 809 €
<b>TOTAL (hors LIFE)</b>	<b>9 460 542 €</b>	<b>3 424 820 €</b>	<b>1 163 233 €</b>	<b>786 551 €</b>	<b>376 563 €</b>	<b>170 600 €</b>	<b>1 028 118 €</b>	<b>3 297 289 €</b>
Life Chéran	1 015 539 €	86 315 €					450 236 €	478 988 €
<b>TOTAL (CTEAU+LIFE)</b>	<b>10 476 081 €</b>	<b>3 511 135 €</b>		<b>798 791 €</b>	<b>376 563 €</b>	<b>170 600 €</b>	<b>1 478 354 €</b>	<b>3 776 277 €</b>

## ANNEXE 5 : Plan de financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Echéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Désignation des actions	Sous-ligne	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention Agence		Echéancier d'engagement (€)		
				taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2023	2024	2025
Actions agricoles	18 01	SB Oudon* / CCPCG*	1 165 000,00	48%	565 000,00	135 000,00	228 000,00	202 000,00
Coordination volet « agricole »	18 01	SB Oudon*	678 000,00	60%	408 000,00	135 000,00	136 000,00	137 000,00
Coordination du CT	29 02	SB Oudon*	381 000,00	62%	237 000,00	48 000,00	138 000,00	51 000,00
Coordination volet « milieux aquatiques »	24 03	SB Oudon*	678 000,00	60%	408 000,00	135 000,00	136 000,00	137 000,00
Travaux de restauration de cours d'eau	24 01	SB Oudon / FDPPMA 53*	3 265 000,00	46%	1 502 000,00	489 000,00	522 000,00	491 000,00
Travaux de restauration de zones humides	24 02	SB Oudon / FDPPMA 53*	203 000,00	47%	96 000,00	18 000,0	45 000,00	33 000,00
<b>Total</b>			<b>6 370 000,00</b>	<b>50%</b>	<b>3 216 000,00</b>	<b>960 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 051 000,00</b>

Pour toute décision d'aide entrant dans le cadre du présent contrat, les modalités d'aides et le taux d'intervention de l'Agence appliqués seront ceux en vigueur au moment de la décision d'aide.

Pour les opérations et les maîtres d'ouvrage qui figurent dans le tableau ci-dessus, les taux et les montants d'aide indiqués pour l'année 2025 sont donnés à titre indicatif (application des taux d'intervention du 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention 2019-2024). Les modalités d'aides et les taux d'intervention appliqués seront ceux du 12<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention.

\*Acronymes :

- SB Oudon : Syndicat du Bassin de l'Odon
- CCPCG : Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier
- FDPPMA 53 : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne

# ANNEXE 6 : Plan de financement de la Région

	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	HT/TTC	A titre indicatif		Engagement financier de la Région sur les années 1 et 2 du programme d'actions		
				Montant des dépenses éligibles maximum sur 3 ans	Montant aide régionale maximum sur 3 ans	Montants éligibles	Taux Région	Montant aide régionale
Fiche Q - Qualité de l'eau	Action sur les AAC des captages souterrains : Captages de l'Eperonnière, des Fauvières-Cruchères et de Chalonge. Animer la Charte des préconisateurs agricoles, Accompagner les changements de système des exploitations agricoles, Démarches collectives ponctuelles d'expérimentations et d'expérimentations	Syndicat du Bassin de l'Oudon	TTC	409 039 €	122 712 €	279 086 €	30%	83 726 €
	Actions agricole captage souterrain de la Plaine	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	TTC	166 737 €	16 674 €	118 249 €	10%	11 825 €
Fiche G - Gestion des inondations, gestion quantitative de la ressource en eau	Etude pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations (études et travaux)	Syndicat du Bassin de l'Oudon	HT/TTC	250 000 €	125 000 €	190 000 €	50%	95 000 €
	Gestion quantitative de la ressource en eau	Syndicat du Bassin de l'Oudon	TTC	30 000 €	9 000 €	0 €	30%	0 €
Fiche M - Milieux aquatiques	Restauration de la morphologie et de la ripisylve des cours d'eau, Restauration de la continuité écologique, suivi de la biodiversité	Syndicat du Bassin de l'Oudon	HT	2 160 833 €	648 250 €	1 443 334 €	30%	433 000 €
	Restauration de la morphologie des cours d'eau	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	HT	68 000 €	6 800 €	68 000 €	10%	6 800 €
	Etude et travaux de restauration d'une zone humide, Etude multithématique cours d'eau et zones humides sur le Chéran	FDPPMA 53	TTC	55 000 €	16 500 €	35 000 €	30%	10 500 €
Fiche T - Limitation des transferts	Etude et création d'une zone tampon humide artificielle, étude et diagnostics à la parcelle, inventaire des zones humides et des éléments du bocage, Bocage : Sensibilisation et formation	Syndicat du Bassin de l'Oudon	HT/TTC	332 157 €	99 647 €	285 167 €	30%	85 550 €
	Aménagement de la Forêt de Livré la Touche	Communauté de Communes du Pays de Craon	HT	42 000 €	12 600 €	24 000 €	30%	7 200 €
	Réalisation de Plan de Gestion des Haies, Plantations, restauration et régénération naturelle de haies	Syndicat du Bassin de l'Oudon	-	Soutien régional via le dispositif LigerBocage				
Fiche E - évaluation des actions	Suivi des indicateurs et des Masses d'eau sur les zones d'actions identifiées dans le CT Eau. Valorisation et poursuite du déploiement de l'outil SYSMA. Révision du SAGE Oudon	Syndicat du Bassin de l'Oudon	TTC	117 500 €	35 250 €	43 500 €	30%	13 050 €
	Evaluation du contrat, de la stratégie/feuille de route	Syndicat du Bassin de l'Oudon	TTC	120 000 €	12 000 €	0 €	10%	0 €
Fiche A - Animation	Animation générale du contrat Animation de la Commission locale de l'Eau	Syndicat du Bassin de l'Oudon	-	Soutien régional annuel hors CT Eau				
Fiche S - Communication, sensibilisation	Communication, sensibilisation, Redéfinir la charte graphique du bassin de l'Oudon, Mise en œuvre de la stratégie de communication, lettre agricole de l'Oudon	Syndicat du Bassin de l'Oudon	TTC	196 000 €	58 800 €	133 000 €	30%	39 900 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 947 266 €</b>	<b>1 163 232 €</b>	<b>2 619 336 €</b>	<b>30%</b>	<b>786 551 €</b>

## ANNEXE 7 : Fiches actions du CT Eau 2023-2025





## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

<b>Titre de l'action :</b>	Q1 - Action sur les AAC des captages souterrains
<b>Type d'action :</b>	<input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Syndicat du bassin de l'Oudon
Représentant légal (nom, fonction) :	Gilles GRIMAUD - Président Syndicat
Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :	Delphine Prévot - responsable pôle qualité quantité 0241925284 - delphine.prevot@bvoudon.fr

Impact(s) visé(s)
<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

Localisation de l'action
Commune : Livré la Touche, Ballot, Saint-cyr le Gravelais, Le Pertre Masse d'eau : ME souterraine Cours d'eau : Autre : Captages de l'Eperonnière (Livré la Touche, 53), Captages des Fauvières-Cruchères, et de Chalonge ( Saint-cyr-le-gravelais, 53)

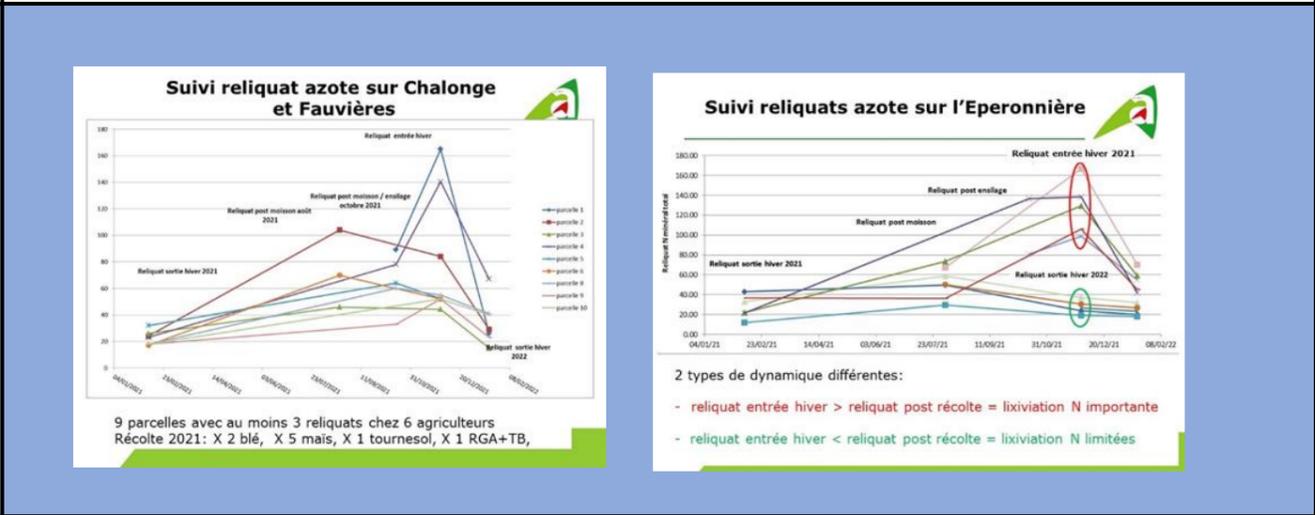
### Contenu de l'action

Il s'agit d'appliquer le plan d'action établi et démarré fin 2020 permettant des améliorations des pratiques, une diminution des impacts environnementaux, et tendre vers une amélioration de la qualité de l'eau au captage.

Cette action comprend des analyses de reliquats azotés dans les parcelles agricoles et forestières des sites, des diagnostics et accompagnements d'agriculteurs engagés, la mise en place d'essais agronomiques avec les exploitants et des études complémentaires sur des pollutions d'origine agricoles ou non pouvant impacter les captages (analyses d'eau dans les cours d'eau et les piézomètres locaux...).

Ce plan d'action concerne essentiellement les nitrates, mais il est aussi prévu de développer des actions sur les pesticides notamment sur le captage de l'Eperonnière (démarche entamée en 2022)

### Illustrations



### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé

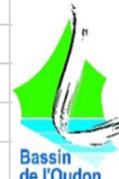
Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
166 633 €	199 959 €	52 794 €	63 353 €	55 544 €	66 653 €	58 294 €	69 953 €

### Objectif général / Ce qui est attendu

Amélioration de la qualité de l'eau au captage à long terme. Implication des agriculteurs dans la démarche, baisse des valeurs azotées des reliquats débits drainage

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	40%	79 983,60 €
Conseil Régional PdL	0%	30%	59 987,70 €
Département 53	0%	10%	19 995,90 €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	0%	20%	39 991,80 €
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>199 959,00 €</b>

Suivi de l'action			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Nombre d'agriculteurs engagés	80%	Moyenne des RDD et du lessivage hivernal	Baisse
Nombre de réunions collectives	3=1/an	utilisation des pesticides problématiques	Baisse

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> Q2: Animer la Charte des préconisateurs agricoles				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Ensemble du bassin-versant de l'Oudon																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>La charte des préconisateurs agricoles du bassin-versant de l'Oudon, signée en 2011, a pour objectif initial de garantir des préconisations respectant la qualité de l'eau. En 2019, une révision de cette charte a permis d'intégrer également un objectif de gestion quantitative de la ressource, avec 27 structures signataires.</p> <p>Les conseillers des différentes structures agricoles ont un rôle crucial auprès des agriculteurs dans l'élaboration de leurs stratégies de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires. Il est donc essentiel de les sensibiliser aux enjeux eau du territoire pour qu'ils adaptent leurs préconisations en conséquence.</p> <p>Il s'agit donc de poursuivre et développer l'animation engagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser des rencontres avec les conseillers des structures en réunion d'équipes, pour leur présenter le syndicat du bassin de l'Oudon ainsi que l'évolution de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative sur le territoire</li> <li>- rechercher des organismes encore non signataires pour les faire adhérer</li> <li>- réaliser une veille sur des actions à mener en lien avec les préconisateurs</li> <li>- organiser des formations pour les conseillers sur des thématiques à identifier en rapport avec les enjeux eau du territoire (ACS, couverts végétaux, choix variétaux, rôle des haies, des zones humides, ...), avec des intervenants</li> </ul>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 167 €</td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>4 167 €</td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	4 167 €	5 000 €			4 167 €	5 000 €			Renforcer le partenariat avec les préconisateurs agricoles signataires de la Charte. Sensibiliser les conseillers aux enjeux eau du territoire pour qu'ils soient vecteurs de changements de pratiques.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
4 167 €	5 000 €			4 167 €	5 000 €																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td>30%</td> <td>1 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>1 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>5 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%	50%	2 500,00 €	Conseil Régional PdL	30%	30%	1 500,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	20%	1 000,00 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	50%	50%	2 500,00 €																																
Conseil Régional PdL	30%	30%	1 500,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	20%	20%	1 000,00 €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>5 000,00 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Indicateur																													
				Objectif		Objectif																													
				Rencontre avec les structures signataires		Nombre de conseillers rencontrés et sensibilisés (émargement + enquêtes de perception)																													
				80% des structures ont été rencontrées à l'issue des 3 ans		50%																													
				Organisation de formations		1 formation organisée																													

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> Q3 - Porter les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le territoire Q3a PAEC, Q3b Communication, Q3c Acc. collectif, Q3e Acc. Individuel				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Ensemble du bassin-versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage syndicat du Bassin de l'Oudon pour les pollutions diffuses																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>Dans le cadre de la PAC 2023-2027, un nouveau dispositif d'aides existe pour favoriser l'agroécologie et l'agriculture durable, notamment via des contrats de 5 ans en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) rémunérant les efforts faits.</p> <p>L'objectif est de rendre possible pour l'ensemble des exploitants agricoles du bassin la contractualisation de MAEC en 2024. L'année 2023 permettra d'évaluer les mesures pertinentes, d'affiner les cahiers des charges en fonction des spécificités locales (chargement, IFT) et le potentiel de contractualisation. Des groupes de travail seront constitués avec les partenaires agricoles, puis une animation sera mise en place pour faire connaître les possibilités d'engagement auprès des agriculteurs. Ce travail permettra de déposer un PAEC à la fin de l'année 2023.</p> <p>Les agriculteurs pourront s'engager en MAEC à compter de mai 2024. Ils seront accompagnés pour réaliser des diagnostics agro-environnementaux leur permettant d'évaluer la mesure la plus pertinente à contractualiser. Des formations collectives cohérentes avec les enjeux eau du territoire leur seront également proposées.</p> <p>Le syndicat, en tant que porteur du PAEC, participera à la CRAEC et aux différents groupes de travail sur les MAEC. Il informera les partenaires agricoles des évolutions éventuelles des dispositifs.</p>				<i>illustration: accompagnement collectif aux MAEC, novembre 2022</i> 																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé (hors diagnostics)</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>61 667 €</td> <td>74 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>12 000 €</td> <td>6 667 €</td> <td>8 000 €</td> <td>45 000 €</td> <td>54 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	61 667 €	74 000 €	10 000 €	12 000 €	6 667 €	8 000 €	45 000 €	54 000 €	Favoriser l'engagement des agriculteurs du bassin de l'Oudon dans des MAEC et les accompagner dans leur mise en œuvre, avec le concours des partenaires agricoles du territoire.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
61 667 €	74 000 €	10 000 €	12 000 €	6 667 €	8 000 €	45 000 €	54 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>37 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>15%</td> <td>11 100,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>35%</td> <td>25 900,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>74 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	37 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	15%	11 100,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	35%	25 900,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>74 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	50%	37 000,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																
Département 53	0%	15%	11 100,00 €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	35%	25 900,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>74 000,00 €</b>																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépôt dossier de candidature aux AAP PAEC et animation MAEC</td> <td>Ouverture d'un PAEC 2024</td> <td>Nb d'agriculteurs engagés (et surfaces correspondantes)</td> <td>60 agris en 2024 30 agris en 2025</td> </tr> <tr> <td>Formations collectives</td> <td>100% des agriculteurs</td> <td colspan="2" rowspan="2">Changements de pratiques suite à la contractualisation ( Baisse des IFT, des achats de concentrés et d'engrais azotés minéraux Augmentation des surfaces en herbe, des durées de rotation,</td> </tr> <tr> <td>Suivis annuel</td> <td>100% des agriculteurs</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Dépôt dossier de candidature aux AAP PAEC et animation MAEC	Ouverture d'un PAEC 2024	Nb d'agriculteurs engagés (et surfaces correspondantes)	60 agris en 2024 30 agris en 2025	Formations collectives	100% des agriculteurs	Changements de pratiques suite à la contractualisation ( Baisse des IFT, des achats de concentrés et d'engrais azotés minéraux Augmentation des surfaces en herbe, des durées de rotation,		Suivis annuel	100% des agriculteurs												
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																
Dépôt dossier de candidature aux AAP PAEC et animation MAEC	Ouverture d'un PAEC 2024	Nb d'agriculteurs engagés (et surfaces correspondantes)	60 agris en 2024 30 agris en 2025																																
Formations collectives	100% des agriculteurs	Changements de pratiques suite à la contractualisation ( Baisse des IFT, des achats de concentrés et d'engrais azotés minéraux Augmentation des surfaces en herbe, des durées de rotation,																																	
Suivis annuel	100% des agriculteurs																																		



## FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** Q3d - Porter les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques: diagnostics

Q3d Diagnostics agro-environnementaux

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Syndicat du bassin de l'Oudon

Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat

Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :

Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau  
 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr

### Impact(s) visé(s)

- Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource
- Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés
- Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

### Localisation de l'action

Commune :

Masse d'eau :

Cours d'eau :

Autre : Ensemble du bassin-versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage syndicat du Bassin de l'Oudon pour les pollutions diffuses



### Contenu de l'action

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, un nouveau dispositif d'aides existe pour favoriser l'agroécologie et l'agriculture durable, notamment via des contrats de 5 ans en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) rémunérant les efforts faits.

L'objectif est de rendre possible pour l'ensemble des exploitants agricoles du bassin la contractualisation de MAEC en 2024. L'année 2023 permettra d'évaluer les mesures pertinentes, d'affiner les cahiers des charges en fonction des spécificités locales (chargement, IFT) et le potentiel de contractualisation. Des groupes de travail seront constitués avec les partenaires agricoles, puis une animation sera mise en place pour faire connaître les possibilités d'engagement auprès des agriculteurs. Ce travail permettra de déposer un PAEC à la fin de l'année 2023.

Les agriculteurs pourront s'engager en MAEC à compter de mai 2024. Ils seront accompagnés pour réaliser des diagnostics agro-environnementaux leur permettant d'évaluer la mesure la plus pertinente à contractualiser. Des formations collectives cohérentes avec les enjeux eau du territoire leur seront également proposées.

Le syndicat, en tant que porteur du PAEC, participera à la CRAEC et aux différents groupes de travail sur les MAEC. Il informera les partenaires agricoles des évolutions éventuelles des dispositifs.

### Illustrations

### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé (diagnostics seulement)

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
112 500 €	135 000 €			75 000 €	90 000 €	37 500 €	45 000 €

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	50%	50%	67 500,00 €
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €
Département 53	0%	0%	- €
DRAAF PDL	30%	30%	40 500,00 €
Autofinancement	20%	20%	27 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>135 000,00 €</b>

### Objectif général / Ce qui est attendu

Favoriser l'engagement des agriculteurs du bassin de l'Oudon dans des MAEC et les accompagner dans leur mise en œuvre, avec le concours des partenaires agricoles du territoire. Le diagnostic agro-environnemental permet à l'agriculteur de choisir la mesure la plus adaptée à son système de production et établir un plan d'actions pour atteindre les objectifs du cahier des charges sur 5 ans.

### Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Nombre de diagnostics réalisés	60 en 2024	Taux de désengagement dans la 1ère année de contractualisation	5% de désengagement maximum
	30 en 2025		Satisfaction des agriculteurs (enquête de perception)



## FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** Q4 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Q4

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :**

Représentant légal (nom, fonction) :

Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :

### Contenu de l'action

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, un nouveau dispositif d'aides existe pour favoriser l'agroécologie et l'agriculture durable, notamment via des contrats de 5 ans en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) rémunérant les efforts faits.  
 Il s'agit de rendre possible l'accès aux MAEC aux exploitants agricoles des captages prioritaires du Bassin de l'Oudon.

### Impact(s) visé(s)

- Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource
- Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés
- Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires



### Localisation de l'action

Commune :

Masse d'eau :

Cours d'eau :

Autre : Aire d'alimentation des captages prioritaires hors maîtrise d'ouvrage syndicat du Bassin de l'Oudon

### Illustrations

### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé (hors diagnostics)

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
33 333 €	40 000 €	4 167 €	5 000 €	12 500 €	15 000 €	16 667 €	20 000 €

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	50%	20 000,00 €
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €
Département 53	0%	30%	12 000,00 €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	0%	20%	8 000,00 €
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>40 000,00 €</b>

### Objectif général / Ce qui est attendu

Favoriser les changements de pratiques par l'engagement des agriculteurs du bassin de l'Oudon dans des MAEC et les accompagner dans leur mise en œuvre.

### Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Possibilité pour les agriculteurs de s'engager dans des MAEC		Nb d'agriculteurs engagés (et	
		Changements de pratiques suite à la contractualisation ( Baisse des IFT, des achats de concentrés et d'engrais azotés minéraux Augmentation des surfaces en herbe, des durées de rotation, du linéaire de haies)	

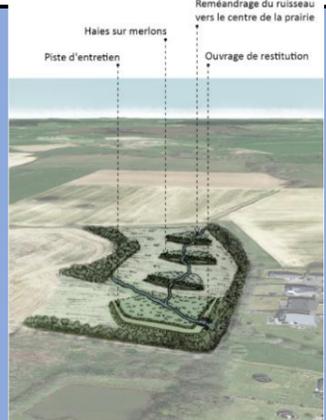
				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
<b>Titre de l'action :</b> Q5 - Accompagner les changements de système des exploitations agricoles				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Ensemble du bassin-versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage syndicat du Bassin de l'Oudon pour les pollutions diffuses																													
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																															
Cette action regroupe des accompagnements : - <b>individuels</b> des agriculteurs engagés dans des diagnostics changements de système au cours de la 1ère phase du CT Eau 2020-2022 et qui poursuivent leur transformation avec l'aide des partenaires agricoles du Syndicat - <b>collectifs</b> des agriculteurs : certains groupes, créés durant la 1ère phase du CT Eau 2020-2022, poursuivent leur évolution, d'autres émergeront peut-être. Les collectifs agricoles sont en effet des lieux d'échanges privilégiés, qui permettent la diffusion et l'appropriation de pratiques innovantes entre pairs. Les collectifs accompagnés abordent des thématiques qui sous-tendent des évolutions intéressantes en rapport avec les enjeux eau du territoire (nitrates, pesticides, disponibilité de la ressource) : autonomie alimentaire, leviers d'adaptation au changement climatique, réduction de l'usage des pesticides, préservation et restauration des sols. Les agriculteurs de ces groupes bénéficieront de journées d'animation collective, mais aussi d'un temps d'accompagnement individuel, afin de voir la mise en pratique sur chaque exploitation des éléments vus en groupe. Des journées portes ouvertes sont organisées après 3 ans de vie des groupes, pour partager les avancées et difficultés rencontrées avec d'autres agriculteurs du bassin de l'Oudon.																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>145 067 €</td> <td>174 080 €</td> <td>52 133 €</td> <td>62 560 €</td> <td>51 267 €</td> <td>61 520 €</td> <td>41 667 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	145 067 €	174 080 €	52 133 €	62 560 €	51 267 €	61 520 €	41 667 €	50 000 €	Favoriser l'évolution de pratiques des exploitations par un accompagnement individuel ou collectif entre pairs, pour réduire les risques de pollutions diffuses et ponctuelles et améliorer la qualité de l'eau							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
145 067 €	174 080 €	52 133 €	62 560 €	51 267 €	61 520 €	41 667 €	50 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>87 040,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td>30%</td> <td>52 224,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>34 816,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>174 080,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%	50%	87 040,00 €	Conseil Régional PdL	30%	30%	52 224,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	20%	34 816,00 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>174 080,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	50%	50%	87 040,00 €																																
Conseil Régional PdL	30%	30%	52 224,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	20%	20%	34 816,00 €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>174 080,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb de suivis DCS réalisés</td> <td>90% des agriculteurs engagés ont réalisé 2</td> <td rowspan="3">Evolution des pratiques par rapport à l'état initial d'entrée dans le groupe</td> <td rowspan="3">70% des agriculteurs des groupes font évoluer leurs pratiques de façon favorable à la qualité de l'eau</td> </tr> <tr> <td>Nb de groupes</td> <td>5 en 2023, 6 en 24 et 25</td> </tr> <tr> <td>Nb d'agriculteurs ayant participé</td> <td>30 à 40 agriculteurs</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Nb de suivis DCS réalisés	90% des agriculteurs engagés ont réalisé 2	Evolution des pratiques par rapport à l'état initial d'entrée dans le groupe	70% des agriculteurs des groupes font évoluer leurs pratiques de façon favorable à la qualité de l'eau	Nb de groupes	5 en 2023, 6 en 24 et 25	Nb d'agriculteurs ayant participé	30 à 40 agriculteurs																		
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																
Nb de suivis DCS réalisés	90% des agriculteurs engagés ont réalisé 2	Evolution des pratiques par rapport à l'état initial d'entrée dans le groupe	70% des agriculteurs des groupes font évoluer leurs pratiques de façon favorable à la qualité de l'eau																																
Nb de groupes	5 en 2023, 6 en 24 et 25																																		
Nb d'agriculteurs ayant participé	30 à 40 agriculteurs																																		

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>  <b>Titre de l'action :</b> Q6 - Démarches collectives ponctuelles d'expérimentations et de démonstrations <b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre <b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Commune :  Masse d'eau :  Cours d'eau :  Autre : Ensemble du bassin-versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du bassin de l'Oudon, avec une préférence sur les zones multithématiques ciblées pour la mise en œuvre d'expérimentations																																													
																																																			
Contenu de l'action				Illustrations																																															
Développement de démarches collectives ponctuelles d'expérimentations et de démonstrations, selon les opportunités, sur des thématiques permettant d'améliorer la qualité de l'eau selon 2 types d'actions : - mise en œuvre d'expérimentations agricoles chez des agriculteurs volontaires, avec l'appui de partenaires agricoles, permettant de tester des innovations et changements de pratiques de fertilisation ou gestion des adventices - exemples : expérimentation de différentes modalités de fertilisation azotée (type d'engrais, fractionnement des doses) pour limiter les pertes par volatilisation, ruissellement et lessivage tout en maintenant la productivité (mesure des rendements, hauteurs de tige, analyses de sèves, ...) - implantation de différents types de couverts végétaux, semis direct dans céréales en place, différentes modalités (doses, associations d'espèces, période d'implantation) ; le budget doit permettre de mettre en œuvre les expérimentations ainsi que la communication et l'organisation de journées techniques pour partager les réussites et difficultés des essais et contribuer à la diffusion de changements de pratiques par des exemples concrets ; - participer aux journées de sensibilisation organisées sur le territoire par les partenaires agricoles du Syndicat de l'Oudon sur des thématiques qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau (exemple : semis de prairies sous couvert de méteil, matériel de semis direct, désherbage mécanique du maïs, etc.)				 																																															
Coûts estimatifs et plan de financement envisagé				Objectif général / Ce qui est attendu																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25 000 €</td> <td>30 000 €</td> <td>8 333 €</td> <td>10 000 €</td> <td>8 333 €</td> <td>10 000 €</td> <td>8 333 €</td> <td>10 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	25 000 €	30 000 €	8 333 €	10 000 €	8 333 €	10 000 €	8 333 €	10 000 €	Contribuer à la diffusion de pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau en réalisant des essais concrets locaux, si possible sur des zones multithématiques pour avoir un effet significatif cumulé aux autres actions																							
Total		2023		2024		2025																																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																												
25 000 €	30 000 €	8 333 €	10 000 €	8 333 €	10 000 €	8 333 €	10 000 €																																												
Plan de financement prévisionnel				Suivi de l'action																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>9 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>6 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>30 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>					Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	15 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	9 000,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	6 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>30 000,00 €</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'essais mis en œuvre</td> <td>1 / an</td> <td>Nombre de participants</td> <td>&gt;10 / événement</td> </tr> <tr> <td>Nombre de journées techniques réalisées</td> <td>1 à 2/an</td> <td>Evolution des pratiques chez les agris ayant participé</td> <td>30% mettent en œuvre l'essai visité / testent</td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Nombre d'essais mis en œuvre	1 / an	Nombre de participants	>10 / événement	Nombre de journées techniques réalisées	1 à 2/an	Evolution des pratiques chez les agris ayant participé	30% mettent en œuvre l'essai visité / testent
	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																																
AELB	0%	50%	15 000,00 €																																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	9 000,00 €																																																
Département 53	0%	0%	- €																																																
Département 49	0%	0%	- €																																																
Autofinancement	0%	20%	6 000,00 €																																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>30 000,00 €</b>																																																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																																
Nombre d'essais mis en œuvre	1 / an	Nombre de participants	>10 / événement																																																
Nombre de journées techniques réalisées	1 à 2/an	Evolution des pratiques chez les agris ayant participé	30% mettent en œuvre l'essai visité / testent																																																

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																									
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune : Château-gontier sur Mayenne																									
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau : Souterraine Oudon																									
<b>Titre de l'action :</b> Q7 - Action agricole captage souterrain de la Plaine				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau : L'Hière																									
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : ZPAAC du captage prioritaire de la Plaine																									
<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes du Pays de Château Gontier Représentant légal (nom, fonction) : Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Vincent Lemaire, service eau et assainissement, 02 43 09 55 71 eau@chateaugontier.fr																															
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																											
<p>Il s'agit d'appliquer le plan d'action établi et démarré en 2022 permettant des améliorations des pratiques, une diminution des impacts environnementaux, et tendre vers une amélioration de la qualité de l'eau au captage.</p> <p>Cette action comprend des analyses de reliquats azotés dans les parcelles agricoles et forestières du site, des analyses d'eau dans les piézomètres locaux, des diagnostics et accompagnements d'agriculteurs engagés, la mise en place d'essais agronomiques et d'actions concrètes.</p> <p>Ce plan d'action concerne les nitrates et les pesticides.</p>																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>138 947 €</td> <td>166 737 €</td> <td>51 467 €</td> <td>61 761 €</td> <td>47 073 €</td> <td>56 488 €</td> <td>40 407 €</td> <td>48 488 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	138 947 €	166 737 €	51 467 €	61 761 €	47 073 €	56 488 €	40 407 €	48 488 €	Amélioration de la qualité de l'eau au captage à long terme. Implication des agriculteurs dans la démarche, baisse des valeurs des reliquats débits drainage			
Total		2023		2024		2025																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																								
138 947 €	166 737 €	51 467 €	61 761 €	47 073 €	56 488 €	40 407 €	48 488 €																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td></td> <td>50%</td> <td>83 368,25 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td></td> <td>10%</td> <td>16 673,65 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td></td> <td>20%</td> <td>33 347,30 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>20%</td> <td>33 347,30 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>166 736,50 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB		50%	83 368,25 €	Conseil Régional PdL		10%	16 673,65 €	Département 53		20%	33 347,30 €	Département 49		0%	- €	Autofinancement		20%	33 347,30 €	<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>166 736,50 €</b>
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																												
AELB		50%	83 368,25 €																												
Conseil Régional PdL		10%	16 673,65 €																												
Département 53		20%	33 347,30 €																												
Département 49		0%	- €																												
Autofinancement		20%	33 347,30 €																												
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>166 736,50 €</b>																												
				<b>Suivi de l'action</b>																											
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																									
				Indicateur		Indicateur																									
				Objectif		Objectif																									
				Nombre d'agriculteurs engagés		Moyenne des RDD																									
				80%		Baisse																									
				Nombre de réunions collectives		utilisation des pesticides problématiques																									
				3=1/an		Baisse																									

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																																									
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :	Bassin versant de l'Oudon																																								
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :	OUDON																																								
<b>Titre de l'action :</b> G1 - Ecrêtage des crues				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :	OUDON et ses affluents																																								
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																																									
<b>Maître d'ouvrage :</b> BASSIN DE L'OUDON Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : COUSIN Géraldine - Technicien Gestion Quantitative 02.41.92.52.84 geraldine.cousin@bvoudon.fr																																															
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																																											
Promotion de l'abaissement préventif volontaire des plans d'eau existants en hiver pour tamponner les crues - gérer le remplissage en fin de saison : - sensibilisation des propriétaires de plans d'eau dans le cadre de la démarche PTGE - accompagnement selon opportunités Maintien des dispositifs d'écrêtement des crues : - Etudes de danger pour le classement en aménagements hydrauliques et systèmes d'endiguement des 16 ouvrages de protection contre les inondations du bassin versant de l'Oudon				  <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">Barrage du plan d'eau de Pouancé</div> <div style="text-align: center;">16 ouvrages de protection sur le BV Oudon</div> <div style="text-align: center;">Zone de temporisation de Loiron</div> </div>																																											
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0 €</td> <td style="text-align: center;">250 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">150 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">100 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">0 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	250 000 €		150 000 €		100 000 €		0 €	Maintenir et poursuivre les projets de gestion coordonnée des eaux en période hivernale																			
Total		2023		2024		2025																																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																								
0 €	250 000 €		150 000 €		100 000 €		0 €																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">0%</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">- €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: center;"><b>100%</b></td> <td style="text-align: center;"><b>100%</b></td> <td style="text-align: center;"><b>- €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	100%	100%	- €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>	<b>Suivi de l'action</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de plans abaissés préventivement en hiver</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale</td> <td>Limiter les effets des crues</td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Nombre de plans abaissés préventivement en hiver	5	Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale	Limiter les effets des crues
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																												
AELB	0%	0%	- €																																												
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																												
Département 53	0%	0%	- €																																												
Département 49	0%	0%	- €																																												
Autofinancement	100%	100%	- €																																												
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>																																												
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																													
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																												
Nombre de plans abaissés préventivement en hiver	5	Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale	Limiter les effets des crues																																												

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																											
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :	Bassin versant de l'Oudon																										
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :	OUDON																										
<b>Titre de l'action :</b> G2a - Etude pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :	OUDON et ses affluents																										
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																											
<b>Maître d'ouvrage :</b> BASSIN DE L'OUDON Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : COUSIN Géraldine - Technicien Gestion Quantitative 02.41.92.52.84 geraldine.cousin@bvoudon.fr																																	
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																											
<b>Projets de réduction de la vulnérabilité</b> et travaux afférents de la compétence du Syndicat (cours d'eau, bocage, haies sur talus...) : - Etude de réduction de vulnérabilité inondations de la meunerie de <b>Bouche-d'Uzure</b> à Bouchamps les Craon																																	
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>						<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>50 000 €</td> <td>60 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>50 000 €</td> <td>60 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	50 000 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	60 000 €	Réduire la vulnérabilité aux inondations sur les zones fortement impactées					
Total		2023		2024		2025																											
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																										
50 000 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	60 000 €																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td></td> <td>50%</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>50%</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>60 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB		0%	- €	Conseil Régional PdL		50%	30 000,00 €	Département 53		0%	- €	Département 49		0%	- €	Autofinancement		50%	30 000,00 €	<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>	
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																														
AELB		0%	- €																														
Conseil Régional PdL		50%	30 000,00 €																														
Département 53		0%	- €																														
Département 49		0%	- €																														
Autofinancement		50%	30 000,00 €																														
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>60 000,00 €</b>																														
				<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude réalisée</td> <td>1 rapport d'étude</td> <td>Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale</td> <td>Limiter les effets des crues</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Etude réalisée	1 rapport d'étude	Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale	Limiter les effets des crues																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																															
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																														
Etude réalisée	1 rapport d'étude	Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale	Limiter les effets des crues																														

				Impact(s) visé(s)				Localisation de l'action																																															
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>								<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource				Commune : Bassin versant de l'Oudon																																											
								<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés				Masse d'eau : OUDON																																											
Titre de l'action : G2b - Réduction de la vulnérabilité aux inondations								<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique				Cours d'eau : OUDON et ses affluents																																											
Type d'action : <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre								<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires				Autre :																																											
Maître d'ouvrage : BASSIN DE L'OUDON																																																							
Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président																																																							
Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : COUSIN Géraldine - Technicien Gestion Quantitative 02.41.92.52.84 geraldine.cousin@bvoudon.fr																																																							
<b>Contenu de l'action</b>								<b>Illustrations</b>																																															
Projets de réduction de la vulnérabilité et travaux afférents de la compétence du Syndicat (cours d'eau, bocage, haies sur talus...) : -Travaux d'aménagement d'une zone de temporisation à Loiron																																																							
Coûts estimatifs et plan de financement envisagé								Objectif général / Ce qui est attendu																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>190 000 €</td> <td>228 000 €</td> <td>16 667 €</td> <td>20 000 €</td> <td>173 333 €</td> <td>208 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>								Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	190 000 €	228 000 €	16 667 €	20 000 €	173 333 €	208 000 €	0 €	0 €	Réduire la vulnérabilité aux inondations sur les zones fortement impactées																							
Total		2023		2024		2025																																																	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																																
190 000 €	228 000 €	16 667 €	20 000 €	173 333 €	208 000 €	0 €	0 €																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>10%</td> <td></td> <td>19 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>50%</td> <td></td> <td>95 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>20%</td> <td></td> <td>38 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td></td> <td>38 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td></td> <td><b>190 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>								Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	10%		19 000,00 €	Conseil Régional PdL	50%		95 000,00 €	Département 53	20%		38 000,00 €	Département 49	0%		- €	Autofinancement	20%		38 000,00 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>190 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux réalisés</td> <td>Aménagement de loiron réalisé</td> <td>Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale</td> <td>Limiter les effets des crues</td> </tr> </tbody> </table>								Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Travaux réalisés	Aménagement de loiron réalisé	Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale	Limiter les effets des crues
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																																				
AELB	10%		19 000,00 €																																																				
Conseil Régional PdL	50%		95 000,00 €																																																				
Département 53	20%		38 000,00 €																																																				
Département 49	0%		- €																																																				
Autofinancement	20%		38 000,00 €																																																				
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>190 000,00 €</b>																																																				
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																																					
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																																				
Travaux réalisés	Aménagement de loiron réalisé	Amélioration de la gestion quantitative en période hivernale	Limiter les effets des crues																																																				

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> G3-4-5 Gestion quantitative de la ressource en eau				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : bassin versant de l'Oudon																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : COUSIN Géraldine - Technicienne Gestion Quantitative 02.41.92.52.84 geraldine.cousin@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
Mettre en place un <b>mode de gestion des plans d'eau</b> en tête de bassin versant favorable aux milieux aquatiques : - consolider et formaliser les expériences de soutien d'étiage - encourager la restitution des débits réservés <u>gestion quantitative de la ressource en eau</u> - Suivre les études en lien avec la gestion quantitative de la ressource en eau (Chambre d'agriculture, CLE, Département, Région, CCI...) - Mettre en place les actions du PTGE qui découlent des compétences du Bassin de l'Oudon (avenant au présent CTeau à prévoir éventuellement fin 2024 pour intégrer les actions et financements nécessaires).																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>30 000 €</td> <td></td> <td>0 €</td> <td></td> <td>0 €</td> <td></td> <td>30 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	30 000 €		0 €		0 €		30 000 €	Sensibilisation et soutien à la gestion quantitative de la ressource en eau							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
0 €	30 000 €		0 €		0 €		30 000 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td></td> <td>50%</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td></td> <td>30%</td> <td>9 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>20%</td> <td>6 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>30 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB		50%	15 000,00 €	Conseil Régional PdL		30%	9 000,00 €	Département 53		0%	- €	Département 49		0%	- €	Autofinancement		20%	6 000,00 €	<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB		50%	15 000,00 €																																
Conseil Régional PdL		30%	9 000,00 €																																
Département 53		0%	- €																																
Département 49		0%	- €																																
Autofinancement		20%	6 000,00 €																																
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>30 000,00 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Indicateur																													
				Objectif		Objectif																													
				Soutien d'étiage formalisé		Amélioration de la gestion quantitative en période estivale																													
				Nombre de débits réservés rétablis		Limiter les effets des sécheresses																													

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> G6 - Projet de territoire pour la gestion de l'eau				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Bassin versant de l'Oudon																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Louis MICHEL - Président de la C.L.E. Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : pour le P.T.G.E. et conduite de l'ensemble : TIELEGUINE Régine - Animatrice de la CLE 02.41.92.52.84 regine.tieleguine@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
La démarche de P.T.G.E. a été engagée en 2021, la feuille de route PTGE a été validée et le groupe de travail a défini les modalités de réalisation du PTGE. la caractérisation des plans d'eau sur le Chéran amont a débuté en 2022 (travail interne au syndicat, pôle Q2). L'étude HMUC va démarrer au mois de septembre 2022. La présente fiche action comprend : '- étude HMUC, diagnostic et co-construction du programme PTGE, intégration au SAGE '- Fin de la caractérisation de tous les plans d'eau du Chéran amont '- Caractérisation de tous les plans d'eau les plus impactants à l'échelle du bassin versant de l'Oudon				1er réunion du groupe de travail P.T.G.E. le 30 novembre 2021 																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>302 000 €</td> <td></td> <td>151 000 €</td> <td></td> <td>151 000 €</td> <td></td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	302 000 €		151 000 €		151 000 €		0 €	Sensibilisation et soutien à la gestion quantitative de la ressource en eau							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
0 €	302 000 €		151 000 €		151 000 €		0 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td></td> <td>70%</td> <td>211 400,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>État</td> <td></td> <td>30%</td> <td>90 600,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>302 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB		70%	211 400,00 €	Conseil Régional PdL		0%	- €	Département 53		0%	- €	État		30%	90 600,00 €	Autofinancement		0%	- €	<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>302 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB		70%	211 400,00 €																																
Conseil Régional PdL		0%	- €																																
Département 53		0%	- €																																
État		30%	90 600,00 €																																
Autofinancement		0%	- €																																
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>302 000,00 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Indicateur																													
				Objectif		Objectif																													
				P.T.G.E. élaboré		rapport																													

## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** G8 - Infiltration des eaux pluviales - quartier existant

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Commune de Segré-en-Anjou-Bleu  
 Représentant légal (nom, fonction) : Genevière COQUEREAU, Maire  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  
 Eric GUIARD, Directeur des services Techniques, 02 41 92 52 88,  
 eric.guiard@segreenanjoubleu.fr

**Impact(s) visé(s)**

Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource

Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés

Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique

Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

**Localisation de l'action**

Commune : Segré-en-Anjou-Bleu: Sainte Gemmes d'Andigné

Masse d'eau :

Cours d'eau : L'Argos

Autre :



**Contenu de l'action**

Plusieurs zones d'infiltration seront créées pour gérer les eaux de ruissellement du quartier des sables (120 000m<sup>2</sup>).  
 En complément, une zone de stockage d'eau de pluie sera créée à proximité des terrains sportifs pour l'arrosage de ceux-ci. L'objectif étant de limiter l'utilisation de l'eau du puits.  
 Les travaux débuteront début 2023 pour une durée de 6 mois.



**Coûts estimatifs et plan de financement envisagé**

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
160 000 €	192 000 €	160 000 €	192 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%		- €
Conseil Régional PdL	0%		- €
Département 53	0%		- €
Département 49	13%		20 000,00 €
Autofinancement	88%		140 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>160 000,00 €</b>

**Objectif général / Ce qui est attendu**

L'objectif est de limiter les rejets d'eau de pluie directs du quartier des sables et du complexe sportif vers l'Argos

**Suivi de l'action**

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Réalisation des travaux	2023	% de rejets directs du complexe sportif	0%

## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** G9 - Infiltration des eaux pluviales - nouveaux quartier

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Commune de Segré-en-Anjou-Bleu  
 Représentant légal (nom, fonction) : Genevière COQUEREAU, Maire  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  
 Eric GUIARD, Directeur des services Techniques, 02 41 92 52 88,  
 eric.guiard@segreenanjoubleu.fr

**Impact(s) visé(s)**

- Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource
- Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés
- Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

**Localisation de l'action**

Commune : Segré-en-Anjou-Bleu: Sainte Gemmes d'Andigné, Nyoiseau

Masse d'eau :

Cours d'eau : L'Argos, l'Oudon

Autre :

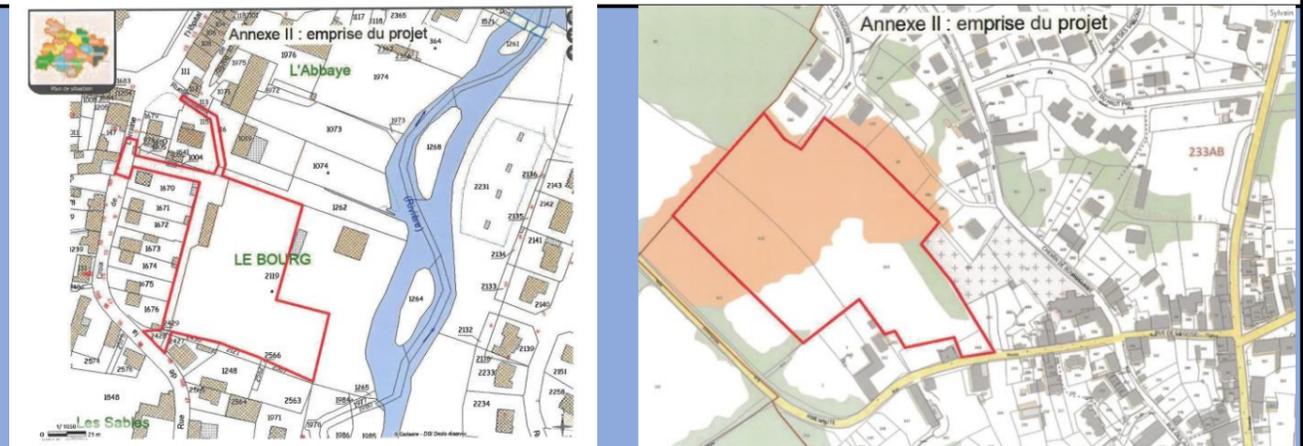


### Contenu de l'action

Deux lotissements doivent être créés en 2023:

- lotissement des jardins (7350m<sup>2</sup>) impasse des jardins à Sainte-Gemmes d'Andigné, dans une zone proche de la rivière de l'Argos. Le projet consiste à aménager ce site en n'ayant aucun rejet direct pour toute eau de pluie de retour 100 ans. Le début des travaux doit intervenir au deuxième trimestre 2023 pour une durée de 6 mois.
- lotissement Rue Haute (21000m<sup>2</sup>), Rue Haute à Nyoiseau, dans une zone proche de la rivière de l'Oudon. Le projet consiste à aménager ce site en n'ayant aucun rejet direct pour toute eau de pluie de retour 100 ans. Le projet consiste également à capter les eaux de ruissellement existantes pour en infiltrer un maximum. Le début des travaux doit intervenir au deuxième trimestre 2023 pour une durée de 6 mois.

### Illustrations



### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
175 000 €	210 000 €	175 000 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%		- €
Conseil Régional PdL	0%		- €
Département 53	0%		- €
Département 49	17%		30 000,00 €
Autofinancement	83%		145 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>175 000,00 €</b>

### Objectif général / Ce qui est attendu

L'objectif est de limiter les rejets d'eau de pluie directs des lotissements

### Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Réalisation des travaux	2024	% d'eau infiltrée - pluie centennale	80%

## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** G10 - Mise en place d'une station de mesure de débit sur l'Araize

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Pays de Craon  
 Représentant légal (nom, fonction) : M. LANGOUET - Président de la CCPC  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  
 MARQUIS Damien - Responsable de production d'eau potable  
 (06.30.74.38.99 - d.marquis@paysdecraon.fr)

**Impact(s) visé(s)**

Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource

Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés

Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique

Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires



**Localisation de l'action**

Commune : OMBREE D'ANJOU

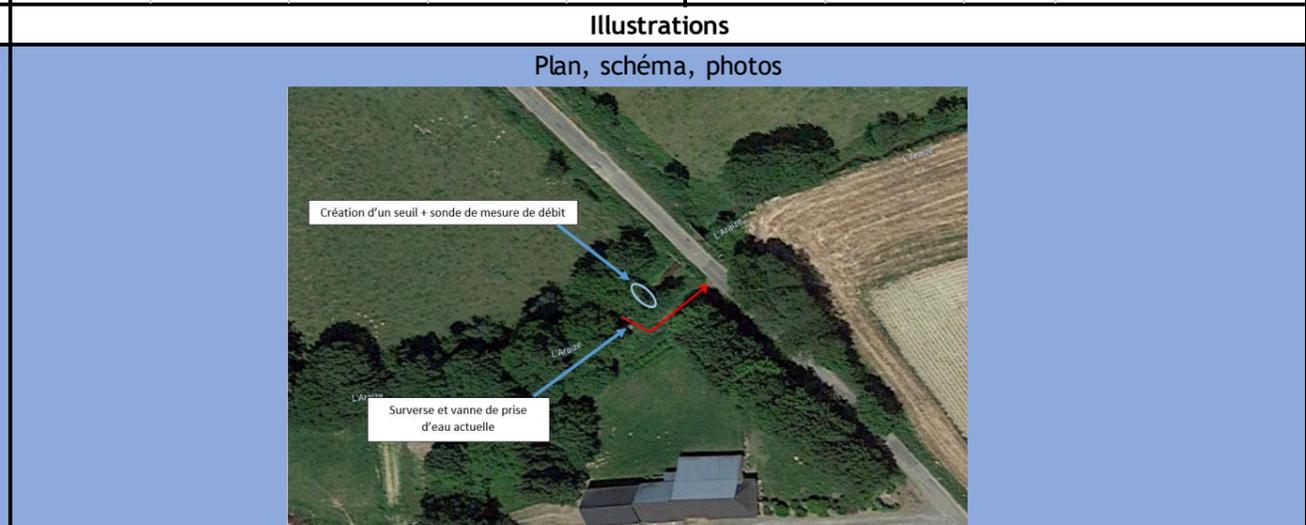
Masse d'eau :

Cours d'eau : ARAIZE

Autre :

**Contenu de l'action**

Etude et mise en place d'une station de mesure du débit de la rivière Araize, en aval de la prise d'eau au lieu-dit la Fontaudière, alimentant les carrières de la Marinière à Chazé Henry, commune nouvelle d'Ombree d'Anjou (49).  
 Travaux souhaités en 2023.  
 Appui technique validé de la DREAL.



**Coûts estimatifs et plan de financement envisagé**

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
40 000 €	48 000 €	40 000 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**Objectif général / Ce qui est attendu**

Bénéficier de la mesure de débit de la rivière, après la prise d'eau, afin d'étudier la possibilité d'augmenter la période de prélèvement et/ou d'obtenir des dérogations pour le remplissage des carrières de la Marinière.

**Plan de financement prévisionnel**

	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	0%	- €
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €
Département 53	30%	0%	12 000,00 €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	70%	0%	28 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>40 000,00 €</b>

**Suivi de l'action**

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Achèvement des travaux	100%	Récupération des données de débit	100%

## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** M1 - Restauration de la morphologie et de la ripisylve des cours d'eau

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Syndicat du Bassin de l'Oudon  
 Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sylvain Lacôte - Ingénieur milieux aquatiques - 02 41 92 52 84  
 sylvain.lacote@bvoudon.fr

**Impact(s) visé(s)**

Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource

Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés

Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique

Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

**Localisation de l'action**

Commune :

Masse d'eau : Oudon, Hière, Uzure, Mée, Pelleterie, Araize, Verzée, Argos, Thiberge, Sazée

Cours d'eau : Ebeaupinière, Ecrevisse, Nymphé, Merdereau, Lussière

Autre :

**Contenu de l'action**

Le bassin versant de l'Oudon a été fortement impacté par des opérations de recalibrage et de rectification des profils des cours d'eau. Il s'agit là d'une des raisons majeures de non atteinte du bon état écologique. Ainsi dans le cadre du CTEAU 2023-2025, il est prévu de :

- réaliser des études préalables à la restauration hydromorphologique des cours d'eau (diagnostic, inventaires faune-flore, scénarios d'aménagement, dossiers règlementaires)
- faire appel à des maîtres d'oeuvre pour les travaux les plus ambitieux (phase AVP, PRO, suivi de chantier)
- réaliser des travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau (niveau d'ambition R1, R2 ou R3)
- restaurer la ripisylve (abattage sélectif, plantation) en accompagnement des travaux de restauration hydromorphologique
- suivre l'impact des travaux grâce à d'indicateurs hydrobiologiques, hydromorphologiques, et biodiversité

**Illustrations**

*Etude préalable*

*Travaux de restauration de la Nymphé - réservoir biologique*

**Coûts estimatifs et plan de financement envisagé**

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
838 333 €	1 006 000 €	279 167 €	335 000 €	267 500 €	321 000 €	291 667 €	350 000 €

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	50%	0%	419 167 €
Conseil Régional PdL	30%	0%	251 500 €
Département 53	0%	0%	- €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	20%	0%	167 667 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>838 333 €</b>

**Objectif général / Ce qui est attendu**

Les travaux visent à améliorer les capacités d'accueil du milieu et à restaurer des fonctionnalités d'autoépuration du cours d'eau. Ses travaux doivent conduire à une augmentation des valeurs des indices biologiques par rapport à l'état initial grâce à une plus grande diversité d'espèces et une meilleure qualité du milieu

**Suivi de l'action**

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Linéaire restauré de type R1 (kml)	15 km	I2M2	Amélioration des indices par rapport à l'état initial
Linéaire restauré de type R2 (kml)		IPR	
Linéaire restauré de type R3 (kml)		CARHYCE	
		Présence du Chabot	8 stations

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		<b>Commune :</b>																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		<b>Masse d'eau :</b> Oudon, Hière, Uzure, Mée, Pelleterie, Araize, Verzée, Argos, Thiberge, Sazée																													
<b>Titre de l'action :</b> M2 - Restauration de la continuité écologique				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		<b>Cours d'eau :</b>																													
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input checked="" type="checkbox"/> Autre (accompagnement concertation)				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		<b>Autre :</b> ouvrages en liste 2 et ZAP Anguille																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du Bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sylvain Lacôte - Ingénieur milieux aquatiques - 02 41 92 52 84 sylvain.lacote@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
Une centaine d'ouvrage font obstacle à la continuité écologique sur le bassin. Il s'agit là d'une des raisons majeures de non atteinte du bon état écologique. Ainsi dans le cadre du CTEAU 2023-2025, il est prévu de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse juridique des ouvrages gérés par le syndicat</li> <li>- réaliser des études préalables à la restauration de la continuité écologique (diagnostic, inventaires faune-flore, scénarios d'aménagement, dossiers réglementaires)</li> <li>- se faire accompagner pour mener la concertation avec les riverains</li> <li>- faire appel à des maîtres d'oeuvre pour les travaux les plus ambitieux (phase AVP, PRO, suivi de chantier)</li> <li>- réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique (aménagement en liste 2 et ZAP anguille, effacements)</li> <li>- mettre en place des mesures d'accompagnement pour maintenir les usages</li> <li>- suivre l'impact des travaux grâce à d'indicateurs hydrobiologiques, hydromorphologiques, et biodiversité</li> </ul>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>954 167 €</td> <td>1 145 000 €</td> <td>312 500 €</td> <td>375 000 €</td> <td>325 000 €</td> <td>390 000 €</td> <td>316 667 €</td> <td>380 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	954 167 €	1 145 000 €	312 500 €	375 000 €	325 000 €	390 000 €	316 667 €	380 000 €	Les travaux visent à intervenir sur les ouvrages pour rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire. Lorsque cela est possible, l'objectif est également de supprimer l'impact des ouvrages sur la ligne d'eau. La suppression des ouvrages permet de recréer des écoulements libres sur l'ancien linéaire influencé. La remise en état du milieu et la restauration des écoulements doit permettre d'améliorer la qualité du milieu.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
954 167 €	1 145 000 €	312 500 €	375 000 €	325 000 €	390 000 €	316 667 €	380 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>0%</td> <td>477 083 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td>0%</td> <td>286 250 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>0%</td> <td>190 833 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>954 167 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%	0%	477 083 €	Conseil Régional PdL	30%	0%	286 250 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	0%	190 833 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>954 167 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	50%	0%	477 083 €																																
Conseil Régional PdL	30%	0%	286 250 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	20%	0%	190 833 €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>954 167 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Augmentation du % d'ouvrages</td> <td>cf feuille de route</td> </tr> <tr> <td>Amélioration du taux d'étagement</td> <td>cf feuille de route</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'ouvrage rendu transparent</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Linéaire de libre écoulement</td> <td>15 km</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Augmentation du % d'ouvrages	cf feuille de route	Amélioration du taux d'étagement	cf feuille de route	Nombre d'ouvrage rendu transparent	18	Linéaire de libre écoulement	15 km	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I2M2</td> <td>Amélioration des indices par rapport à l'état initial</td> </tr> <tr> <td>IPR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CARHYCE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Présence du Chabot</td> <td>8 stations</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	I2M2	Amélioration des indices par rapport à l'état initial	IPR		CARHYCE		Présence du Chabot	8 stations								
Indicateur	Objectif																																		
Augmentation du % d'ouvrages	cf feuille de route																																		
Amélioration du taux d'étagement	cf feuille de route																																		
Nombre d'ouvrage rendu transparent	18																																		
Linéaire de libre écoulement	15 km																																		
Indicateur	Objectif																																		
I2M2	Amélioration des indices par rapport à l'état initial																																		
IPR																																			
CARHYCE																																			
Présence du Chabot	8 stations																																		

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau : Oudon, Hière, Uzure, Mée, Pelleterie, Araize, Verzée, Argos, Thiberge, Sazée																													
<b>Titre de l'action :</b> M3 - Restauration de zones humides et effacement de plans d'eau sans usage				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Achat foncier (non financé par la Région) <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du Bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sylvain Lacôte - Ingénieur milieux aquatiques - 02 41 92 52 84 sylvain.lacote@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>																																			
50 % des zones humides ont été supprimées, cette action vise à restaurer leurs fonctionnalités, elle comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les études préalables d'élaboration de plans de gestion,</li> <li>- les études préalables à l'effacement de plans d'eau sans usage,</li> <li>- les travaux de restauration des fonctionnalités des zones humides,</li> <li>- les travaux d'effacement de plans d'eau sans usage afin de restaurer des zones humides,</li> <li>- l'achat de zones humides (action non financée par la Région),</li> <li>- la réalisation de suivis des travaux par le biais d'indicateurs floristiques et faunistiques.</li> </ul>				<b>Illustrations</b>																															
																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
				Les travaux visent à intervenir sur les zones humides dégradées afin d'améliorer les fonctions de support de biodiversité mais également les fonctions de régulation hydraulique et de filtration des polluants.																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>352 500 €</td> <td>423 000 €</td> <td>111 667 €</td> <td>134 000 €</td> <td>132 500 €</td> <td>159 000 €</td> <td>108 333 €</td> <td>130 000 €</td> </tr> </tbody> </table>								Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	352 500 €	423 000 €	111 667 €	134 000 €	132 500 €	159 000 €	108 333 €	130 000 €				
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
352 500 €	423 000 €	111 667 €	134 000 €	132 500 €	159 000 €	108 333 €	130 000 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>0%</td> <td>176 250 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td>0%</td> <td>105 750 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>0%</td> <td>70 500 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>352 500 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%	0%	176 250 €	Conseil Régional PdL	30%	0%	105 750 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	0%	70 500 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>352 500 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	50%	0%	176 250 €																																
Conseil Régional PdL	30%	0%	105 750 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	20%	0%	70 500 €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>352 500 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Indicateur																													
				Objectif		Objectif																													
				Nombre de zones humides restaurées		Inventaire faune/flore																													
				10		Augmentation de la biodiversité																													

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																									
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2> <p><b>Titre de l'action :</b> M4 - Etudier la biodiversité préalablement aux travaux de restauration des milieux aquatiques (DIG, DLE)</p> <p><b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation  <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du Bassin de l'Oudon  Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président  Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  Sylvain Lacôte - Ingénieur milieux aquatiques - 02 41 92 52 84  sylvain.lacote@bvoudon.fr</p>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Commune : Masse d'eau : Oudon, Hière, Uzure, Mée, Pelleterie, Araize, Verzée, Argos, Thiberge, Sazée, Misengrain Cours d'eau : Autre :																									
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																											
<p>La connaissance de la répartition et de la densité des espèces sur le territoire est un préalable à la réalisation des travaux de restauration. Ces données permettent de mieux cibler les espèces sensibles et leur prise en compte dans les projets de restauration (séquence ERC). Elles permettent également de répondre aux exigences réglementaires des services de l'Etat (DREAL) dans le cadre des DIG ou dossiers loi sur l'eau. Il peut également s'avérer nécessaire de faire des demandes de dérogation pour les espèces protégées.</p>																															
				Anodonte		Agrion de mercure																									
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>53 333 €</td> <td>64 000 €</td> <td>26 667 €</td> <td>32 000 €</td> <td>13 333 €</td> <td>16 000 €</td> <td>13 333 €</td> <td>16 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	53 333 €	64 000 €	26 667 €	32 000 €	13 333 €	16 000 €	13 333 €	16 000 €	L'objectif est de maintenir un haut niveau de connaissance de l'état des populations des espèces patrimoniales du territoire et d'évaluer l'impact des travaux.			
Total		2023		2024		2025																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																								
53 333 €	64 000 €	26 667 €	32 000 €	13 333 €	16 000 €	13 333 €	16 000 €																								
				<b>Suivi de l'action</b>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>0%</td> <td>26 667 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td>0%</td> <td>16 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>0%</td> <td>10 667 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>53 333 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				AELB	50%	0%	26 667 €	Conseil Régional PdL	30%	0%	16 000 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	0%	10 667 €	<b>Total</b>		<b>0%</b>	<b>53 333 €</b>	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
AELB	50%	0%	26 667 €																												
Conseil Régional PdL	30%	0%	16 000 €																												
Département 53	0%	0%	- €																												
Département 49	0%	0%	- €																												
Autofinancement	20%	0%	10 667 €																												
<b>Total</b>		<b>0%</b>	<b>53 333 €</b>																												
		Indicateur		Objectif		Indicateur		Objectif																							
		Nombre d'inventaires réalisés		12		Suivi avant/après travaux		Augmentation de la biodiversité																							

								Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																																																					
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>								Amélioration de la qualité de l'eau: respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																																																					
<b>Titre de l'action :</b> M5 - Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et entretien des milieux aquatiques								Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau : Oudon, Hière, Uzure, Mée, Pelleterie, Araize, Verzée, Argos, Thiberge, Sazée																																																					
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre								Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																																																					
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du Bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sylvain Lacôte - Ingénieur milieux aquatiques - 02 41 92 52 84 sylvain.lacote@bvoudon.fr								Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																																																					
<b>Contenu de l'action</b>								 <b>Illustrations</b>																																																							
<p>Cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'arrachage manuel des espèces végétales exotiques envahissante</li> <li>- la suppression des embâcles dans le cours d'eau.</li> <li>- l'entretien des zones humides et berges propriétés du syndicat. (Financement uniquement de la part du Département de la Mayenne D53)</li> <li>- la sensibilisation des riverains autour de l'entretien des rives. Cette action se traduit par la rencontre entre les riverains et les techniciens du syndicat de façon à aborder les devoirs des riverains (entretien de la végétation des rives) et les possibilités d'aménagement visant à réduire les impacts sur le cours d'eau (dégradation des berges...)</li> </ul>								 Jussie  Embâcle																																																							
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>								<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>145 000 €</td> <td>174 000 €</td> <td>48 333 €</td> <td>58 000 €</td> <td>48 333 €</td> <td>58 000 €</td> <td>48 333 €</td> <td>58 000 €</td> </tr> </tbody> </table>								Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	145 000 €	174 000 €	48 333 €	58 000 €	48 333 €	58 000 €	48 333 €	58 000 €	Les travaux visent à améliorer les capacités d'accueil du milieu et à restaurer des fonctionnalités d'autoépuration du cours d'eau. Ses travaux doivent conduire à une augmentation des valeurs des indices biologiques par rapport à l'état initial grâce à une plus grande diversité d'espèces et une meilleure qualité du milieu																															
Total		2023		2024		2025																																																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																																								
145 000 €	174 000 €	48 333 €	58 000 €	48 333 €	58 000 €	48 333 €	58 000 €																																																								
* actions sur le territoire du Département de la Mayenne								<b>Suivi de l'action</b>																																																							
** actions sur le territoire du Département du Maine et Loire								<b>Indicateurs de réalisation</b>																																																							
<table border="1"> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Département 53*</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>17 400 €</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Département 49**</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>21 600 €</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>135 000 €</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>50%</b></td> <td><b>174 000 €</b></td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>								AELB	0%	0%	- €					Conseil Régional PdL	0%	0%	- €					Département 53*	0%	20%	17 400 €					Département 49**	0%	30%	21 600 €					Autofinancement	0%	0%	135 000 €					<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>	<b>174 000 €</b>					Indicateur		Objectif		Indicateur		Objectif	
AELB	0%	0%	- €																																																												
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																																												
Département 53*	0%	20%	17 400 €																																																												
Département 49**	0%	30%	21 600 €																																																												
Autofinancement	0%	0%	135 000 €																																																												
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>	<b>174 000 €</b>																																																												
								Nombre d'embâcles retirés		30		Surface d'herbiers de jussie		baisse de surface																																																	



## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** M6 - Etudes préalables à la restauration morphologique du ruisseau du Bréon et du ruisseau de Marigné

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Pays de Château Gontier  
 Représentant légal (nom, fonction) : Philippe HENRY, président  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Boris LECUREUR - chargé de mission gestion des milieux aquatiques - 02 43 09 55 71 - gemapi@chateaugontier.fr

**Impact(s) visé(s)**

Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource

Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés

Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique

Un contrat au tour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

**Localisation de l'action**

Commune : Marigné-Peuton

Masse d'eau : L'Hière FRGR0520

Cours d'eau : Ruisseau de l'étang du Bréon

Autre :

**Contenu de l'action**

Etude hydraulique à l'amont et sur le site du plan d'eau communal de Marigné-Peuton pour définir les débits caractéristiques et ainsi dimensionner les aménagements proposés = acquisition de connaissances "fines" sur ce territoire

Proposition de scénarios de restauration morphologique du ruisseau du Bréon et de solutions techniques chiffrées en amont et sur le site du plan d'eau communal de Marigné-Peuton (CE busé en rive gauche)

Rédaction d'une DIG et des dossiers réglementaires nécessaires en option.

Discussion, animation, concertation et choix de scénario (Elus municipaux, Riverains, Habitants, Elus CCPCG, Partenaires, Techniciens,...) en 2024-2025,

Diagnostic du cours d'eau de Marigné et de ses affluents permanents pour identifier les dysfonctionnements d'ordre morphologique et/ou de continuité écologique (environ 15 km), dossier DIG

**Illustrations**



**Coûts estimatifs et plan de financement envisagé**

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
68 000 €	81 600 €	38 000 €	45 600 €	30 000 €	36 000 €		

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	50%	34 000,00 €
Conseil Régional PdL	0%	10%	6 800,00 €
Département 53	0%	20%	16 320,00 €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	0%	20%	13 600,00 €
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>70 720,00 €</b>

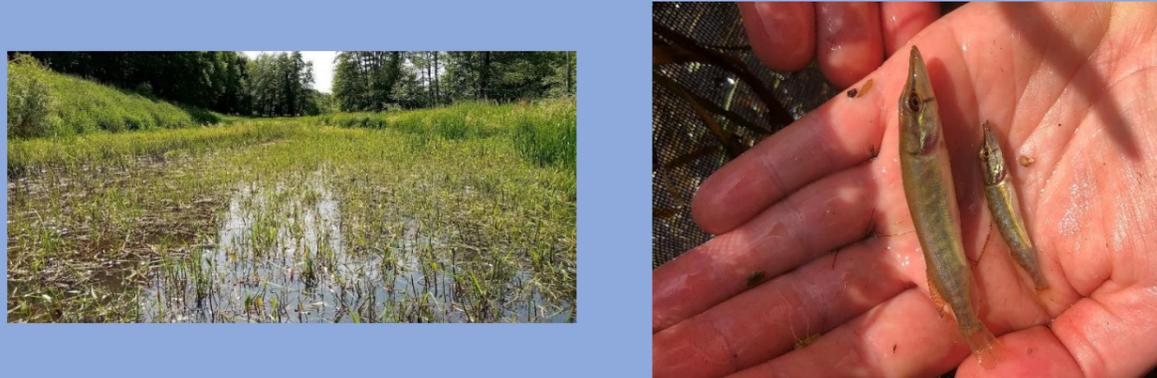
**Objectif général / Ce qui est attendu**

Définition des débits de référence par une étude hydraulique pour dimensionner les travaux proposés / Proposition de scénario de restauration morphologique du ruisseau du Bréon (Remise à ciel ouvert, retalutage de berge,...) sur le site, en amont et en aval immédiat (1 000 m concernés)

**Suivi de l'action**

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Nombre d'étude réalisée	2		

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2> <p><b>Titre de l'action :</b> M7 - Entretien de la végétation, embâcles et gestion des plantes exotiques envahissantes</p> <p><b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation  <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Conseil départemental du Maine-et-Loire  Représentant légal (nom, fonction) : Marc HELBERT, chef de service  Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : wennaël CORDIER, technicien, 06 48 51 26 44, g.cordier@maine-et-loire.</p>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Commune :  Masse d'eau : FR0505b  Cours d'eau : Oudon domanial  Autre :																													
																																			
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																															
Travaux d'entretien de la ripisylve le long de l'Oudon domanial Enlèvement des embâcles Arrachage des plantes exotiques envahissantes																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>75 000 €</td> <td>90 000 €</td> <td>25 000 €</td> <td>30 000 €</td> <td>25 000 €</td> <td>30 000 €</td> <td>25 000 €</td> <td>30 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	75 000 €	90 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	Conserver l'intégrité du domaine public fluvial, préserver les usages, maintenir l'équilibre écologique dans les zones de sécurité du chenal de navigation							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
75 000 €	90 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>100%</td> <td>90 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>90 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	100%	90 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	0%	- €																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	100%	90 000,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>90 000,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
		<b>Indicateur</b>		<b>Objectif</b>		<b>Indicateur</b>																													

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																									
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																									
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																									
<b>Titre de l'action :</b> M8 - Etude et travaux de restauration d'une zone humide en tant que frayère				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau : Oudon																									
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : A définir selon la priorisation																									
<b>Maître d'ouvrage :</b> Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 53 Représentant légal (nom, fonction) : Daniel ROBERT Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Marie-Laure PIAU , 07 77 39 57 96, marielaurepiau.peche53@orange.fr																															
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																											
<p>A partir de l'action "Etude de la fonctionnalité des zones humides annexes de l'Oudon" et de son bilan (livré pour fin 2022); il sera possible d'envisager des actions à mener sur des secteurs prioritaires. Un site sera retenu et si nécessaire une étude préalable sur la zone humide sera menée (relevés topographiques, dossier réglementaire en vue de le restaurer) avant travaux à envisager l'année suivante.</p>																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12 500 €</td> <td>15 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>4 167 €</td> <td>5 000 €</td> <td>8 333 €</td> <td>10 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	12 500 €	15 000 €	0 €	0 €	4 167 €	5 000 €	8 333 €	10 000 €	Etude et travaux de restauration d'une zone humide en tant que frayère			
Total		2023		2024		2025																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																								
12 500 €	15 000 €	0 €	0 €	4 167 €	5 000 €	8 333 €	10 000 €																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>7 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>15 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	7 500,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	4 500,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	3 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																												
AELB	0%	50%	7 500,00 €																												
Conseil Régional PdL	0%	30%	4 500,00 €																												
Département 53	0%	0%	- €																												
Département 49	0%	0%	- €																												
Autofinancement	0%	20%	3 000,00 €																												
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>																												
				<b>Suivi de l'action</b>																											
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																									
				Indicateur		Objectif																									
				Objectif		Indicateur																									
				Objectif		Objectif																									



## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** M9 - Etude multithématique cours d'eau et zones humides sur le Chéran (secteur Congrier)

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 53  
 Représentant légal (nom, fonction) : Daniel ROBERT  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  
 Marie-Laure PIAU , 07 77 39 57 96, marielaurepiau.peche53@orange.fr



### Impact(s) visé(s)

- Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource
- Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés
- Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

### Localisation de l'action

Commune : Congrier  
 Masse d'eau : FRGR0521A  
 Cours d'eau : le Chéran  
 Autre :

### Contenu de l'action

Description de l'action (éléments techniques, mode opératoire, calendrier, moyens humains, moyens matériels, partenariats,...) : Ce projet prévoit un partenariat entre différentes structures : AAPPMA en tant que propriétaires de la majorité des terrains visés par l'étude, le Syndicat de bassin de l'Oudon (porteur du projet life revers'eau sur le chéran), et la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne (co-porteur de projet sur Congrier avec l'AAPPMA ). Cette étude vise à réaliser un diagnostic sur différents compartiments : cours d'eau, lit majeur afin d'améliorer fonctionnement écologique des milieux aquatiques mais aussi en s'attachant à préserver des milieux attractifs pour la pratique de la pêche (cours d'eau comme plan d'eau). Des travaux seront réalisés en fonction des résultats de l'étude

### Illustrations



### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé (sous réserves d'échanges avec le CA de la Fédération)

Total		2023 (étude)		2024 (travaux)		2025 (travaux)	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
33 333 €	40 000 €	12 500 €	15 000 €	12 500 €	15 000 €	8 333 €	10 000 €

### Objectif général / Ce qui est attendu

Etude globale sur la zone et pistes d'actions en vue de l'amélioration des fonctionnements écologiques (morphologie, continuité, limiter impact plan d'eau, annexes ou zone humide à valoriser)

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	50%	20 000,00 €
Conseil Régional PdL	0%	30%	12 000,00 €
Département 53	0%	0%	- €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	0%	20%	8 000,00 €
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>40 000,00 €</b>

### Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION APPEL CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune : Bassin de l'Oudon																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> T1a - Elaborer une stratégie foncière				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre																																			
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon																																			
Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sylvain Lacôte et Delphine Prévot - animateurs du CTEAU 02 41 92 52 84																																			
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																															
<p>La stratégie foncière est un outil pour organiser et faciliter la mise en oeuvre des programmes d'actions visant la préservation et/ou la restauration des zones humides, des cours d'eau, des aires d'alimentation de captage prioritaire.</p> <p>Ainsi, la mise en œuvre d'actions d'aménagements du bassin versant, notamment l'implantation de zones tampons et/ou d'infiltration de l'eau pose souvent la question du foncier. Par ailleurs, l'absence de maîtrise du foncier est un frein à la réalisation d'actions ambitieuses, efficaces et efficientes (ex : reméandrage de cours d'eau). Il est donc nécessaire que le syndicat s'intéresse à la question du foncier. Il s'agira ainsi d'élaborer une stratégie foncière pour identifier les leviers d'actions par les différents acteurs locaux, et préciser l'action du syndicat sur ce thème. Un stagiaire a travaillé sur le sujet en 2022. Il s'agit de poursuivre la réflexion sur la deuxième phase du contrat.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16 667 €</td> <td>20 000 €</td> <td>8 333 €</td> <td>10 000 €</td> <td>8 333 €</td> <td>10 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	16 667 €	20 000 €	8 333 €	10 000 €	8 333 €	10 000 €			La stratégie foncière est un outil qui vise à pérenniser et fiabiliser la mise en œuvre des programmes d'actions. Elle doit notamment permettre de cibler les moyens juridiques, financiers et humains sur les secteurs où une maîtrise foncière s'avère nécessaire. Elle permettra de proposer les moyens adaptés en fonction des situations (convention, acquisition, échanges, bail, veille ...) pour le Bassin de l'Oudon ou ses partenaires.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
16 667 €	20 000 €	8 333 €	10 000 €	8 333 €	10 000 €																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>15%</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>35%</td> <td>7 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>20 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	10 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	15%	3 000,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	35%	7 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	50%	10 000,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																
Département 53	0%	15%	3 000,00 €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	35%	7 000,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>20 000,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				Indicateur		Objectif																													
				Elaboration de la stratégie		Validation de la stratégie																													
						À définir dans la stratégie																													

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																																									
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b> <b>Titre de l'action :</b> T1b - Acquisition foncière - PPC Epronnière <b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays de Craon Représentant légal (nom, fonction) : M. LANGOUET - Président de la CCPC Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : MARQUIS Damien - Responsable de production d'eau potable (06.30.74.38.99 - d.marquis@paysdecraon.fr)				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Commune : LIVRE-LA-TOUCHE  Masse d'eau : Souterraine de l'Oudon  Cours d'eau : La Mée  Autre :																																									
																																															
Contenu de l'action				Illustrations																																											
Acquisition de parcelles agricoles et/ou d'exploitation agricoles au sein du Périmètre de Protection du Captage prioritaire de l'Epronnière (Commune de Livré-la-Touche). Les parcelles concernées font parties du Périmètre de protection rapproché - Zone sensible. La surface totale concernée est de 9,07 ha sur une superficie totale de 53 ha de la Zone sensible, Le nombre de propriétaire concerné est de 3.																																															
Coûts estimatifs et plan de financement envisagé				Objectif général / Ce qui est attendu																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>70 000 €</td> <td>84 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>70 000 €</td> <td>84 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	70 000 €	84 000 €			70 000 €	84 000 €			Reconquête de la qualité de l'eau (Nitrates + Pesticides) de la nappe d'eau souterraine.																			
Total		2023		2024		2025																																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																								
70 000 €	84 000 €			70 000 €	84 000 €																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>0%</td> <td>35 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>30%</td> <td>0%</td> <td>21 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>0%</td> <td>14 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>70 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%	0%	35 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	30%	0%	21 000,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	0%	14 000,00 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>%age d'acquisition des parcelles restantes</td> <td>30%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	%age d'acquisition des parcelles restantes	30%		
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																												
AELB	50%	0%	35 000,00 €																																												
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																												
Département 53	30%	0%	21 000,00 €																																												
Département 49	0%	0%	- €																																												
Autofinancement	20%	0%	14 000,00 €																																												
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>70 000,00 €</b>																																												
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																													
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																												
%age d'acquisition des parcelles restantes	30%																																														

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> T2 - Paiements pour services environnementaux				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Bassin de l'Oudon, et particulièrement: Communauté de communes du Pays de Craon, secteur expérimental de l'Oudon de Craon à Châtellais.																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Delphine Prévot - responsable pôle qualité quantité 0241925284 - delphine.prevot@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
Les PSE ou paiement pour services environnementaux sont des outils en cours de développement pour rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs. Il s'agit dans cette action de : -Mener une veille sur les actions en développement sur le territoire ou les opportunités de développement -Rémunérer les agriculteurs engagés dans l'expérimentation portée par le syndicat du Bassin de l'Oudon avec l'ALEB, pour les services environnementaux effectivement rendus.																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>410 568 €</td> <td></td> <td>167 809 €</td> <td></td> <td>124 373 €</td> <td></td> <td>118 386 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	410 568 €		167 809 €		124 373 €		118 386 €	Des outils contractuels innovants plus adaptés aux contextes et enjeux locaux							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
0 €	410 568 €		167 809 €		124 373 €		118 386 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autre financeur</td> <td>0%</td> <td>100%</td> <td>410 568,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>410 568,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	0%	- €	Autre financeur	0%	100%	410 568,00 €	Autofinancement	0%	0%	- €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>410 568,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	0%	- €																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Autre financeur	0%	100%	410 568,00 €																																
Autofinancement	0%	0%	- €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>410 568,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accompagnement des agriculteurs engagés dans le PSE "fonds de vallées de l'Oudon"</td> <td>Poursuite pour l'ensemble des exploitants</td> <td>Une amélioration des indicateurs environnementaux des exploitations</td> <td>80% de l'enveloppe financière utilisée</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Accompagnement des agriculteurs engagés dans le PSE "fonds de vallées de l'Oudon"	Poursuite pour l'ensemble des exploitants	Une amélioration des indicateurs environnementaux des exploitations	80% de l'enveloppe financière utilisée																						
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																
Accompagnement des agriculteurs engagés dans le PSE "fonds de vallées de l'Oudon"	Poursuite pour l'ensemble des exploitants	Une amélioration des indicateurs environnementaux des exploitations	80% de l'enveloppe financière utilisée																																

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> T3 - Etude et création d'une zone tampon humide artificielle				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau : Verzée, Uzure, Araize																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : En priorité sur des zones multithématiques pour une synergie des actions développées																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Bassin de l'Oudon - 0241925284																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>Les zones tampon humides artificielles sont des infrastructures agroécologiques qui permettent de limiter les transferts de nitrates et pesticides de façon efficace, notamment à l'exutoire de parcelles drainées.</p> <p>S'appuyant sur les fiches IAE développées dans le cadre du Life Reverseau et la bibliographie à laquelle elle se réfère, une zone de drainage pertinente sera identifiée pour la mise en oeuvre de travaux de création d'une zone tampon avec un agriculteur volontaire, de préférence sur une des zones multithématiques où des transferts ont été identifiés (Verzée, Uzure ou Araize). Cette expérience pilote pourra ensuite servir pour le déploiement d'autres zones tampons, en sensibilisant les potentiels porteurs de projet locaux avec les références acquises.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24 167 €</td> <td>29 000 €</td> <td>4 167 €</td> <td>5 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>12 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>12 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	24 167 €	29 000 €	4 167 €	5 000 €	10 000 €	12 000 €	10 000 €	12 000 €	Mettre en place une zone tampon pilote pour limiter les transferts, acquérir des références locales et sensibiliser les porteurs de projet du territoire							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
24 167 €	29 000 €	4 167 €	5 000 €	10 000 €	12 000 €	10 000 €	12 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td></td> <td>12 083,33 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td></td> <td>7 250,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td></td> <td>4 833,33 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>24 166,67 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%		12 083,33 €	Conseil Régional PdL	30%		7 250,00 €	Département 53	0%		- €	Département 49	0%		- €	Autofinancement	20%		4 833,33 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>24 166,67 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	50%		12 083,33 €																																
Conseil Régional PdL	30%		7 250,00 €																																
Département 53	0%		- €																																
Département 49	0%		- €																																
Autofinancement	20%		4 833,33 €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>24 166,67 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation d'une zone tampon</td> <td>1 réalisation</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Réalisation d'une zone tampon	1 réalisation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amélioration de la qualité de l'eau: rôle tampon efficace</td> <td>Moins de nitrates, phosphore et pesticides dans les analyses des eaux superficielles attenantes</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Amélioration de la qualité de l'eau: rôle tampon efficace	Moins de nitrates, phosphore et pesticides dans les analyses des eaux superficielles attenantes																				
Indicateur	Objectif																																		
Réalisation d'une zone tampon	1 réalisation																																		
Indicateur	Objectif																																		
Amélioration de la qualité de l'eau: rôle tampon efficace	Moins de nitrates, phosphore et pesticides dans les analyses des eaux superficielles attenantes																																		

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau : Verzée et Uzure																													
<b>Titre de l'action :</b> T4 - Limitation des transferts: étude et diagnostics à la parcelle				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau : Verzée et Uzure																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Verzée et Uzure amont: zones multi-thématiques																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>Dans la 1ère phase du CTEau 2020-2022, une étude sur les transferts a été réalisée sur la zone multithématique de la Verzée amont. Suite à celle-ci et afin de limiter les apports aux cours d'eau (matières, polluants...), il est prévu d'accompagner les exploitants des parcelles impactantes de cette zone pour mettre en place une gestion plus raisonnable pour la qualité de l'eau (2023).</p> <p>Une étude du même type, sera engagée sur la zone de l'Uzure amont sous la forme d'un diagnostic de territoire sur la même problématique (2023-2024). Cette dernière doit permettre d'identifier les principales parcelles à risques de transferts et proposer un plan d'actions adapté. Cette problématique à enjeux variés (qualité avec les transferts de polluants, quantité avec l'infiltration, et milieux aquatiques avec les zones tampons) a une véritable visée multithématique.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>						<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>33 783 €</td> <td>40 540 €</td> <td>14 883 €</td> <td>17 860 €</td> <td>9 450 €</td> <td>11 340 €</td> <td>9 450 €</td> <td>11 340 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	33 783 €	40 540 €	14 883 €	17 860 €	9 450 €	11 340 €	9 450 €	11 340 €	Localiser les secteurs à fortes contributions pour les transferts Accompagner les exploitants de parcelles à risques de transferts pour limiter l'impact sur la qualité de l'eau							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
33 783 €	40 540 €	14 883 €	17 860 €	9 450 €	11 340 €	9 450 €	11 340 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>20 270,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>12 162,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>8 108,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>40 540,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	20 270,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	12 162,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	8 108,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>40 540,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	50%	20 270,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	12 162,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	20%	8 108,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>40 540,00 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Objectif																													
				Nombre de diagnostics réalisés		Diminution du nombre de parcelles à risques																													
				Mise en œuvre de l'étude sur l'Uzure		Actions à réaliser identifiées																													
				Etude réalisée		Selon les résultats de l'étude																													

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune : LIVRE LA TOUCHE																													
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau : Souterraine de l'Oudon																													
<b>Titre de l'action :</b> T4c - Aménagement de la Forêt de Livré la Touche				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau : La Mée																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de Communes du Pays de Craon Représentant légal (nom, fonction) : M. LANGOUET - Président de la CCPC Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : MARQUIS Damien - Responsable de production d'eau potable (06.30.74.38.99 - d.marquis@paysdecraon.fr)																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
Fin du boisement des parcelles de la CCPC, au sein du Périmètre de Protection du Captage de l'Epronnière et dans la continuité des derniers programmes de boisement. Possible boisement des parcelles acquises dans le cadre de la démarche d'acquisition foncière.  La surface non boisée sur lesquelles la CCPC est déjà propriétaire est de 4 ha (ZM006 & ZM0040). La surface à boiser, sur les parcelles souhaitant être acquises par la CCPC est de 3 ha (ZM0064).																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>42 000 €</td> <td>50 400 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>24 000 €</td> <td>28 800 €</td> <td>18 000 €</td> <td>21 600 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	42 000 €	50 400 €	0 €	0 €	24 000 €	28 800 €	18 000 €	21 600 €	Finir le programme de boisement du PPC, initié par le SIAEP de Livré-la-Touche suite au classement du captage en prioritaire.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
42 000 €	50 400 €	0 €	0 €	24 000 €	28 800 €	18 000 €	21 600 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>50%</td> <td>0%</td> <td>21 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>30%</td> <td>0%</td> <td>12 600,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>0%</td> <td>8 400,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>42 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	50%	0%	21 000,00 €	Conseil Régional PdL	30%	0%	12 600,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	20%	0%	8 400,00 €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	50%	0%	21 000,00 €																																
Conseil Régional PdL	30%	0%	12 600,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	20%	0%	8 400,00 €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>42 000,00 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Indicateur																													
				Objectif		Objectif																													
				Surface totale boisée dans les parcelles de la CCPC		90%																													
				Nombre de parcelles boisées appartenant à la CCPC dans la zone sensible		100%																													

	Impact(s) visé(s)	Localisation de l'action																																								
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>	<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource	Commune :																																								
<b>Titre de l'action :</b> T5 - Inventaire des zones humides et des éléments du bocage sur ABC	<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés	Masse d'eau :																																								
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre	<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique	Cours d'eau :																																								
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : MICHEL Louis Président C.L.E. Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Régine TIELEGUINE - regine.tieleguine@bvoudon.fr 02 41 92 52 84	<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires	Autre :																																								
																																										
<h3 style="text-align: center;">Contenu de l'action</h3>	<h3 style="text-align: center;">Illustrations</h3>																																									
<p>La Commission Locale de l'Eau poursuit la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. E-35 "intégrer voire compléter l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme" et E-42 "intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme".</p> <p>Anjou Bleu Communauté a sollicité la C.L.E. pour réaliser cet inventaire zones humides et bocages dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</p> <p>Le cahier des charges a été validé en 2022. Les zones humides sont inventoriées et caractérisées, les éléments du bocage sont inventoriés. Il s'agit de démarrer la concertation locale dès le mois de janvier 2023, en période favorable pour les agriculteurs, afin de pouvoir conduire les phases terrain de mars à juillet 2023. L'objectif est la préservation de toutes les zones humides et de toutes les haies (sans hiérarchisation).</p> <p>Ces inventaires ont vocation à figurer au PLUi et au SAGE avec des prescriptions spécifiques.</p>																																										
<h3>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</h3>	<h3>Objectif général / Ce qui est attendu</h3>																																									
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>180 000 €</td> <td></td> <td>180 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC		180 000 €		180 000 €					<p>Préservation des zones humides et des éléments du bocage dans le document d'urbanisme et dans le S.A.G.E.</p>																	
Total		2023		2024		2025																																				
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																			
	180 000 €		180 000 €																																							
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>90 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>54 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>36 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>180 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	90 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	54 000,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	36 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>180 000,00 €</b>	<h3>Suivi de l'action</h3> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>inventaires réalisés</td> <td>insertion au PLUi et au S.A.G.E.</td> <td>inscription aux documents graphiques et prescriptions au PADD (ou PAGD) et au règlement</td> <td>sensibilisation prise en compte</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	inventaires réalisés	insertion au PLUi et au S.A.G.E.	inscription aux documents graphiques et prescriptions au PADD (ou PAGD) et au règlement	sensibilisation prise en compte	
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																							
AELB	0%	50%	90 000,00 €																																							
Conseil Régional PdL	0%	30%	54 000,00 €																																							
Département 53	0%	0%	- €																																							
Département 49	0%	0%	- €																																							
Autofinancement	0%	20%	36 000,00 €																																							
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>180 000,00 €</b>																																							
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																								
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																							
inventaires réalisés	insertion au PLUi et au S.A.G.E.	inscription aux documents graphiques et prescriptions au PADD (ou PAGD) et au règlement	sensibilisation prise en compte																																							

				<b>Impact(s) visé(s)</b> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		<b>Localisation de l'action</b> Commune :  Masse d'eau :  Cours d'eau :  Autre : Communautés de communes du pays de Craon et d'Anjou Bleu communauté																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</h2>																																			
<b>Titre de l'action :</b>		T6 - Bocage: Sensibilisation et formation																																	
<b>Type d'action :</b>		<input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre																																	
<b>Maître d'ouvrage :</b>		Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Syméon Kergourlay - 02 41 92 52 84 - symeon.kergourlay@bvoudon.fr																																	
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																															
<p>Le bocage a un rôle essentiel, pour les enjeux érosion, ruissellement, qualité et quantité de l'eau, biodiversité, changement climatique...</p> <p>Afin de favoriser l'implantation de haies sur le bassin-versant, le syndicat du bassin de l'Oudon met en place plusieurs actions de sensibilisation des acteurs du territoire à la préservation et la plantation de haies bocagères (communication, formations, sensibilisation du grand publique...). En plus de ces actions, le syndicat s'implique auprès des communautés de communes dans leur prise de décision sur cette thématique. Pour renforcer son action sur la bonne gestion des haies et leur prise en compte dans les activités agricoles, une dynamique sera lancée autour d'une Organisation collective de Gestionnaire (OCG) porteuse d'un Label Haie. Cette OCG sera le support local afin de former et d'accompagner les exploitants en vue de l'obtention du certificat Label Haie. Cette action a débuté en 2022 avec les exploitants inscrits en PSE en 2023 et s'ouvrira au cours des 3 ans du CTEAU à d'autres exploitants.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>70 375 €</td> <td>84 450 €</td> <td>27 833 €</td> <td>33 400 €</td> <td>21 167 €</td> <td>25 400 €</td> <td>21 375 €</td> <td>25 650 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	70 375 €	84 450 €	27 833 €	33 400 €	21 167 €	25 400 €	21 375 €	25 650 €	Développement et amélioration du bocage existant							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
70 375 €	84 450 €	27 833 €	33 400 €	21 167 €	25 400 €	21 375 €	25 650 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>42 225,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>25 335,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>16 890,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>84 450,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	42 225,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	25 335,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	16 890,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>84 450,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	50%	42 225,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	25 335,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	20%	16 890,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>84 450,00 €</b>																																
<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																																	
Indicateur		Objectif		Indicateur		Objectif																													
Action de sensibilisation		1 par an		Etat du bocage chez les exploitants touchés		Amélioration																													
Créer une OCG																																			
Agriculteurs engagés		Plus de 10 agriculteurs dans l'OCG																																	

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune : Bassin de l'Oudon																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> T6d - Réalisation de Plan de Gestion des Haies				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Delphine Prévot - responsable pôle qualité quantité 0241925284 - delphine.prevot@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>Dans le cadre de son action de sensibilisation et d'animation sur le bocage, le syndicat du bassin de l'Oudon va accompagner les exploitants agricoles le souhaitant dans la réalisation d'un Plan de Gestion des Haies de leur exploitation.</p> <p>Cette action accompagne la mise en place d'une OCG pour proposer aux exploitants une certification Label Haie. Ainsi, la réalisation de PGDH sera proposée en priorité aux exploitants entrant dans la démarche Label Haie portée par le syndicat du Bassin de l'Oudon.</p> <p>Cela permet ainsi d'assurer la prise en compte du PGDH dans l'entretien et la gestion du bocage de l'exploitation.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>						<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>34 500 €</td> <td>41 400 €</td> <td>11 500 €</td> <td>13 800 €</td> <td>11 500 €</td> <td>13 800 €</td> <td>11 500 €</td> <td>13 800 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	34 500 €	41 400 €	11 500 €	13 800 €	11 500 €	13 800 €	11 500 €	13 800 €	Améliorer l'état du bocage du territoire et promouvoir une gestion durable des haies							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
34 500 €	41 400 €	11 500 €	13 800 €	11 500 €	13 800 €	11 500 €	13 800 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>15%</td> <td>6 210,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autre financement</td> <td>0%</td> <td>65%</td> <td>26 910,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>8 280,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>41 400,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	15%	6 210,00 €	Autre financement	0%	65%	26 910,00 €	Autofinancement	0%	20%	8 280,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>41 400,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	0%	- €																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																
Département 53	0%	15%	6 210,00 €																																
Autre financement	0%	65%	26 910,00 €																																
Autofinancement	0%	20%	8 280,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>41 400,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de PGDH réalisés</td> <td>10</td> <td>Label haie obtenu</td> <td>10 exploitations</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Nombre de PGDH réalisés	10	Label haie obtenu	10 exploitations																						
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																
Nombre de PGDH réalisés	10	Label haie obtenu	10 exploitations																																

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> T7 - Plantations, restauration et régénération naturelle de haies				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Communautés de communes du Pays de Craon, Anjou Bleu Communauté.																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Syméon Kergourlay - 02 41 92 52 84 - symeon.kergourlay@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>Le bocage a un rôle essentiel, pour les enjeux érosion, ruissellement, qualité et quantité de l'eau, biodiversité, changement climatique...</p> <p>Le syndicat du bassin de l'Oudon souhaite s'impliquer pour favoriser l'implantation de haies sur son territoire. Il est ainsi prévu de coordonner les plantations sur Anjou bleu Communauté et sur la communauté de communes du Pays de Craon.</p> <p>La possibilité de faire de la restauration de haies endommagées ou de la régénération de haies existantes est encouragée.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>550 000 €</td> <td>660 000 €</td> <td>166 667 €</td> <td>200 000 €</td> <td>183 333 €</td> <td>220 000 €</td> <td>200 000 €</td> <td>240 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	550 000 €	660 000 €	166 667 €	200 000 €	183 333 €	220 000 €	200 000 €	240 000 €	Augmenter le linéaire de haies plantées, préserver le bocage.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
550 000 €	660 000 €	166 667 €	200 000 €	183 333 €	220 000 €	200 000 €	240 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>autre financement</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>330 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>15%</td> <td>99 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>15%</td> <td>99 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>132 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>660 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	autre financement	0%	50%	330 000,00 €	Département 53	0%	15%	99 000,00 €	Département 49	0%	15%	99 000,00 €	Autofinancement	0%	20%	132 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>660 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	0%	- €																																
autre financement	0%	50%	330 000,00 €																																
Département 53	0%	15%	99 000,00 €																																
Département 49	0%	15%	99 000,00 €																																
Autofinancement	0%	20%	132 000,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>660 000,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				Indicateur		Objectif																													
				Nombre d'actions de sensibilisation réalisées		1 action de sensibilisation																													
				Nombre ml de haies plantées		30 km/an																													
				Indicateur		Objectif																													
				Linéaire de haies plantés		30 km/an																													

								Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																																									
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>								<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																																									
<b>Titre de l'action :</b> E1a - Suivi des indicateurs et actions: Base de données agricoles								<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																																									
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre								<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																																									
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr								<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Bassin versant de l'Oudon																																									
<b>Contenu de l'action</b>								<b>Illustrations</b>																																											
<p>La question des indicateurs et du suivi est essentielle dans tout programme d'actions. Ainsi dans la 1ère phase du CT Eau 2020-2022, une base de données agricoles partagée et sécurisée a été mise en place pour les suivis des diagnostics et des accompagnements agricoles.</p> <p>Il s'agit de poursuivre son développement et son utilisation pour suivre les engagements des agriculteurs dans les actions du contrat, centraliser les indicateurs des exploitations engagées et faciliter leur traitement. Les indicateurs collectés seront analysés et doivent permettre d'évaluer les évolutions de pratiques entre 2020 et 2025 à l'échelle du bassin et envisager de nouvelles actions à mettre en oeuvre.</p> <p>Le budget prévoit de pouvoir développer de nouvelles fonctionnalités pour l'outil web développé, ainsi que l'hébergement du site de 2023 à 2025.</p>																																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>								<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 833 €</td> <td>13 000 €</td> <td>6 667 €</td> <td>8 000 €</td> <td>2 083 €</td> <td>2 500 €</td> <td>2 083 €</td> <td>2 500 €</td> </tr> </tbody> </table>								Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	10 833 €	13 000 €	6 667 €	8 000 €	2 083 €	2 500 €	2 083 €	2 500 €	Faciliter la collecte et l'analyse des données agricoles collectées à l'échelle du bassin pour le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions agricoles du CT Eau																			
Total		2023		2024		2025																																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																												
10 833 €	13 000 €	6 667 €	8 000 €	2 083 €	2 500 €	2 083 €	2 500 €																																												
<b>Plan de financement prévisionnel</b>								<b>Suivi de l'action</b>																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>15%</td> <td>1 950,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>85%</td> <td>11 050,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>13 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>									Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	15%	1 950,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	85%	11 050,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>13 000,00 €</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Outil web en place et utilisé</td> <td>100% des conseillers utilisent l'outil et il sert pour l'analyse des données</td> <td>Outil satisfaisant (enquête de perception)</td> <td>100% des utilisateurs satisfaits</td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Outil web en place et utilisé	100% des conseillers utilisent l'outil et il sert pour l'analyse des données	Outil satisfaisant (enquête de perception)	100% des utilisateurs satisfaits
	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																																
AELB	0%	0%	- €																																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																																
Département 53	0%	15%	1 950,00 €																																																
Département 49	0%	0%	- €																																																
Autofinancement	0%	85%	11 050,00 €																																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>13 000,00 €</b>																																																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																																
Outil web en place et utilisé	100% des conseillers utilisent l'outil et il sert pour l'analyse des données	Outil satisfaisant (enquête de perception)	100% des utilisateurs satisfaits																																																

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action	
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2> <p><b>Titre de l'action :</b> E1b - Suivi des indicateurs et actions</p> <p><b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation  <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon  Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président  Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :</p>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :	
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :	
		<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :			
		<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :		Bassin versant de l'Oudon	
							
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>			
<p>La question des indicateurs et du suivi est essentielle dans tout programme d'actions. Ainsi, il est prévu de mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau de bord multithématique pour suivre l'avancement des actions, les indicateurs (réalisations et résultats). Cet outil pourra être amélioré au fur et à mesure de son utilisation.</li> <li>• Un outil (type enquête de perception) pour collecter les retours des acteurs vis à vis des actions et des campagnes de sensibilisations. Les informations collectées permettront d'évaluer le contrat</li> <li>• Ce contrat a la particularité d'être multithématique. Il est ainsi apparu comme indispensable la mise en place d'une base de données interne des contacts. Cette base permettra de suivre les rencontres individuelles et collectives réalisées. L'objectif est d'être plus efficace sur le terrain.</li> </ul>							
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>							
Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0 €	6 000 €				6 000 €		
Plan de financement prévisionnel		Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide			
AELB		0%	50%	3 000,00 €			
Conseil Régional PdL		0%	30%	1 800,00 €			
Département 53		0%	0%	- €			
Département 49		0%	0%	- €			
Autofinancement		0%	20%	1 200,00 €			
Total		0%	100%	6 000,00 €			
				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>			
				<b>Suivi de l'action</b>			
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
				Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif



## FICHE ACTION CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** E2a - Suivi de l'état des Masses d'eau du Bassin de l'Oudon

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Syndicat du bassin de l'Oudon  
 Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  
 Syméon Kergourlay - chargé de mission  
 02 41 92 52 84 - symeon.kergourlay@bvoudon.fr

**Impact(s) visé(s)**

- Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource
- Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés
- Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

**Localisation de l'action**

Commune :  
 Masse d'eau :  
 Cours d'eau :  
 Autre : Bassin versant de l'Oudon



### Contenu de l'action

Poursuivre le suivi de l'état des Masses d'Eau hydrobiologique, hydromorphologique, physico-chimique et pesticide des eaux. Ce suivi est réalisé sur des stations existantes avec un historique conséquent. Le suivi est organisé annuellement entre les différents acteurs pour maximiser son efficacité et éviter les doublons. La cohérence est préservée pour le suivi de l'Agence, la Région, les Départements et le Bassin de l'Oudon. Cette fiche est ainsi en lien fort avec les fiches portées par les départements 53 et 49, pour réaliser le suivi coordonné de la qualité de l'eau sur le bassin de l'Oudon.

Les points suivis sur le bassin de l'Oudon sont:  
 L'Oudon à Cossé le Vivien (4130500), L'Uzure à BOUCHAMP-LES-CRAON (4131100), L'Hière à CHERANCE (4131200), Le Chéran à CONGRIER (4131250) et LA BOISSIERE (4131300), L'Oudon à CHATELAIS (4131400), L'Araize à Châtelais (04131445), Le Misengrain à Nyoiseau (04131455), Les Nymphes à Noellet (04131470), La Verzée à Bourg d'Iré (04131500), La Sazée à Louvaines (04131600), La Thiberge au Lion d'Angers (04132050), L'Oudon à Segré (04638007), L'Oudon à Andigné (4132000), L'Argos à Ste Gemmes d'Andigné (4131550)

### Illustrations



### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0 €	100 000 €		30 000 €		35 000 €		35 000 €

### Objectif général / Ce qui est attendu

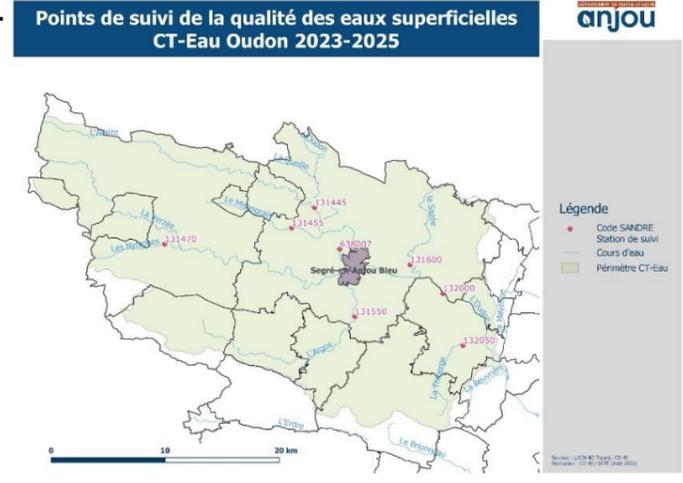
Améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau  
 Suivre les indicateurs d'objectif du contrat territorial

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	50%	50 000,00 €
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €
Département 53	0%	15%	15 000,00 €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	0%	35%	35 000,00 €
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100 000,00 €</b>

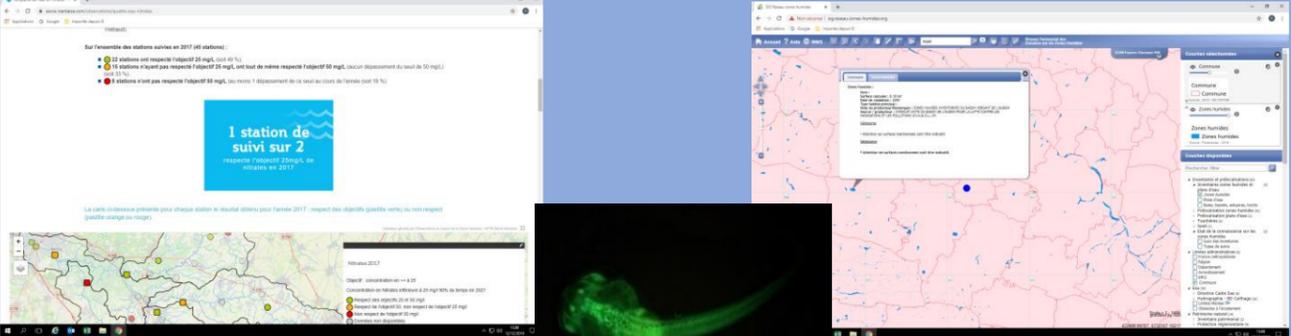
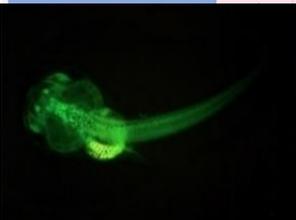
### Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Données disponibles pour les indicateurs d'objectifs du contrat et des actions	Analyses réalisées	Connaissance des masses d'eau	Des connaissances partagées qui influent sur les décisions des acteurs

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> E2b - Suivi des Masses d'eau des zones d'actions identifiées dans le CTEAU				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Zones multithématiques de l'Oudon (Uzure amont, Verzée, Araize, Life Chéran)																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Syméon Kergourlay - chargé de mission 02 41 92 52 84 - symeon.kergourlay@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
Suivi de l'état des Masses d'Eau hydrobiologique, hydromorphologique, physico-chimique et pesticide des eaux sur les zones où ont lieu des actions dans le cadre du CTEAU: Life Chéran, zones multi-thématiques. Les points concernés sont: L'Uzure à Ballots (4131050), Le Chéran à CONGRIER (4131250) et LA BOISSIERE (4131300) L'Araize à Châtelais (04131445), Les Nymphes à Noellet (04131470), La Verzée à Bourg d'Iré (04131500) La Verzée en amont de St Aubin (à créer), La Thiberge au Lion d'Angers (04132050)																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>38 333 €</td> <td>46 000 €</td> <td>12 500 €</td> <td>15 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>12 000 €</td> <td>15 833 €</td> <td>19 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	38 333 €	46 000 €	12 500 €	15 000 €	10 000 €	12 000 €	15 833 €	19 000 €	Evaluer les actions menées sur le territoire dans le cadre du CTEAU							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
38 333 €	46 000 €	12 500 €	15 000 €	10 000 €	12 000 €	15 833 €	19 000 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de laide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>23 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>13 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>9 200,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>46 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de laide	AELB	0%	50%	23 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	13 800,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	9 200,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de laide																																
AELB	0%	50%	23 000,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	13 800,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	20%	9 200,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>46 000,00 €</b>																																
		Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																															
		Indicateur		Objectif		Indicateur																													
		Réalisation des suivis																																	

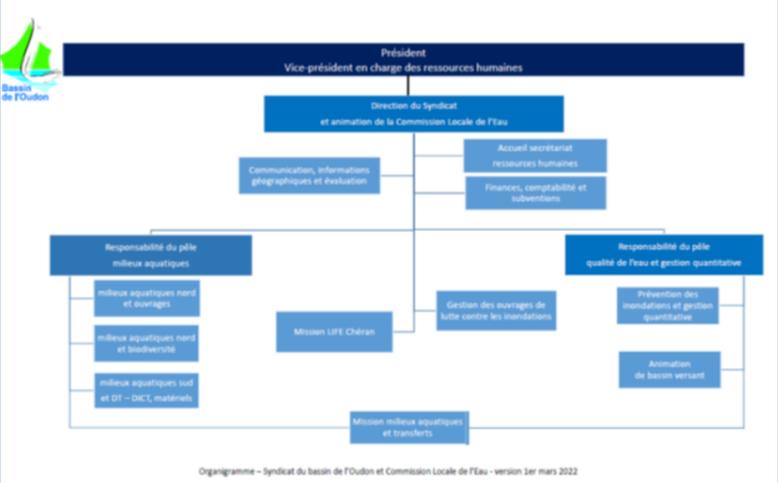
				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																									
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CTEAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		<b>Commune :</b>																									
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		<b>Masse d'eau :</b>																									
<b>Titre de l'action :</b> E2c - Suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Oudon 19				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		<b>Cours d'eau :</b>																									
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		<b>Autre :</b> Ensemble du bassin versant de l'Oudon situé sur le Maine-et-Loire																									
<b>Maître d'ouvrage :</b> Département de Maine-et-Loire Représentant légal (nom, fonction) : Madame La Présidente Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Marc Helbert, chef du service eau, 02 41 81 44 99, m.helbert@maine-et-loire.fr				DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE 																											
<b>Contenu de l'action</b>				<div style="text-align: center;"> <b>Points de suivi de la qualité des eaux superficielles CT-Eau Oudon 2023-2025</b>  </div>																											
<p>Le Département de Maine-et-Loire a mis en place un réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles sur son territoire et notamment sur le bassin de l'Oudon. 8 points sont ainsi suivis depuis de nombreuses années en physico-chimie et biologie, en cohérence avec le suivi des autres acteurs locaux (réseau tournant avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Syndicat du Bassin de l'Oudon...):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Araize à Châtellais (04131445) ;</li> <li>- Le Misengrain à Noyseau (04131455) ;</li> <li>- Les Nymphes à Noëllet (04131470) ;</li> <li>- La Verzée à Bourg-d'Iré (04131500) ;</li> <li>- La Sazée à Louvaines (04131600) ;</li> <li>- La Thiberge au Lion d'Angers (04131050) ;</li> <li>- L'Oudon à Segré (04638007) ;</li> <li>- L'Oudon à Andigné (04132000).</li> </ul> <p>Les prélèvements et les analyses sont réalisés mensuellement du mois de janvier au mois de décembre.</p> <p>Les résultats sont valorisés à l'échelle départementale via le site internet de l'Observatoire de l'eau, l'élaboration d'un bilan complet de la qualité des rivières et sa plaquette de synthèse.</p>																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																											
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>62 500 €</td> <td>75 000 €</td> <td>20 833 €</td> <td>25 000 €</td> <td>20 833 €</td> <td>25 000 €</td> <td>20 833 €</td> <td>25 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	62 500 €	75 000 €	20 833 €	25 000 €	20 833 €	25 000 €	20 833 €	25 000 €	Améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau et évaluer les actions entreprises dans le contrat à l'échelle du bassin versant			
Total		2023		2024		2025																									
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																								
62 500 €	75 000 €	20 833 €	25 000 €	20 833 €	25 000 €	20 833 €	25 000 €																								
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Plan de financement</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AE Loire Bretagne</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td>0%</td> <td>25%</td> <td>18 750,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>75%</td> <td>56 250,00 €</td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AE Loire Bretagne	0%	0%	- €	Conseil Régional	0%	0%	- €	Autres financements	0%	25%	18 750,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	75%	56 250,00 €	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																												
AE Loire Bretagne	0%	0%	- €																												
Conseil Régional	0%	0%	- €																												
Autres financements	0%	25%	18 750,00 €																												
Département 49	0%	0%	- €																												
Autofinancement	0%	75%	56 250,00 €																												
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																									
				<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de stations suivies</td> <td rowspan="2">Programme à définir avec l'agence à N-1</td> <td>Connaissance des masses d'eau</td> <td>Définition de l'état</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'analyses réalisées</td> <td>Valorisation des résultats (bilan complet, plaquette, observatoire)</td> <td>Réalisation de documents de</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Nombre de stations suivies	Programme à définir avec l'agence à N-1	Connaissance des masses d'eau	Définition de l'état	Nombre d'analyses réalisées	Valorisation des résultats (bilan complet, plaquette, observatoire)	Réalisation de documents de															
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																												
Nombre de stations suivies	Programme à définir avec l'agence à N-1	Connaissance des masses d'eau	Définition de l'état																												
Nombre d'analyses réalisées		Valorisation des résultats (bilan complet, plaquette, observatoire)	Réalisation de documents de																												

				<b>Impact(s) visé(s)</b>				<b>Localisation de l'action</b>																															
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CTEAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource				Commune : Bassin de l'Oudon 53																															
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés				Masse d'eau :																															
<b>Titre de l'action :</b> E2d - Suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Oudon 53				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique				Cours d'eau :																															
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires				Autre : Ensemble du bassin versant de l'Oudon situé sur la Mayenne																															
<b>Maître d'ouvrage :</b> Département de la Mayenne Représentant légal (nom, fonction) : Monsieur le président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Alexis ROBERT, alexis.robert@lamayenne.fr , 02.43.59.96.24																																							
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																																			
Sept stations sont concernées, les suivis étant programmés en fonction des besoins du bassin de l'Oudon et des suivis réalisés par l'Agence de l'Eau.  Les suivis réalisés sont les suivants (cf. tableau joint) : - analyses physicochimiques portant d'atteindre une fréquence mensuelle (selon les suivis AELB en particulier) ; - analyse de la chlorophylle et phéopigments sur l'Oudon à CHATELAIS de mars à octobre - suivi multi-résidus pesticides sur l'Oudon à CHATELAIS et/ou l'Oudon à CRAON. - une analyse hydrobiologique tous les 3 ans sur l'ensembles des stations non suivies par l'AELB (invertébrés et diatomées).				- L'Oudon à COSSE-LE-VIVIEN en complément des suivis assurés tous les ans par l'AELB sur cette station représentant l'amont du bassin ; - L'Oudon à CRAON (aval de l'agglomération), nouvelle station mise en place suite à un constat d'une lacune de données sur ce secteur ; - L'Uzure à BOUCHAMP-LES-CRAON, seule station sur cet affluent avec un suivi régulier ; - L'Hière à CHERANCE en complément des suivis assurés tous les ans par l'AELB (unique station sur cet affluent de l'Oudon) ; - 2 stations sur le Chéran (à CONGRIER et LA BOISSIERE) afin de suivre ce bassin LIFE Revers'Eau ; - L'Oudon à CHATELAIS représentant la partie médiane du bassin																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>70 000 €</td> <td>84 000 €</td> <td>20 000 €</td> <td>24 000 €</td> <td>25 000 €</td> <td>30 000 €</td> <td>25 000 €</td> <td>30 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	70 000 €	84 000 €	20 000 €	24 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	Le Conseil départemental de la Mayenne réalise un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau du bassin de l'Oudon, coordonné avec le syndicat de bassin (et l'AELB), afin d'évaluer les actions menées sur le territoire ou suivre des problématiques particulières. A noter que dans un objectif d'étude des flux de macropolluants des suivis en fréquence mensuelle sont nécessaires.											
Total		2023		2024		2025																																	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																
70 000 €	84 000 €	20 000 €	24 000 €	25 000 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AE Loire Bretagne</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td>0%</td> <td>25%</td> <td>21 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>75%</td> <td>63 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>84 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AE Loire Bretagne	0%	0%	- €	Conseil Régional	0%	0%	- €	Autres financements	0%	25%	21 000,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	75%	63 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>							
Plan de financement	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																				
AE Loire Bretagne	0%	0%	- €																																				
Conseil Régional	0%	0%	- €																																				
Autres financements	0%	25%	21 000,00 €																																				
Département 49	0%	0%	- €																																				
Autofinancement	0%	75%	63 000,00 €																																				
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>84 000,00 €</b>																																				
				<b>Indicateurs de réalisation</b>				<b>Indicateurs de résultats</b>																															
				Indicateur		Objectif		Indicateur		Objectif																													
				Nombre de stations suivies				Valorisation des résultats																															
				Nombre d'analyses réalisées																																			

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action																																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2> <p><b>Titre de l'action :</b> E3-4 - CLE - Information géographique et suivis</p> <p><b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation  <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon  Représentant légal (nom, fonction) : Louis MICHEL - Président de la C.L.E.  Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  Sophie PERCHET - chargée de communication  0241925284 - sophie.perchet@bvoudon.fr</p>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Commune :  Masse d'eau :  Cours d'eau :  Autre : Bassin versant de l'Oudon																																													
																																																			
Contenu de l'action				Illustrations																																															
<p>Il s'agit de valoriser et de poursuivre le déploiement de l'outil SYSMA pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi des données milieu aquatique, qualité et quantité avec mise à disposition du public (open data)</li> <li>- mettre à disposition les données du paysage utiles à la gestion de l'eau (zones humides, mares, plans d'eau, bocage,...), notamment pour les urbanistes.</li> </ul> <p>Une partie de l'action sera menée par l'équipe en interne, avec en appui des prestataires compétents. La reprise d'un outil existant limite les coûts de l'action.</p> <p>Cette action est inscrite au CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE signé avec l'Etat et le GAL Sud Mayenne. Valorisation et mise à disposition du grand public de l'observatoire de l'eau.</p> <p>Il s'agit aussi de poursuivre l'étude menée par la CLE sur la présence perturbateurs endocriniens dans l'eau, en partenariat avec le laboratoire Watchfrog. Les résultats finaux des campagnes de 2020 sont attendus fin 2022, et seront interprétés.</p>				<p>illustration open data de l'EPTB Sèvre Nantaise ; illustration inventaire des zones humides disponible sur réseau SIG-ZH</p>  																																															
Coûts estimatifs et plan de financement envisagé				Objectif général / Ce qui est attendu																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>15 000 €</td> <td></td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td>5 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	15 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	Mettre à disposition les données de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon pour le grand public ainsi que pour les aménageurs, urbanistes et acteurs du territoire,																							
Total		2023		2024		2025																																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																												
0 €	15 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €																																												
Plan de financement prévisionnel				Suivi de l'action																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>7 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>15 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>					Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	7 500,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	4 500,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	3 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valorisation des outils SYSMA et observatoire de l'eau</td> <td>utilisation par l'ensemble des collègues</td> <td>indice de fréquentation</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>réalisation des bilans CTEAU</td> <td>mise en œuvre</td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Valorisation des outils SYSMA et observatoire de l'eau	utilisation par l'ensemble des collègues	indice de fréquentation	100%			réalisation des bilans CTEAU	mise en œuvre
	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																																
AELB	0%	50%	7 500,00 €																																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	4 500,00 €																																																
Département 53	0%	0%	- €																																																
Département 49	0%	0%	- €																																																
Autofinancement	0%	20%	3 000,00 €																																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>																																																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																																
Valorisation des outils SYSMA et observatoire de l'eau	utilisation par l'ensemble des collègues	indice de fréquentation	100%																																																
		réalisation des bilans CTEAU	mise en œuvre																																																

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>	
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION APPEL CT EAU 2023-2025</h2>				<input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :	
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :	
<b>Titre de l'action :</b> E5 - Evaluation du contrat et des actions				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :	
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Bassin versant de l'Oudon	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sylvain Lacôte et Delphine Prévot - animateurs du CTEAU 02 41 92 52 84							
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>	
Le CTEAU du bassin de l'Oudon est constitué en deux phases de 3 ans. Une évaluation complète de l'action sera réalisée en fin de la deuxième phase. Ainsi, il sera fait appel à un prestataire extérieur pour réaliser l'évaluation des actions réalisées dans le cadre du CTEAU. Cette évaluation va démarrer fin 2024 et se poursuivra courant 2025. Elle abordera aussi la réflexion sur la suite des actions.							
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>			
Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0 €	120 000 €				120 000 €		
Plan de financement prévisionnel		Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide			
AELB		0%	70%	84 000,00 €			
Conseil Régional PdL		0%	10%	12 000,00 €			
Département 53		0%	0%	- €			
Département 49		0%	0%	- €			
Autofinancement		0%	20%	24 000,00 €			
Total		0%	100%	120 000,00 €			
				<b>Suivi de l'action</b>			
		Indicateurs de réalisation				Indicateurs de résultats	
		Indicateur		Objectif		Indicateur	
						Objectif	

				Impact(s) visé(s)	Localisation de l'action																														
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires	Commune :																														
<b>Titre de l'action :</b> E6 - Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux					Masse d'eau :																														
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre					Cours d'eau :																														
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : MICHEL Louis Président C.L.E. Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Régine TIELEGUINE - regine.tieleguine@bvoudon.fr 02 41 92 52 84					Autre : Bassin de l'Oudon																														
<b>Contenu de l'action</b>					<b>Illustrations</b>																														
<p>2e révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux arrêté en 2003 puis en 2014            La révision a été décidée en 2021 par la CLE. Les modalités de la concertation préalable ont été fixées. L'état des lieux a été réalisé. (en interne cf. équipe animation C.L.E.)            Les actions de communication se déroulent des mois de juin à septembre 2022 avec un questionnaire citoyen sur la perception de l'eau (inclus au dossier de communication CTeau 2020-2022).            Une prestation pour l'état des lieux des données agricoles (intégration du RGA) et l'analyse est engagée fin 2022.            Sur la période 2023-2025 seront poursuivies les :            - prestations pour les phases de diagnostic, scénarios, concertation et études complémentaires nécessaires à l'écriture du projet de S.A.G.E. (engagées dans le cadre du CTeau 2020-2022)            - phases administratives et de la concertation préalable</p> <p>La mise en place d'un P.T.G.E. (projet de territoire pour la gestion de l'eau) sera conduite en parallèle de la révision du S.A.G.E. (autre fiche action)</p>				  																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>50 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>50 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC		50 000 €						50 000 €	S.A.G.E. révisé, arrêté par le Préfet							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
	50 000 €						50 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>25 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>50 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	25 000,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	15 000,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	10 000,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	50%	25 000,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	15 000,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	20%	10 000,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>50 000,00 €</b>																																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																
mise en œuvre de la procédure	arrêté préfectoral d'approbation du S.A.G.E.																																		

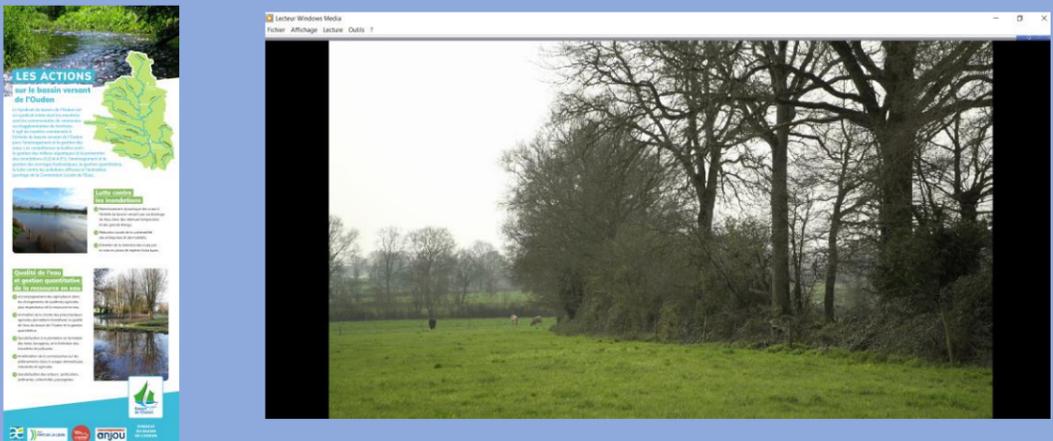
				Impact(s) visé(s)				Localisation de l'action																																											
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>																																																			
<b>Titre de l'action :</b>				A1 - Animation du contrat et mise en oeuvre des actions				Commune :																																											
<b>Type d'action :</b>				<input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input checked="" type="checkbox"/> Autre				Masse d'eau :																																											
<b>Maître d'ouvrage :</b>				Syndicat du bassin de l'Oudon				Cours d'eau :																																											
Représentant légal (nom, fonction) :				Gilles GRIMAUD - Président Syndicat				Autre : Bassin versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage du syndicat																																											
Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :				TIELEGUINE Régine - directrice 02.41.92.52.84 regine.tieleguine@bvoudon.fr																																															
<b>Contenu de l'action</b>								<b>Illustrations</b>																																											
<p>Pour mener à bien le contrat territorial multithématique, il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser, préparer et animer les comités thématiques et le comité de suivi</li> <li>- Recruter et former les équipes à tous les enjeux</li> </ul> <p>L'équipe d'animation sera adaptée pour mener à bien le contrat multithématique. L'équipe prévue en ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3,4 ETP pôle milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques</li> <li>3,3 ETP pôle qualité de l'eau et gestion quantitative</li> <li>1 ETP coordination générale du CT</li> <li>1,85 ETP support administratif et financier - dossiers de subventions</li> </ul> <p>communication, évaluation, informations géographiques : cf. équipe CLE - mutualisation</p>																																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>								<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>1 472 064 €</td> <td></td> <td>481 083 €</td> <td></td> <td>490 624 €</td> <td></td> <td>500 357 €</td> </tr> </tbody> </table>								Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	1 472 064 €		481 083 €		490 624 €		500 357 €	aide à la décision auprès des élus, réalisation des actions inscrites au CTeau																			
Total		2023		2024		2025																																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																												
0 €	1 472 064 €		481 083 €		490 624 €		500 357 €																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>60%</td> <td>883 238,40 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>-</td> <td>financement hors CT Eau</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>4%</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>36%</td> <td>528 825,60 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>1 472 064,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>								Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	60%	883 238,40 €	Conseil Régional PdL	0%	-	financement hors CT Eau	Département 53	0%	4%	60 000,00 €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	36%	528 825,60 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>1 472 064,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>equipe en place et formée</td> <td>taux de réalisation des actions 75%</td> <td>satisfaction des acteurs sur l'animation (enquêtes de perception + évaluation des réunions à chaud)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	equipe en place et formée	taux de réalisation des actions 75%	satisfaction des acteurs sur l'animation (enquêtes de perception + évaluation des réunions à chaud)	
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																																
AELB	0%	60%	883 238,40 €																																																
Conseil Régional PdL	0%	-	financement hors CT Eau																																																
Département 53	0%	4%	60 000,00 €																																																
Département 49	0%	0%	- €																																																
Autofinancement	0%	36%	528 825,60 €																																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>1 472 064,00 €</b>																																																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																																
equipe en place et formée	taux de réalisation des actions 75%	satisfaction des acteurs sur l'animation (enquêtes de perception + évaluation des réunions à chaud)																																																	

				Impact(s) visé(s)				Localisation de l'action																																											
<h2>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>								<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires				Commune :																																							
												Masse d'eau :																																							
Titre de l'action : A2 - CLE- equipe d'animation								Cours d'eau :																																											
Type d'action : <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre								Autre : Bassin versant de l'Oudon																																											
Maître d'ouvrage : Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Louis MICHEL - Président de la C.L.E. Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : TIELEGUINE Régine - Animatrice de la CLE 02.41.92.52.84 regine.tieleguine@bvoudon.fr																																																			
Contenu de l'action L'équipe d'animation de la Commission Locale de l'Eau est la suivante : 0,7 ETP animation S.A.G.E. 0,5 ETP animation PTGE 0,7 ETP communication S.A.G.E. et CT (mutualisation) 0,3 ETP système d'informations géographique et SYSMA (mutualisation) 0,3 ETP évaluation S.A.G.E. et CT (mutualisation) 0,45 ETP support administratif et financier												Illustrations 																																							
Coûts estimatifs et plan de financement envisagé <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>445 745 €</td> <td></td> <td>146 465 €</td> <td></td> <td>148 060 €</td> <td></td> <td>151 220 €</td> </tr> </tbody> </table>								Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	445 745 €		146 465 €		148 060 €		151 220 €	Objectif général / Ce qui est attendu animer la C.L.E., réviser le S.A.G.E. et élaborer le P.T.G.E.																			
Total		2023		2024		2025																																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																																												
0 €	445 745 €		146 465 €		148 060 €		151 220 €																																												
Plan de financement prévisionnel <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>70%</td> <td>312 021,50 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>-</td> <td>financement hors CT Eau</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>133 723,50 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>445 745,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>					Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	70%	312 021,50 €	Conseil Régional PdL	0%	-	financement hors CT Eau	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	30%	133 723,50 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>445 745,00 €</b>	Suivi de l'action <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Indicateurs de réalisation</th> <th colspan="2">Indicateurs de résultats</th> </tr> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> <th>Indicateur</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>docs du S.A.G.E.</td> <td>révisé</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>docs du P.T.G.E.</td> <td>élaboré</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats		Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	docs du S.A.G.E.	révisé			docs du P.T.G.E.	élaboré		
	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																																
AELB	0%	70%	312 021,50 €																																																
Conseil Régional PdL	0%	-	financement hors CT Eau																																																
Département 53	0%	0%	- €																																																
Département 49	0%	0%	- €																																																
Autofinancement	0%	30%	133 723,50 €																																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>445 745,00 €</b>																																																
Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																																																	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif																																																
docs du S.A.G.E.	révisé																																																		
docs du P.T.G.E.	élaboré																																																		

				Impact(s) visé(s)	Localisation de l'action																														
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires	Commune :																														
<b>Titre de l'action :</b> S1 - C.L.E. communication					Masse d'eau :																														
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre					Cours d'eau :																														
<b>Maître d'ouvrage :</b> Commission Locale de l'Eau Représentant légal (nom, fonction) : Louis MICHEL- Président C.L.E. Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sophie PERCHET - chargée de communication 0241925284 - sophie.perchet@bvoudon.fr					Autre :	Bassin versant de l'Oudon																													
<b>Contenu de l'action</b>					<b>Illustrations</b>																														
Actions de communication menées dans le cadre du S.A.G.E. et mutualisation d'actions du syndicat. Actions conduites par l'agent en charge de la communication, certaines sont réalisées en interne, d'autres sont externalisées - Réunions d'informations et de formations - sensibilisation des acteurs - Journée mondiale de l'eau, présence sur les foires et grandes manifestations du territoire - Plaquettes de communication - Mise à jour du guide de gestion des cours d'eau - Mise à jour du site Internet et préparation des newsletter, facebook - Lettre du bassin de l'Oudon : 1 numéro par an, 4 pages avec un encart technique (sur qualité d'eau, quantité, milieux aquatiques, transferts) à destination des partenaires et du grand public, - outils pour le kit de visibilité du bassin de l'Oudon - animations auprès des scolaires																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>109 000 €</td> <td></td> <td>33 000 €</td> <td></td> <td>38 000 €</td> <td></td> <td>38 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	109 000 €		33 000 €		38 000 €		38 000 €	sensibiliser, informer et former pour une meilleure compréhension des enjeux de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
0 €	109 000 €		33 000 €		38 000 €		38 000 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>54 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>30%</td> <td>32 700,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>20%</td> <td>21 800,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>109 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	50%	54 500,00 €	Conseil Régional PdL	0%	30%	32 700,00 €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	20%	21 800,00 €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>109 000,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	50%	54 500,00 €																																
Conseil Régional PdL	0%	30%	32 700,00 €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	20%	21 800,00 €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>109 000,00 €</b>																																
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats																													
				Indicateur		Indicateur																													
				Objectif		Objectif																													
				nombre de journée mondiale de l'eau		enquêtes de perception sur animations																													
				3 réalisées		80% satisfaction																													
				nombre de lettre de l'Oudon																															
				3 réalisées																															
				nombre de newsletter																															
				10 réalisées																															

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action	
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2> <p><b>Titre de l'action :</b> S2a - Animation grand public sur les Espaces Naturels Sensibles ENS</p> <p><b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation  <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Bassin de l'Oudon  Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président  Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) :  Sophie PERCHET - chargée de communication  0241925284 - sophie.perchet@bvoudon.fr</p>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource  <input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés  <input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique  <input type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Commune :  Masse d'eau :  Cours d'eau :  Autre : Espaces naturels sensibles du Bassin versant de l'Oudon, département du Maine-et-Loire	
							
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>			
Réaliser des animations grands publics sur un espace naturel sensible par an : - fédérer les associations locales autour du projet, - organiser des réunions de préparation, - faire appel à des prestataires externes - proposer des animations gratuites, tout public et variées - assurer l'organisation logistique - communiquer autour de l'évènement -Le département du Maine et Loire subventionnera ces actions dans le cadre de l'appel à projet des rendez-vous nature en Anjou.							
				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>			
				sensibiliser aux enjeux de l'eau et de la biodiversité			
Total		2023					
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0 €	18 000 €		6 000,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €
Plan de financement prévisionnel		Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide			
AELB		0%	0%	- €			
Conseil Régional PdL		0%	0%	- €			
Département 53		0%	0%	- €			
Département 49		0%	0%	- €			
Autofinancement		0%	20%	3 600,00 €			
Total		0%	20%	3 600,00 €			
				<b>Suivi de l'action</b>			
				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
				Indicateur		Indicateur	
				Objectif		Objectif	
				nombre de participants aux journées (dépend de l'ampleur de la manifestation)		enquêtes de perception sur animations	
				30 à 100		80% satisfaction	

								Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action	
<b>FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</b>								<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :	
<b>Titre de l'action :</b> S2b - Redéfinir la charte graphique du bassin de l'Oudon								<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :	
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre								<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Syndicat du Bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sophie PERCHET - chargée de communication 0241925284 - sophie.perchet@bvoudon.fr								<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Bassin versant de l'Oudon	
<b>Contenu de l'action</b>								<b>Illustrations</b>			
la stratégie de communication retenue par le Syndicat du bassin de l'Oudon comprend une action de création de la charte graphique du bassin de l'Oudon. L'identité du Syndicat du bassin de l'Oudon et de la Commission Locale de l'Eau seront retravaillées à cette occasion et le visuel des outils harmonisés (courriers, communiqués de presse, site internet,...) pour une reconnaissance rapide de ce qui est fait par le Bassin de l'Oudon											
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>								<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>			
Total		2023		2024		2025		Mettre en œuvre la stratégie de communication, mobiliser les acteurs, avoir une identité visuelle redéfinie du syndicat et de la C.L.E.			
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC				
0 €	15 000 €		15 000 €		0 €		0 €				
Plan de financement prévisionnel		Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide				<b>Suivi de l'action</b>			
AELB		0%	0%	- €				Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Conseil Régional PdL		0%	30%	4 500,00 €				Indicateur		Indicateur	
Département 53		0%	15%	2 250,00 €				Objectif		Objectif	
Département 49		0%	0%	- €				Identité visuelle définie		mise en œuvre	
Autofinancement		0%	55%	8 250,00 €				réalisée		tous les outils adaptés	
Total		0%	100%	15 000,00 €							

				Impact(s) visé(s)		Localisation de l'action	
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune :	
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :	
<b>Titre de l'action :</b> S2c3 - Mise en œuvre de la stratégie de communication				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :	
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre : Bassin versant de l'Oudon	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Sophie PERCHET - chargée de communication 0241925284 - sophie.perchet@bvoudon.fr							
<b>Contenu de l'action</b>							
Il s'agit de mobiliser par une communication positive qui touche l'ensemble des acteurs avec des éléments parlant pour eux. Cette sensibilisation concerne : les milieux aquatiques, la qualité de l'eau, le bocage, la lutte contre les espèces envahissantes, l'infiltration et gestion intégrée des eaux de pluies, la préservation de la biodiversité... Il est prévu des actions de communication: <ul style="list-style-type: none"> <li>• En réalisant des panneaux pédagogiques,</li> <li>• En développant le recours à la vidéo et autre outils ludiques ( pour rendre compte de projets, des retours d'expériences...)</li> <li>• En menant des actions de communication spécifiques aux zones d'action s multithématiques</li> <li>• En portant des actions de "communication engageante". Il est ainsi prévu de participer au CGA agrogroforesterie</li> </ul>				<b>Illustrations</b>			
				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				Mettre en œuvre la stratégie de communication, mobiliser les acteurs, avoir une identité visuelle rédéfinie du syndicat et de la C.L.E.			
Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0 €	42 000 €		12 000 €		15 000 €		15 000 €
Plan de financement prévisionnel		Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide			
AELB		0%	50%	21 000,00 €			
Conseil Régional PdL		0%	30%	12 600,00 €			
Département 53		0%	0%	- €			
Département 49		0%	0%	- €			
Autofinancement		0%	20%	8 400,00 €			
Total		0%	100%	42 000,00 €			
<b>Suivi de l'action</b>							
Indicateurs de réalisation				Indicateurs de résultats			
Indicateur		Objectif		Indicateur		Objectif	
nombre de vidéos réalisées		3		enquêtes de perception sur animations		80% satisfaction	
organisation du concours agroforesterie		1					
nombre de panneaux pédagogiques		5					

## FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025

**Titre de l'action :** S4 - Lettre agricole de l'Oudon

**Type d'action :**  Suivi  Etude  Travaux  Sensibilisation  
 Achat foncier  Autre

**Maître d'ouvrage :** Syndicat du Bassin de l'Oudon  
 Représentant légal (nom, fonction) : Gilles GRIMAUD - Président Syndicat  
 Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Juliette Mac Aleese - chargée de mission Eau  
 02 41 92 52 84 - juliette.macaleese@bvoudon.fr

### Contenu de l'action

Il s'agit de poursuivre la réalisation de ce moyen de communication plébiscité, dont 33 numéros sont déjà parus. Le format de ces publications évolue de 4 à 8 pages, en fonction des thématiques traitées, avec une fréquence de 1 à 2 numéros/an. Tirée à 4500 exemplaires, la Lettre Agricole de l'Oudon est distribuée à tous les agriculteurs, ainsi qu'aux collectivités du bassin et aux partenaires techniques et institutionnels du Syndicat. On la trouve également sur le site Internet du Syndicat du bassin de l'Oudon. Elle permet de porter à connaissance l'évolution de la qualité de l'eau du bassin et d'aborder des sujets permettant d'agir pour l'améliorer : travail du sol, rotations, réduction des phytos, couverture du sol, fertilisation, conduite du pâturage, ... Les actions des partenaires du Syndicat du bassin de l'Oudon sont mises en avant, ainsi que les témoignages d'agriculteurs du territoire ayant participé aux actions portées par le Syndicat ou à l'initiative de projets innovants.

### Coûts estimatifs et plan de financement envisagé

Total		2023		2024		2025	
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
0 €	30 000 €		10 000 €		10 000 €		10 000 €

Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide
AELB	0%	0%	- €
Conseil Régional PdL	0%	30%	9 000,00 €
Département 53	0%	15%	4 500,00 €
Département 49	0%	0%	- €
Autofinancement	0%	55%	16 500,00 €
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>30 000,00 €</b>

### Impact(s) visé(s)

- Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource
- Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés
- Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires

### Localisation de l'action

**Commune :**

**Masse d'eau :**

**Cours d'eau :**

**Autre :** Bassin versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage du syndicat



### Illustrations

### Objectif général / Ce qui est attendu

Sensibiliser le public agricole aux enjeux de l'eau sur le bassin  
 Diffuser des informations techniques sur des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

### Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultats	
Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif
Conception et publication des numéros	2 numéros / an de 4 à 8 pages	Taux de sensibilisation/satisfaction (enquête de perception)	80 % des lecteurs de la LAO sont sensibilisés aux enjeux eau du territoire

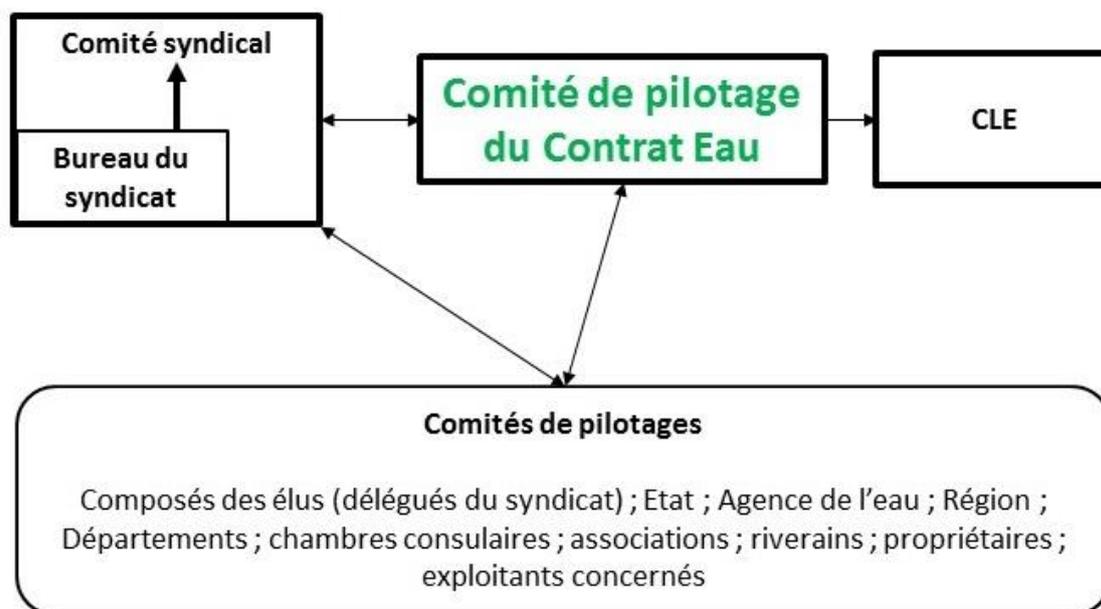
				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<b>FICHE ACTION APPEL A PROJETS CT EAU 2023-2025</b>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune : Bassin de l'Oudon 53																													
				<input type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau :																													
<b>Titre de l'action :</b> S5 - Programmes de sensibilisation dans le domaine de l'eau				<input type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau :																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Conseil départemental de la Mayenne Représentant légal (nom, fonction) : Monsieur le président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Alexis ROBERT, alexis.robert@lamayenne.fr , 02.43.59.96.24																																			
<b>Contenu de l'action</b>						<b>Illustrations</b>																													
<p>Le département de la Mayenne porte 3 programmes de sensibilisation dans le domaine de l'eau qui concourent à l'amélioration de la qualité des eaux, à la préservation quantitative des ressources en eau et à l'adaptation avec le changement climatique : Phyt'Eau Propre 53, Infiltr'eau 53 et Ecod'eau Mayenne (via la démarche SAGE Mayenne EAU CAP 2050). A noter également les réflexions en cours, avec un apprenti dédié, pour l'engagement d'un programme similaire sur les micropolluants, intitulé Micr'Eau Pure 53, à destination des industriels, artisans et particuliers. Phyt'Eau Propre et Micr'Eau Pure 53 sont ciblés qualité de l'eau, Ecod'eau sur les quantités et Infiltr'Eau concerne simultanément qualité et quantité.</p> <p>Les programmes Phyt'Eau Propre et Infiltr'Eau, associent de multiples partenaires et concernent les publics agricoles, collectivités (agents, élus), professionnels (paysagistes, bureaux d'études, entreprises) et particuliers (à la marge sur phyt'eau propre sur le jardinage au naturel). Ces programmes concernent des actions de communication (plaquettes, guides, stands, films, ...) et de sensibilisation (ateliers, formations, réunions d'info, journées techniques, sites pilotes GDIEP ...) afin de réduire ou de supprimer l'usage des produits phytosanitaires et favoriser la perméabilité des sols et des aménagements urbains.</p>				Certaines actions sont conduites en partenariat, voire à la demande, des collectivités investies dans la gestion et la préservation de la ressource en eau. Ces deux programmes visent aussi à créer de la transversalité entre les actions pollutions diffuses, milieux aquatiques et érosion des sols en lien avec les contrats territoriaux et le classement 3B1 du lac de Haute Mayenne. Des actions ponctuelles Phyt'Eau Propre ou Infiltr'Eau pourront être organisées avec le bassin de l'Oudon, par exemple des actions d'information/sensibilisation autour des captages prioritaires, des événements coin de champs, visites d'essai, séminaires... <i>photo : stand infiltr'eau à la journée infiltr'eau capital sol de 2021</i>																															
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	0 €							Certaines actions sont conduites en partenariat, voire à la demande, des collectivités investies dans la gestion et la préservation de la ressource en eau. Ces deux programmes visent aussi à créer de la transversalité entre les actions pollutions diffuses, milieux aquatiques et érosion des sols en lien avec les contrats territoriaux et le classement 3B1 du lac de Haute Mayenne.							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
0 €	0 €																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional PdL</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 53</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Département 49</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>0%</td> <td>100%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>- €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	0%	0%	- €	Conseil Régional PdL	0%	0%	- €	Département 53	0%	0%	- €	Département 49	0%	0%	- €	Autofinancement	0%	100%	- €	<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	0%	0%	- €																																
Conseil Régional PdL	0%	0%	- €																																
Département 53	0%	0%	- €																																
Département 49	0%	0%	- €																																
Autofinancement	0%	100%	- €																																
<b>Total</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				Indicateur		Objectif																													
				nombre de stations suivies		valorisation des résultats																													
				nombre d'analyses réalisées																															

				<b>Impact(s) visé(s)</b>		<b>Localisation de l'action</b>																													
<h2 style="text-align: center;">FICHE ACTION CT EAU 2023-2025</h2>				<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, réponse aux enjeux d'AEP et de diversification de la ressource		Commune : Bassin du Chéran																													
				<input checked="" type="checkbox"/> Des milieux aquatiques, des milieux humides et une biodiversité préservés et restaurés		Masse d'eau : Chéran Amont et Chéran Aval																													
<b>Titre de l'action :</b> L1 - Programme d'actions pour le retour au bon état des eaux sur le Chéran dans le cadre du LIFE REVERS'EAU				<input checked="" type="checkbox"/> Une intensité limitée des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique		Cours d'eau : Chéran et affluents																													
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Suivi <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Achat foncier <input type="checkbox"/> Autre				<input checked="" type="checkbox"/> Un contrat autour duquel les acteurs sont fédérés et pouvant servir d'exemple pour d'autres territoires		Autre :																													
<b>Maître d'ouvrage :</b> Bassin de l'Oudon Représentant légal (nom, fonction) : Gilles Grimaud, Président Responsable du projet (nom, fonction, tél., mail) : Marion Lauer, Chargée de projet LIFE Chéran, 02 41 92 52 84, marion.lauer@bvoudon.fr																																			
<b>Contenu de l'action</b>				<b>Illustrations</b>																															
<p>Cette action vise à conduire une approche collaborative et multithématique sur un petit territoire où les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique). Cette action a pour objectif de faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.</p> <p><b>ACTIONS DE GOUVERNANCE :</b> Ces actions permettent d'organiser la concertation entre les groupes d'acteurs pour favoriser la mise en œuvre des actions. Deux instances ont vu le jour en 2021 et continueront d'animer le projet sur toute sa durée : le CoPil et la Petite CLE du Chéran.</p> <p><b>ACTIONS DE CONNAISSANCE, DE COMMUNICATION ET DE PARTAGE DES ENJEUX :</b> Ces actions visent à faciliter la compréhension des actions menées et de leur intérêt pour le bon état des eaux: communication et animations auprès du grand public, des riverains et des animations scolaires. Les suivis physico-chimiques et hydrobiologiques mis en place en 2022 seront poursuivis pour une meilleure connaissance du territoire et pour évaluer les actions.</p> <p><b>ACTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :</b> Ces actions sont opérationnelles (études, travaux). Les travaux comprendront des: deconnexions de plans d'eau, restaurations morphologique, suppressions d'ouvrage, créations de mares et zones tampons, développement du complexe bocager.</p>																																			
<b>Coûts estimatifs et plan de financement envisagé</b>				<b>Objectif général / Ce qui est attendu</b>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Total</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Coût TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 €</td> <td>1 015 539 €</td> <td></td> <td>206 929 €</td> <td></td> <td>419 973 €</td> <td></td> <td>388 637 €</td> </tr> </tbody> </table>				Total		2023		2024		2025		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	0 €	1 015 539 €		206 929 €		419 973 €		388 637 €	l'objectif est le retour au bon état des eaux du Chéran							
Total		2023		2024		2025																													
Coût HT	Coût TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC																												
0 €	1 015 539 €		206 929 €		419 973 €		388 637 €																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Plan de financement prévisionnel</th> <th>Taux HT</th> <th>Taux TTC</th> <th>Montant de l'aide</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AELB</td> <td>30%</td> <td>30%</td> <td>304 661,70 €</td> </tr> <tr> <td>Europe (hors CT Eau)</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>507 769,50 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>203 107,80 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>1 015 539,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide	AELB	30%	30%	304 661,70 €	Europe (hors CT Eau)	50%	50%	507 769,50 €	Autofinancement	20%	20%	203 107,80 €		0%	0%	- €		0%	0%	- €	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 015 539,00 €</b>	<b>Suivi de l'action</b>			
Plan de financement prévisionnel	Taux HT	Taux TTC	Montant de l'aide																																
AELB	30%	30%	304 661,70 €																																
Europe (hors CT Eau)	50%	50%	507 769,50 €																																
Autofinancement	20%	20%	203 107,80 €																																
	0%	0%	- €																																
	0%	0%	- €																																
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 015 539,00 €</b>																																
				<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultats</b>																													
				Indicateur		Objectif																													
				Analyse		Réalisées																													
				Habitants sensibilisés		650 (dont 25 élus)																													
				Travaux pour retour au bon état		réalisés																													
				Expérimentation sur pratiques agricoles		15 agriculteurs																													
				Etat des eaux		Bon état																													

## **ANNEXE 8 : Composition minimale du comité de pilotage, règles de fonctionnement**

L'organisation de la Gouvernance du contrat s'est avérée adaptée lors du précédent contrat. On a pu observer une bonne participation des acteurs et un bon taux de satisfaction malgré un grand nombre de réunions.

Il a donc été décidé de maintenir les modalités de gouvernance du précédent contrat. Un comité de pilotage du contrat territorial multithématique Eau se tiendra annuellement pour suivre l'avancée des actions.



Le comité de pilotage sera composé, a minima, par les représentants (élus et techniciens) des structures suivantes :

A.R.S. de Maine et Loire  
A.R.S. de Mayenne  
Agence de l'Eau  
Anjou Bleu Communauté  
Chambre Agriculture des Pays de la Loire  
CLE Oudon  
Communauté de communes de Châteaubriant-Derval  
Communauté de communes de la Roche aux fées  
Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou  
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier  
Communauté de communes du Pays de Craon  
Commune de Segré en Anjou bleu  
D.D.T. Maine et Loire  
D.D.T. Mayenne  
Département de Maine et Loire  
Département de Mayenne  
DREAL Pays de la Loire  
Eau des portes de Bretagne  
Fédération de pêche de Maine et Loire  
Fédération de pêche de Mayenne  
Laval Agglomération  
OFB Maine et Loire  
OFB Mayenne  
OFB Pays de la Loire  
Région des Pays de la Loire  
Syndicat du Bassin de l'Oudon  
Syndicat d'Eau de l'Anjou  
Vitré communauté

# ANNEXE 9 : Synthèse du bilan du CT Eau 2020-2022

## CONTRAT TERRITORIAL EAU MULTITHÉMATIQUE DU BASSIN DE L'OUDON 2020-2025



**BILAN  
2020-2023**

Version : 17/10/2022

Maîtres d'ouvrages :



Partenaires Financiers :



## Contexte

Le contrat territorial eau multithématique du bassin de l'Oudon 2020-2025 a été construit avec les acteurs territoriaux de l'Oudon et a été signé le 10/09/2020. Ce CTeau répond à quatre enjeux :

- Qualité de l'eau : Améliorer la qualité de l'eau, respecter les normes et objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et répondre aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.

- Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.

- Gestion quantitative de l'eau : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.

- Mobilisation des acteurs : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.

L'intégralité des documents constitutifs du CTeau sont consultables sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) .

Ce document a pour but de faire le bilan de la mise en œuvre des actions sur la période 2020-2022, afin de permettre, si nécessaire, un ajustement des actions pour la période 2023-2025. Ce bilan a été réalisé en interne au printemps 2022 par chacun des maîtres d'ouvrages, avec une coordination du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Le bilan a été présenté au COPIL du CTeau qui s'est tenu le 21 juin 2022. La présente synthèse est amendée des échanges et réflexions de cette réunion de COPIL.

## Avancement des Objectifs du CTeau

Paramètres	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans	Réalisation en mai 2022
<b>Enjeux : Qualité de l'eau : Améliorer la qualité de l'eau, respect des normes et objectifs DCE, et réponse aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.</b>			
Teneurs en nitrate à la prise d'eau de Segré	Un seul dépassement des 50mg/l par an	Un seul dépassement des 50mg/l par an	2020 : 0 2021 : 1 dépassement le 05/01. 2022: 0 dépassement au 01/06
Teneurs en nitrate au point de suivi de l'Oudon à Andigné (fréquence 12 analyses)	Un seul dépassement des 50 mg/l ET baisse des teneurs en nitrates	Un seul dépassement des 50 mg/l sur les 6 ans ET baisse des teneurs en nitrates	2020-2021: 0 au 16/07/21 (dernière donnée disponible sur Naïade)
Fréquence de dépassement des pesticides totaux à la prise d'eau de Segré, et au point de suivi à Andigné (fréquence 12) dans l'eau brute.	Segré : 100% des valeurs inférieures à 2 µg/l et 90% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l Andigné : 100% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l	Segré : 100% des valeurs inférieures à 2 µg/l et 90% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l Andigné : 100% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l	Segré 2020: 90% des valeurs inférieures à 1,6µg/l et 2µg/l Segré 2021 :50% des valeurs inférieures à 1,6µg/l, 59% inférieures à 2µg/L (75% et 100% sans la bentazone) Andigné au 16/07/2021: 61% de dépassement des 1,6µg/l
Mobilisation sur les aires des captages souterrains*	50 % minimum de la SAU mobilisée (= engagé dans des diagnostics) (soit 340 ha sur 680 ha au total)	80 % minimum de la SAU mobilisée (= engagé dans des diagnostics) (soit 544 ha sur 680 ha au total)	Chalonge: 91% Fauvières: 74% Eperonnière: 80% Plaine: 0%
Linéaire de haies plantées	Moyenne de 30 km plantés/an	Moyenne de 30 km plantés/an	Au moins 20 km. En attente des données consolidées
<b>Enjeux : Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.</b>			
Pourcentage d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique	- 19 % obstacles à la continuité écologique - 32 % continuité partielle - 50 % continuité assurée Les objectifs tiennent compte de ce qui a déjà été fait et du fait que ce sont majoritairement des ouvrages privés.	- 16 % obstacles à la continuité écologique - 29 % continuité partielle - 55 % continuité assurée Les objectifs tiennent compte de ce qui a déjà été fait et du fait que ce sont majoritairement des ouvrages privés.	- 20 % obstacles à la continuité écologique - 28 % continuité partielle - 52 % continuité assurée

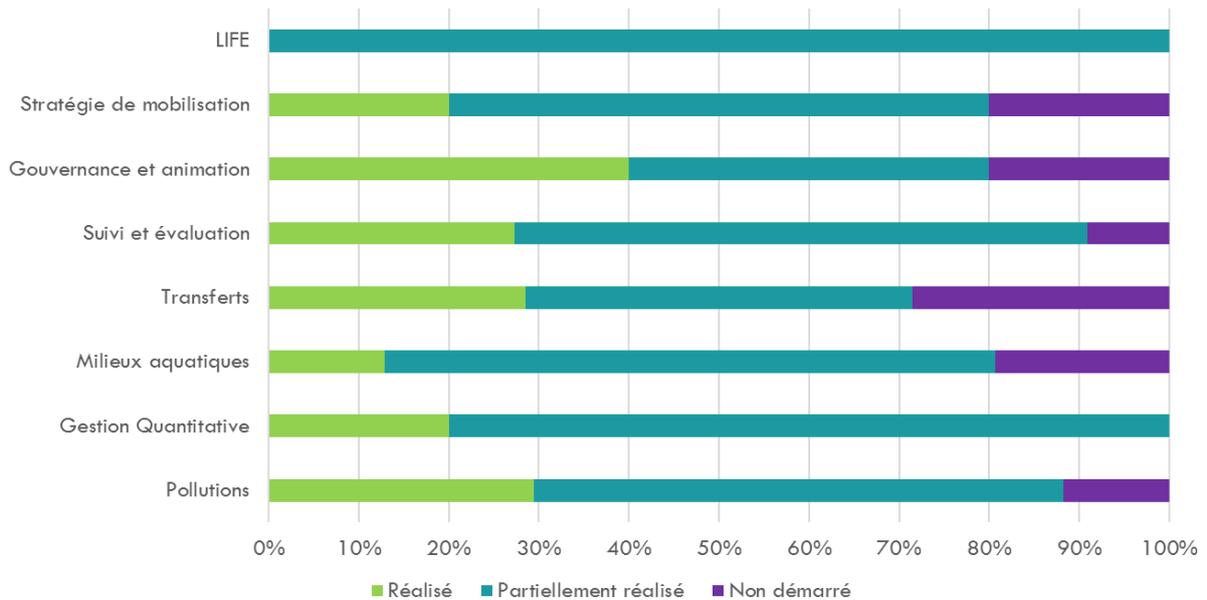
Paramètres	Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans	Réalisation en mai 2022
Taux d'étagement	- Argos (0,5), - Verzée (0,85) - Oudon Craon-Segré (0,88) - Pelleterie (0,22)* - Chéran aval (0,24) <i>* objectif fixé par la CLE</i>	- Argos (0,39)*, - Verzée (0,70)* - Oudon Craon-Segré (0,79)* - Pelleterie (0,22)* - Chéran aval (0,16)** <i>* objectif fixé par la CLE</i> <i>** objectif supérieur à celui fixé par la C.L.E. car objectif déjà atteint</i>	- Argos (0,37), - Verzée (0,81) - Oudon Craon-Segré (0,88) - Pelleterie (0,04) - Chéran aval (0,24)
Nombre d'ouvrages rendus transparents	10 ouvrages supplémentaires	18 ouvrages supplémentaires	9 ouvrages
Nombre d'ouvrages aménagés pour le franchissement piscicole	3 ouvrages supplémentaires	6 ouvrages supplémentaires	4 ouvrages
Linéaire de libre écoulement rétabli	10 km supplémentaires	15 km supplémentaires	6,7 km
Linéaire de cours d'eau restauré (R1, R2, R3) R1 diversification, R2 fonctionnelle, R3 fonctionnelle et mobilité	15 km	30 km	14 km
Nombre de zones humides restaurées	4 zones humides supplémentaires	10 zones humides supplémentaires	3 zones humides
Présence du Chabot	Présence sur 6 stations	Présence sur 8 stations	Présence sur 3 stations
Surface d'herbier d'espèce végétale invasive	Stabilisation de la surface d'herbier	Stabilisation de la surface d'herbier	Baisse des herbiers de jussie sur l'Oudon – Augmentation sur la tête de bassin de la Verzée (étang Saint Aubin) Apparition du Paspale à 2 épis
<b>Enjeux : Gestion quantitative de l'eau : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.</b>			
Nombre d'étude de vulnérabilité	4 projets	6 projets	4 études menées et 1 réalisation
Nombre d'exploitations accompagnées dans les leviers d'adaptation au changement climatique (haies,	40 exploitations	150 exploitations	63 exploitations (DCS +groupes de progrès + PSE)

<b>Paramètres</b>	<b>Objectifs chiffrés à l'horizon de 3 ans</b>	<b>Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans</b>	<b>Réalisation en mai 2022</b>
sols, arbres, agronomie,...)			
Nombre de plans d'eau déconnecté/effacé	3 plans d'eau supplémentaires déconnectés/effacés	6 plans d'eau supplémentaires déconnectés/effacés	3 projets d'effacement
<b>Enjeux : <u>Mobilisation des acteurs</u> : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.</b>			
Participation aux réunions multi-partenariales de suivi du contrat	60 % de participation	60 % de participation	42% des structures au COPIL 2020 48% des structures au COPIL 2021
Mobilisations des acteurs dans la zone test multithématique	60% des riverains	60% des riverains	Nombre de personnes touchées Verzée amont: 70
Connaissance du programme d'actions		60 %	Evaluation 2025

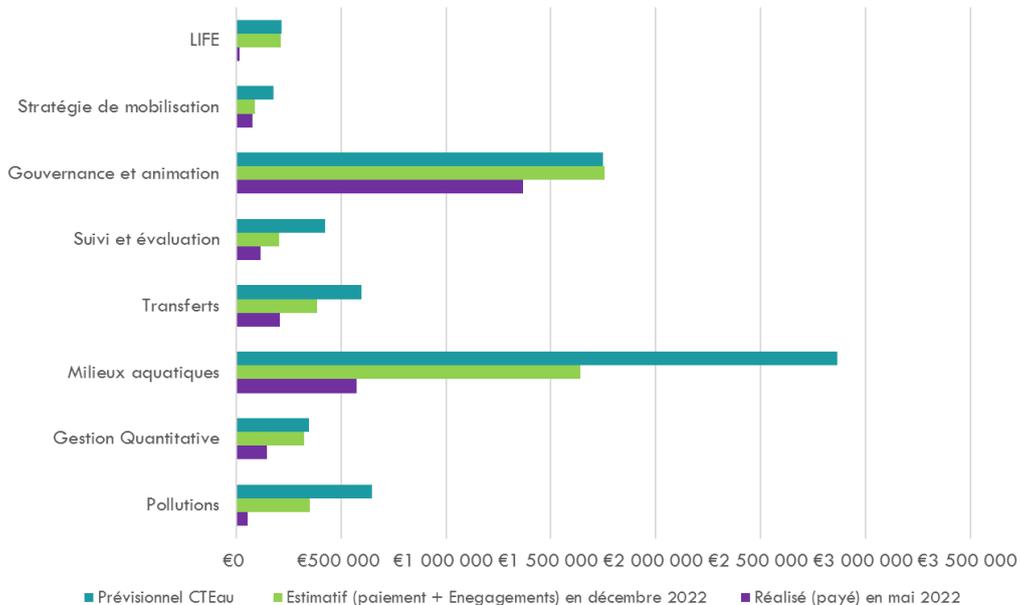
## BILAN DES ACTIONS

En mai 2022, 22% des actions inscrites au CTEau étaient réalisées, 62% partiellement réalisées et 16% non démarrées. L'estimation est d'une réalisation financière de 71% pour l'ensemble du contrat. La sous-réalisation s'explique en partie par les aléas pour quelques actions phares, comme la révision du SAGE (retardée pour coller au calendrier PTGE) ou la restauration de la continuité (évolution de la politique nationale).

Réalisations par thème



Réalisation financière par thème



**Points forts/points faibles du contrat**  
(tableau co-construit par les MOA et les membres du COPIL)

	Points forts/ à conserver/ poursuivre/ réussites	Points faibles/ à modifier/ abandonner/ blocages
Efficienc	<p>Zones multithématiques localisées</p> <p>Approche multithématique</p> <p>Des objectifs bien calés sur des actions détaillées</p> <p>Bon niveau de réalisation et d'atteinte des objectifs</p> <p>Actions diversifiées, programme riche</p> <p>L'angle sociologique sur le Chéran est pertinent</p>	<p>Zonage ciblé</p> <p>La question de la gestion quantitative limite l'efficacité de l'ensemble des actions. Le sujet avance trop lentement.</p> <p>Modifications législatives en matière de restauration de la continuité écologique</p> <p>Difficultés pour faire réaliser les actions par certains prestataires</p> <p>Diagnostics- accompagnement agricole, les difficultés du précédent contrat se poursuivent malgré les mesures prises</p> <p>Mettre en place plus de panneaux explicatifs des actions</p> <p>Suivi qualité : fluctuation des cadences de l'AELB et menace sur les financements Région</p>
Gouvernance	<p>Des élus impliqués</p> <p>Représentativité des acteurs impliqués</p> <p>Légitimité du Syndicat du Bassin de l'Oudon reconnue pour le portage du CT (périmètre compétence)</p>	<p>Perte de proximité des élus de terrain</p> <p>Réunion d'intégration des nouveaux arrivants (notamment les élus)</p> <p>Faible participation des élus aux comités syndicaux</p> <p>Place des EPCI dans la gouvernance</p> <p>Renforcer les échanges entre Maître d'ouvrage</p> <p>Beaucoup de réunions (CTEAU + CLE + PTGE)</p> <p>Parfois difficile d'intervenir dans les réunions</p>
Interactions/ communication	<p>Echanges avec les partenaires</p> <p>Bonne réponse des exploitants sur les AAC souterrains, car public plus restreint</p> <p>Beaucoup de communication réalisée, un effort sur la vulgarisation envers le grand public qui fonctionne bien.</p>	<p>Lien avec les AAPPMA à renforcer</p> <p>Objectifs parfois divergents entre acteurs</p> <p>Mobilisation difficile (pêcheurs, agriculteurs...)</p> <p>L'AAC de Segré est très grande, compliqué de mobiliser</p>
Ressources financières et humaines	<p>Durée de 3 ans permet d'ajuster pour les 3 autres années</p> <p>Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est dynamique, bien structuré et efficient au vu des moyens humains.</p> <p>Organisation à consolider</p> <p>Expertise technique et bonne connaissance du terrain et des acteurs</p> <p>Les ressources financières ne semblent pas être un frein</p>	<p>Durée de 3 ans trop courte</p> <p>Ressources humaines : limite les ambitions. Des mouvements de personnel. Un encadrement nécessaire des nouveaux arrivants et apprentis.</p> <p>Demandes croissantes en interne et en externe (charge de travail importante)</p> <p>Multiples dossiers de subventions à déposer : Proposition de s'inscrire dans une convention annuelle avec une liste d'actions et montants définis pour l'année.</p> <p>Lourdeur et complexité administrative</p> <p>Revoir l'équilibre des participations financières (EPCI Bassin de l'Oudon)</p>

## Conclusion

*Le bilan du CTEAU 2020-2022 souligne un bon avancement vers l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie. Citons en particulier la mobilisation sur les aires de captage souterrains ou les actions de restauration de la continuité écologique.*

*Il faudra cependant poursuivre les efforts en ce qui concerne la fréquence de dépassement des pesticides totaux ou la mobilisation des acteurs dans les zones multithématiques.*

*Si l'on s'attache aux actions, on constate que 84 % d'entre elles sont réalisées ou partiellement réalisées malgré un retard pris au début du contrat en raison de la pandémie du COVID. Ce taux souligne le dynamisme des différents maîtres d'ouvrage du contrat et la cohérence des actions prévues dans la feuille de route.*

*Il s'avère cependant nécessaire de s'interroger sur certaines actions qui se sont avérées peu efficaces (ex : diagnostics agricoles).*

*L'approche multithématique impliquant les acteurs locaux a fait la preuve de son intérêt et devra être poursuivie. Elle nécessite néanmoins une forte implication sur le terrain et des ressources humaines dédiées.*

*L'organisation de la Gouvernance du contrat s'est avérée adaptée. On observe une bonne participation des acteurs et un bon taux de satisfaction malgré un grand nombre de réunions.*

*Par ailleurs, le dimensionnement de l'équipe d'animation semble pertinent compte tenu de la multiplicité des actions, de l'approche multithématique et de la concertation à mener sur le territoire. Des ajustements pourront être effectués pour répondre aux priorités des 3 années à venir (ex : bocage, PTGE, communication).*

*Ce bilan globalement positif ne doit pas occulter la nécessité de mobiliser sur le terrain, les difficultés de fonctionnement avec certains prestataires et la complexité administrative notamment pour la gestion des subventions. Ces éléments sont de nature à ralentir la mise en œuvre des actions.*

*Le prochain contrat devra donc veiller à simplifier les démarches administratives et optimiser les complémentarités de financements. Il conviendra également de réaffirmer les priorités et le ciblage des actions (thématiques, territoriales) en lien avec les enjeux du dérèglement climatique.*

*De plus certaines actions se sont construites lors de cette première phase (stratégie de communication, étude sociologique sur le Chéran, travaux de restauration des milieux aquatiques ou de gestion de la vulnérabilité, PTGE...) et vont porter leurs fruits dans le cadre du CTEAU 2023-2025.*

## Annexes

1-CTEAU

2-Présentation du COPIL de novembre 2020

3-Présentation du COPIL de novembre 2021

4-Présentation du COPIL de juin 2022

5-Rapports d'activité du syndicat du bassin de l'Oudon 2020

6-Rapports d'activité du syndicat du bassin de l'Oudon 2021

Annexes disponibles auprès des services du Syndicat du Bassin de l'Oudon :  
contact@bvoudon.fr

## **ANNEXE 10 : Indicateurs de suivis retenus et objectifs cibles**

Enjeux	Paramètres	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
<b>Qualité de l'eau :</b> <b>Améliorer la qualité de l'eau, respect des normes et objectifs DCE, et réponse aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource.</b>	Teneurs en nitrate à la prise d'eau de Segré	Pas d'état de référence compte tenu de la modification des fréquences d'analyse, analyses en continu avant 2020 puis analyses fréquences 1 par mois à partir de 2020	Un seul dépassement des 50mg/l par an
	Teneurs en nitrate au point de suivi de l'Oudon à Andigné (fréquence 12 analyses)	2015/2018 : 2 analyses à 50 mg/l (fréquence 6, 12 en 2017 et 2018)	Un seul dépassement des 50 mg/l sur les 6 ans ET baisse des teneurs en nitrates
	Fréquence de dépassement des pesticides totaux à la prise d'eau de Segré, et au point de suivi à Andigné (fréquence 12) dans l'eau brute.	2015-2018 : Segré : valeur maximale à 1.909µg/l Andigné : valeur maximale à 1,661 µg/l	Segré : 100% des valeurs inférieures à 2 µg/l et 90% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l Andigné : 100% des valeurs inférieures à 1,6 µg/l
	Mobilisation sur les aires des captages souterrains*	2015-2018 : 8% de mobilisation	80 % minimum de la SAU mobilisée (= engagé dans des diagnostics) (soit 544 ha sur 680 ha au total)
	Linéaire de haies plantées	2018-2019 : estimation à 30 km de haies plantées	Moyenne de 30 km plantés/an
<b>Milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité :</b> <b>Préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité.</b>	Pourcentage d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique	2018 (246 ouvrages) : - 21 % obstacles à la continuité écologique - 34% continuité partielle - 45 % continuité assurée	- 16 % obstacles à la continuité écologique - 29 % continuité partielle - 55 % continuité assurée Les objectifs tiennent compte de ce qui a déjà été fait et du fait que ce sont majoritairement des ouvrages privés.
	Taux d'étagement	2017 (Etat de référence CLE) : - Argos (0,76), - Verzée (0,85) - Oudon Craon-Segré (0,88)	- Argos (0,39)*, - Verzée (0,70)* - Oudon Craon-Segré (0,79)*

Enjeux	Paramètres	Etat de référence	Objectifs chiffrés à l'horizon de 6 ans
		- Pelleterie (0,31) - Chéran aval (0,24)	- Pelleterie (0,22)* - Chéran aval (0,16)** <i>* objectif fixé par la CLE</i> <i>** objectif supérieur à celui fixé par la C.L.E. car objectif déjà atteint</i>
	Nombre d'ouvrages rendus transparents	2003/2018 79 ouvrages	18 ouvrages
	Nombre d'ouvrages aménagés pour le franchissement piscicole	2003/2018 12 ouvrages	6 ouvrages
	Linéaire de libre écoulement rétabli	2003/2018 59 km	15 km
	Linéaire de cours d'eau restauré (R1, R2, R3) R1 diversification, R2 fonctionnelle, R3 fonctionnelle et mobilité	2003/2018 45 km	30 km
	Nombre de zones humides restaurées	2015/2018 5 zones humides	10 zones humides
	Présence du Chabot	2018 Présence sur 5 stations	Présence sur 8 stations
	Surface d'herbier d'espèce végétale invasive	2018 2800 m <sup>2</sup> de jussie* <i>* Hors domaine public navigable</i>	Stabilisation de la surface d'herbier
<b>Gestion quantitative de l'eau : Limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique.</b>	Nombre d'étude de vulnérabilité	2015/2019 5 études	6 projets
	Nombre d'exploitations accompagnées dans les leviers d'adaptation au changement climatique (haies, sols, arbres, agronomie,...)	2015-2019 : 20	150 exploitations
	Nombre de plan d'eau déconnecté/effacé	2014/2018 3 déconnectés/effacés	6 plans d'eau déconnectés/effacés
<b>Mobilisation des acteurs : Fédérer les acteurs autour du contrat et servir d'exemple pour d'autres territoires.</b>	Participation aux réunions multi-partenariales de suivi du contrat	2019 : 40 % aux réunions de construction du contrat	60 % de participation
	Mobilisations des acteurs dans la zone test multithématique		60% des riverains
	Connaissance du programme d'actions	2019 : 30% (enquête évaluation)	60 %

# **ANNEXES 11 – Fiches missions des animateurs et organisation fonctionnelle de la coordination**

## **Rappel des missions :**

**La coordination générale** a pour mission de :

- élaborer puis coordonner le programme d'actions,
- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
- préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques, lorsque celles-ci sont mises en place,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- contribuer à la réalisation du bilan technique et financier,
- représenter le porteur de projet localement,
- s'appuyer sur les réseaux d'acteurs techniques afin de créer une dynamique de bassin (faciliter les retours d'expériences et diffuser les connaissances),
- prendre en charge certaines actions.

**La coordination agricole** a pour mission, en concertation avec la coordination générale, de :

- assurer la mise en œuvre des actions agricoles prévues au contrat,
- assurer le suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer la commission thématique agricole,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation des agriculteurs),
- assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.

**Le technicien milieux aquatiques** a pour mission, en concertation avec la coordination générale et pour les actions relatives aux milieux aquatiques, de :

- assurer la mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » prévues au contrat,
- assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
- préparer et animer la commission thématique sur les milieux aquatiques,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- entretenir des relations privilégiées avec les services de l'État, les services en charge de la police, les divers acteurs concernés, les riverains...,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans.

**Le chargé de mission transfert, bocage, évaluation** a pour mission, en concertation avec la coordination générale de :

- Mettre à jour et développer le système d'évaluation,
- Traiter et exploiter l'information,
- Conduire les études de transferts des pollutions sur les sous-bassins et mettre en œuvre les programmes,
- Conduire les opérations pour la promotion du complexe bocager et pour les plantations de haies et de la ripisylve,

**Le chargé de communication et de l'administration des données géographiques** a pour mission, en concertation avec la coordination générale de :

- Concevoir les outils de communication,
- Traiter, exploiter l'information géographique,
- Préparer la stratégie et les plans de communication,
- Préparer et participer aux événements grand public.

**FICHE DE POSTE**

<b>Intitulé du poste</b>
TECHNICIEN MILIEUX AQUATIQUES
<b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b> <b>Famille :</b> Services techniques et environnement / ingénierie écologique <b>Fiche n° :</b> 177 – E1C/13 - Chef de projet rivière et milieux aquatiques
<b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du Bassin de l'Oudon – pôle milieux aquatiques
<b>Finalité du poste</b>
Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de retour au bon état écologique des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Conduire les études et travaux dans le but d'assurer la continuité écologique des cours d'eau, de rétablir le bon état des eaux et de gérer les ouvrages hydrauliques.
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon. Sous la conduite du responsable du pôle milieux aquatiques.
<b>Relations fonctionnelles</b>
Relations avec les collaborateurs Relations avec les entreprises et les partenaires institutionnels Echanges avec les élus locaux et les riverains des cours d'eau
<b>Profil – conditions d'accès</b>
Maîtrise du fonctionnement des milieux aquatiques Maîtrise des outils informatiques bureautiques et techniques Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral
<b>Cadre statutaire</b>
<b>Catégorie :</b> B <b>Filière :</b> Technique <b>Cadre d'emploi :</b> Technicien
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<b>Moyens matériels :</b> Bureautiques et informatiques ; matériels de sécurité <b>Horaires de travail :</b> Souples <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b> Disponibilité, travail sur le terrain par tous temps Astreinte les fins de semaine et jours fériés possible en période hivernale

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Conduire les opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	Planification des procédures montage marchés Subventions études préalables maîtrise d'œuvre travaux dossiers réglementaires apporter des conseils techniques
Appliquer les plans d'aménagement des ouvrages établis par cours d'eau	Dans l'ordre de priorité suivant : Effacer et mesures d'accompagnement Araser partiellement Gérer Aménager  Mener les opérations nécessaires : Planification des procédures montage marchés Subventions études préalables maîtrise d'œuvre travaux dossiers réglementaires apporter des conseils techniques
Gérer les ouvrages	Ordonner Contrôler les manoeuvres Faire
Informier et sensibiliser Mener les concertations	Contacteur Informier Concerter Réunir Communiquer  Publics : Elus, associations, riverains, usagers, partenaires techniques et financiers
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Travail en binôme	En l'absence de la collègue, être présent si besoin sur les dossiers qu'elle suit.

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste**

Technicien milieux aquatiques	0,90 équivalent temps plein
-------------------------------	-----------------------------

**FICHE DE POSTE**

<p><b>Intitulé du poste</b>  <b>CHARGÉE DE COMMUNICATION ET</b>  <b>DE L'ADMINISTRATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES</b></p>
<p><b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b>  <b>Famille :</b> développement territorial – communication / pilotage  <b>Fiche n° :</b> 35 – A6A/02 chargée de communication  8 – A1B/08 : chargée d'études</p> <p><b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon - Commission Locale de l'Eau</p>
<p style="text-align: center;"><b>Finalité du poste</b></p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du contrat territorial « eau » multithématique  Organiser et gérer le système d'information géographique de manière à permettre l'évaluation de politiques territoriales menées dans le domaine de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b></p> <p>Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon  Collaboratrice de l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau et des responsables de pôle du Syndicat du bassin de l'Oudon</p>
<p style="text-align: center;"><b>Relations fonctionnelles</b></p> <p>Echanges permanents avec des élus et les collaborateurs  Relations avec les partenaires techniques et financiers  Représentation de la Commission Locale de l'Eau et de la collectivité  Contacts avec les populations à l'occasion de réunions</p>
<p style="text-align: center;"><b>Profil – conditions d'accès</b></p> <p>Maîtrise des outils de communication et de l'information géographique  Aisance rédactionnelle  Connaissance large des domaines de l'eau et de la gestion intégrée de l'eau</p>
<p style="text-align: center;"><b>Cadre statutaire</b></p> <p><b>Catégorie :</b> A  <b>Filière :</b> technique  <b>Cadre d'emploi :</b> ingénieur</p>
<p style="text-align: center;"><b>Conditions d'exercice du poste</b></p> <p><b>Moyens matériels :</b>  Bureautiques et informatiques  <b>Horaires de travail :</b>  Rythme de travail souple, déplacements possibles  <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b>  Disponibilité ; amplitude variable ; travail avec tous les agents de la collectivité ; travail possible en fin de semaine et jours fériés.</p>

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Etre force de proposition pour la communication dans la collectivité, préparer la stratégie et les plans de communication	Echanges avec les élus et les agents de la collectivité Être force de proposition Bâtir la stratégie Élaborer le ou les plans de communication et en assurer le suivi
Concevoir des outils de communication	Être force de proposition Concerter Faire appel à des prestataires en cas de besoin (rédiger les cahiers de charges, engager les procédures de marchés publics, suivre les prestations,...)
Mettre en place les actions de communication de la C.L.E. et du syndicat.	Échanger, proposer, élaborer Contact avec des partenaires Faire appel à des prestataires
Préparer et participer aux événements grand publics ou publics ciblés, aux animations scolaires,...	Échanger avec les élus, collègues et partenaires Faire appel à des prestataires si besoin
Traiter, exploiter l'information géographique	Réaliser des diagnostics thématiques ou généraux Faire des tableaux de bords Cartographier
Mettre à jour le système d'information géographique	Formaliser les échanges de données avec les partenaires Acquérir les données Les intégrer Gérer la base de données
Développer le système d'information géographique	Développer la base de données Réaliser des outils d'aide à la décision Engager des partenariats avec des utilisateurs potentiels
Faire évoluer le système	Veille sur les autres systèmes ou autres programmes Analyse de la pertinence du système
Faire vivre l'observatoire de l'eau : open data pour la mise à disposition des données géographiques utiles pour la gestion de l'eau	Suivre la mise en œuvre Mettre à jour et renseigner
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Participer aux travaux de la cellule d'animation de la C.L.E. et du syndicat	Préparer des documents Participer aux réunions

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste**  
Poste à temps complet

Chargée de communication	0,70 équivalents temps plein
Chargée de l'information géographique	0,30 équivalents temps plein

## FICHE DE POSTE

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé du poste</b></p> <p style="text-align: center;">RESPONSABLE DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ</p> <p><b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b> <b>Famille :</b> Finances <b>Fiche n° :</b> 32 – A5B/02 : responsable de gestion budgétaire et financière</p> <p><b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon – tous services et Commission Locale de l'Eau</p>
<p style="text-align: center;"><b>Finalité du poste</b></p> <p>Assure la préparation et l'exécution du budget et des procédures budgétaires, la gestion de la dette, le suivi des ressources et des subventions. Élabore et alimente les tableaux de bord financiers. Assiste et conseille les agents de la collectivité en matière comptable, financière et des marchés publics.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b></p> <p>Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon Collaborateur des agents de la collectivité</p>
<p style="text-align: center;"><b>Relations fonctionnelles</b></p> <p>Echanges permanents avec les collaborateurs Echanges avec les élus (occasionnel) Représentation Contacts physiques ou téléphoniques avec le public</p>
<p style="text-align: center;"><b>Profil – conditions d'accès</b></p> <p>Maîtrise des outils bureautiques et informatiques Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral</p>
<p style="text-align: center;"><b>Cadre statutaire</b></p> <p><b>Catégorie :</b> B <b>Filière :</b> administrative <b>Cadre d'emploi :</b> rédacteur</p>
<p style="text-align: center;"><b>Conditions d'exercice du poste</b></p> <p><b>Moyens matériels :</b> Bureautiques et informatiques <b>Horaires de travail :</b> Fixes, dépassements occasionnel si surcharge <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b> Disponibilité : être organisé pour assister une dizaine d'agents</p>

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Assurer la comptabilité	Participer à l'élaboration et au suivi du budget Faire les mandats et les titres Contrôler les bons de commandes et les demandes de règlements Payer les factures
Assurer le suivi des subventions et participations financières	Réaliser le montage des dossiers de subventions pour la partie administrative, la partie technique est fournie par le technicien Faire les demandes et contrôler les accords Établir les états récapitulatifs des dépenses et des recettes Établir les titres Assurer le suivi administratif des dossiers déposés dans le cadre du contrat territorial « eau » multithématique, et notamment pour tous les maîtres d'ouvrage dans le cadre des aides régionales
Assister la partie administrative des marchés	Participer à la rédaction des contrats et pièces administratives d'un point de vue comptable Suivre le déroulement administratif du marché en fonction des besoins (publicité, réception des plis, ...) Organiser la dématérialisation des marchés
Assurer le suivi des contrats liés au bon fonctionnement des structures	Contrats d'assurances Contrats de location Contrats de maintenance Contrats de fonctionnement
Participer aux réunions	Préparation des notes de synthèse, des délibérations, décisions, arrêtés Conclusion
Aider à la prospective financière	Donner les éléments nécessaires aux collaborateurs pour les prospectives financières Participer à ces travaux
Assurer l'accueil téléphonique en second	En l'absence de la secrétaire ou si elle est indisponible répondre au téléphone, passer les appels ou prendre les messages
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Seconder le secrétariat des structures	En l'absence de la secrétaire, assurer les travaux impératifs de secrétariat

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste - Poste à temps complet**

Pôle qualité de l'eau et gestion quantitative	0,20 équivalents temps pleins
Prévention des inondations	0,10 équivalents temps pleins
Pôle milieux aquatiques	0,50 équivalents temps pleins
Commission Locale de l'Eau (S.A.G.E.)	0,20 équivalents temps pleins

**FICHE DE POSTE**

<b>Intitulé du poste</b>
CHARGÉE DE MISSION LIFE CHÉRAN
<b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b> <b>Famille :</b> développement territorial <b>Fiche n° :</b> 04/B/09 chargée d'études environnement
<b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon – mission transversale
<b>Finalité du poste</b>
Mise en œuvre d'un programme d'actions dans le cadre de fonds européens LIFE pour le retour au bon état des eaux du Chéran.
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon.
<b>Relations fonctionnelles</b>
Echanges permanents avec des élus et les collaborateurs Relations avec les partenaires techniques et financiers Représentation de la collectivité Contacts avec les populations
<b>Profil – conditions d'accès</b>
Connaissance large des domaines de l'eau, de la gestion intégrée de l'eau et de l'animation territoriale
<b>Cadre statutaire</b>
<b>Catégorie :</b> A <b>Filière :</b> technique <b>Cadre d'emploi :</b> ingénieur
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<b>Moyens matériels :</b> Bureautiques et informatiques ; véhicule de service <b>Horaires de travail :</b> Rythme de travail souple, déplacements <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b> Disponibilité

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Mener le projet LIFE sur la masse d'eau du CHERAN	-préciser le programme d'actions, son plan de financement et le calendrier prévisionnel ; -faire le lien avec les chargés de projet LIFE REVERS'EAU à la Région ; -préparer les éléments du rapportage auprès de la Région et des organismes européens de contrôle ; -alimenter les outils de suivi (SIG, tableaux de bords) ; -assurer les demandes et suivi des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; -assurer les bilans techniques et financiers en dépenses et en recettes
Conduire une étude sociologique visant à comprendre les points de blocage en matière de restauration de la continuité écologique et de réalisation de zones tampons	-rédiger les cahiers des charges, -monter le marché public, -suivre le prestataire, -coordonner l'étude avec les élus, les acteurs locaux et les agents du syndicat
Mettre en œuvre le programme des actions de gouvernance ; d'acquisition des connaissances de communication et de partage des enjeux ; d'aménagement du territoire	-animer les instances prévues pour la gouvernance du projet, -organiser des réunions participatives et visites de terrain, -faire réaliser des supports de sensibilisation et de communication, -organiser des manifestations et chantiers participatifs, -mettre en place des suivis de la qualité des milieux et de l'eau, -faire émerger les projets de travaux et les conduire en collaboration avec les ingénieurs et techniciens du syndicat -mobiliser les élus et les acteurs, -rédiger les cahiers des charges et engager les marchés publics, -suivre les missions des prestataires
Permettre la répliquabilité des actions	-valoriser et les promouvoir les actions, -diffuser les résultats
Participer au fonctionnement du Syndicat du bassin de l'Oudon	-présentations en réunions -collaborations sur d'autres projets
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Seconder la chargée de la communication et de l'information géographique	En l'absence de l'agent, assurer les missions les plus urgentes

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste**  
Poste à temps complet

Chargée de mission LIFE Chéran	1 équivalent temps plein
--------------------------------	--------------------------

**FICHE DE POSTE**

<b>Intitulé du poste</b>
DIRECTRICE
<b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b> <b>Famille :</b> Direction générale - pilotage <b>Fiche n° :</b> 1 -A1A/01 -Directeur général de collectivité ou d'établissement public
<b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon
<b>Finalité du poste</b>
Participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
Sous l'autorité du Président
<b>Relations fonctionnelles</b>
Relations avec les élus Relations avec les collaborateurs Relations avec les entreprises et les partenaires institutionnels Relations avec les citoyens
<b>Profil – conditions d'accès</b>
Maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales Maîtrise des outils informatiques bureautiques et techniques Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral
<b>Cadre statutaire</b>
<b>Catégorie :</b> A <b>Filière :</b> Technique <b>Cadre d'emploi :</b> Ingénieur principal
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<b>Moyens matériels :</b> Bureautiques et informatiques ; matériels de sécurité <b>Horaires de travail :</b> Souples <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b> Disponibilité ; astreintes occasionnelles pour la gestion des ouvrages en période hivernale

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Administrer le syndicat	Elaborer et conduire les projets Assurer le suivi administratif, financier et technique des projets Pallier l'absence des personnels en charge des dossiers Organiser et animer les réunions pour les prises de décisions Assurer le pilotage financier global
Diriger l'équipe	Organiser Coordonner Aider au montage des dossiers administratifs, techniques et financiers Suivre le travail des agents Evaluer les agents
Assurer les relations internes	Faire le lien entre Elus, entre techniciens, entre élus techniciens
Assurer les relations externes	Représenter le Syndicat auprès des partenaires techniques et financiers Assurer les relations presse Gérer les affaires contentieuses
Organiser la logistique	Organiser et gérer les ressources et les locaux Négocier et suivre les contrats de téléphonie, informatique, d'assurances, ... Intervenir ou faire intervenir les entreprises pour maintenir les matériels et locaux Assurer les relations avec le propriétaire des locaux
Assister la gestion des ouvrages hydrauliques pour la lutte contre les inondations	Apporter une aide au technicien responsable, observer les phénomènes météo et hydrauliques, prendre les décisions quant à la manœuvre des ouvrages, manœuvrer ou faire manœuvrer les ouvrages <i>Astreinte les fins de semaine et jours fériés possible en période hivernale</i>
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>

### Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste

Poste à temps partagé avec l'animation de la C.L.E.

Direction	0,30 équivalents temps pleins
-----------	-------------------------------

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>
RESPONSABLE DU PÔLE MILIEUX AQUATIQUES
<b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b>
<b>Famille :</b> Services techniques et environnement / ingénierie écologique
<b>Fiche n° :</b> 177 – E1C/13 - Chef de projet rivière et milieux aquatiques
<b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon – pôle milieux aquatiques
<b>Finalité du poste</b>
Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de retour au bon état écologique du bassin versant de l'Oudon. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assure le pilotage et la contractualisation des projets pour assurer la continuité écologique des cours d'eau, rétablir le bon état des eaux, gérer les ouvrages hydrauliques, et préserver et restaurer les zones humides.
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon.
<b>Relations fonctionnelles</b>
Relations avec les collaborateurs Relations avec les entreprises et les partenaires institutionnels Echanges avec les élus locaux et les riverains des cours d'eau
<b>Profil – conditions d'accès</b>
Maîtrise du fonctionnement des milieux aquatiques Maîtrise des outils informatiques bureautiques et techniques Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral
<b>Cadre statutaire</b>
<b>Catégorie :</b> A
<b>Filière :</b> Technique
<b>Cadre d'emploi :</b> Ingénieur territorial
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<b>Moyens matériels :</b> Bureautiques et informatiques ; matériels de sécurité
<b>Horaires de travail :</b> Souples
<b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b> Disponibilité ; Astreinte les fins de semaine et jours fériés possible en période hivernale

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Coordonner la mise en œuvre du contrat territorial « eau » multithématique	- Piloter la mise en œuvre du contrat - Mettre en place l'approche multithématique - Suivre et évaluer le contrat
Conduire les opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et des ouvrages au sud du bassin	Planification des procédures montage marchés Subventions études préalables maîtrise d'œuvre travaux dossiers réglementaires apporter des conseils techniques
Gérer les ouvrages	Ordonner Contrôler les manoeuvres Faire
Informier et sensibiliser Mener les concertations	Contacteur Informier Concerter Réunir Communiquer  Publics : Elus, associations, riverains, usagers, techniciens de rivière « nord », partenaires techniques et financiers, presse
Administrer le pôle milieux aquatiques	- préparer et animer les réunions des Vice-présidents, de la commission milieux aquatiques et des commissions géographiques - préparer et suivre le budget - encadrer les agents
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Seconder l'administration du Syndicat	En l'absence de la Directrice, suivre le fonctionnement et assurer la gestion des équipes Intervenir en appui des équipes en charge de la gestion des ouvrages hydrauliques en période d'inondations

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste - Poste à temps complet**

Ingénieur milieux aquatiques	0,5 équivalent temps plein
Coordination du CT eau	0,5 équivalents temps plein

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>  ANIMATRICE DE BASSIN VERSANT
<b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b> <b>Famille :</b> services techniques et environnementaux / ingénierie écologique <b>Fiche n° :</b> 167 - E1A/03 - chargée d'études environnement
<b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon – pôle qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource
<b>Finalité du poste</b>
Mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité de l'eau (lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles) sur le bassin versant de l'Oudon
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon. Sous la conduite de l'ingénieure responsable du pôle qualité et gestion quantitative
<b>Relations fonctionnelles</b>
Echanges permanents avec des élus et les collaborateurs Relations avec les partenaires techniques et financiers Représentation de la collectivité Contacts avec les populations
<b>Profil – conditions d'accès</b>
Connaissance large des domaines de l'eau et de la gestion intégrée de l'eau
<b>Cadre statutaire</b>
<b>Catégorie :</b> A <b>Filière :</b> technique <b>Cadre d'emploi :</b> ingénieur
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<b>Moyens matériels :</b> Bureautiques et informatiques ; véhicule de service <b>Horaires de travail :</b> Rythme de travail souple, déplacements <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b> Disponibilité

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Conduire les études de transferts des pollutions sur les sous-bassins et mettre en œuvre les programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire les projets</li> <li>- marchés publics</li> <li>- assurer les relations entre le prestataire, les partenaires et les acteurs locaux</li> <li>- animer les comités de pilotage</li> <li>- organiser la concertation</li> <li>- préparer et mettre en œuvre les programmes d'actions</li> </ul>
Engager et suivre les actions du syndicat auprès des exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- passer les commandes auprès des partenaires agricoles</li> <li>- suivre et contrôler les diagnostics</li> <li>- compléter les indicateurs et faire les bilans des évolutions des pratiques</li> <li>- organiser les réunions de concertation</li> <li>- suivre les dossiers MAE</li> <li>- suivre les études de pollutions ponctuelles aux phytosanitaires</li> </ul>
Animer et mettre en œuvre des actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer ou faire réaliser des supports de communication</li> <li>- animer et suivre des réunions</li> <li>- informer sur la qualité de l'eau et le programme qualité en réunions, en formations ou lors de manifestations grand public</li> </ul>
Réaliser une étude sur les zones tampons en sortie de drain et préparer une expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bibliographie</li> <li>- recherche d'expériences</li> <li>-faire réaliser un avant-projet sur 2 zones test</li> <li>-accompagner les exploitants agricoles</li> </ul>
Participer à l'animation du programme de lutte contre les pollutions diffuses et à la mise en œuvre d'autres actions en appui à l'ingénieur en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à l'animation</li> <li>- participer à la mise en œuvre des projets</li> <li>- être force de proposition sur le déroulement du programme</li> </ul>

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste**  
 Poste à temps complet

Animateur de bassin versant	1 équivalent temps plein
-----------------------------	--------------------------

**FICHE DE POSTE**

<p><b>Intitulé du poste</b></p> <p>CHARGÉ DE MISSION TRANSFERTS, BOCAGE ET ÉVALUATION</p> <p><b>Référence répertoire des métiers CNEPT :</b>  <b>Famille :</b> développement territorial  <b>Fiche n° :</b> 05/B/08 : chargée d'études</p> <p><b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon - Commission Locale de l'Eau</p>
<p><b>Finalité du poste</b></p> <p>Animer un territoire pour limiter les transferts (pollutions, érosion, ruissellement,...).  Mener les actions en faveur du complexe bocager.  Évaluer les politiques territoriales menées dans le domaine de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon.</p>
<p><b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b></p> <p>Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon  Sous la conduite de l'ingénieure responsable du pôle qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource en eau, et de l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau.</p>
<p><b>Relations fonctionnelles</b></p> <p>Echanges permanents avec des élus et les collaborateurs  Relations avec les partenaires techniques et financiers  Représentation de la Commission Locale de l'Eau et de la collectivité  Contacts avec les populations à l'occasion de réunions</p>
<p><b>Profil – conditions d'accès</b></p> <p>Maîtrise des outils d'information géographiques, de statistiques et d'évaluation  Connaissance large des domaines de l'eau et de la gestion intégrée de l'eau</p>
<p><b>Cadre statutaire</b></p> <p><b>Catégorie :</b> A  <b>Filière :</b> technique  <b>Cadre d'emploi :</b> ingénieur</p>
<p><b>Conditions d'exercice du poste</b></p> <p><b>Moyens matériels :</b>  Bureautiques et informatiques  <b>Horaires de travail :</b>  Rythme de travail souple, déplacements possibles  <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b>  Disponibilité ; temps partagé</p>

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Mettre à jour et développer le système d'évaluation	<p>Identifier les indicateurs pertinents de la mise en œuvre du S.A.G.E. et du contrat territorial</p> <p>Concevoir la base de données, acquérir les données et les intégrer</p> <p>Formaliser les échanges de données avec les partenaires</p> <p>Développer et gérer la base de données</p> <p>Réaliser des outils d'aide à la décision</p> <p>Engager des partenariats avec des utilisateurs potentiels</p> <p>Veille sur les autres systèmes d'évaluation ou autres programmes</p> <p>Analyse de la pertinence du système</p>
Traiter et exploiter l'information	<p>Réaliser des diagnostics thématiques ou généraux</p> <p>Assurer l'évaluation des contrats financiers portés par la C.L.E. et le Syndicat</p> <p>Faire des tableaux de bords</p> <p>Cartographier</p> <p>Collaborer étroitement avec l'agent en charge du SIG</p> <p>Exploiter l'open data pour la mise à disposition des données géographiques utiles pour la gestion de l'eau</p>
Conduire les études de transferts des pollutions sur les sous-bassins et mettre en œuvre les programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire les projets</li> <li>- marchés publics</li> <li>- assurer les relations entre le prestataire, les partenaires et les acteurs locaux</li> <li>- animer les comités de pilotage</li> </ul>
Conduire les opérations pour la promotion du complexe bocager et pour les plantations de haies et de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser la concertation</li> <li>- préparer et mettre en œuvre les programmes d'actions</li> <li>- assurer la communication et la sensibilisation</li> </ul>
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Participer aux travaux de la cellule d'animation de la C.L.E.	<p>Préparer des documents</p> <p>Participer aux réunions</p> <p>Communiquer</p>
Participer à la mise en œuvre d'autres actions du CTeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à la mise en œuvre des projets</li> <li>- être force de proposition sur le déroulement du programme d'actions</li> </ul>

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste**

Poste à temps complet

Evaluation	0,30 équivalents temps plein
Bocage	0,50 équivalents temps plein
Transferts sur un sous-bassin	0,20 équivalents temps plein

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>
<p style="text-align: center;">INGÉNIEURE QUALITÉ DE L'EAU ET GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE</p> <p><b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b>  <b>Famille :</b> services techniques et environnementaux / ingénierie écologique  <b>Fiche n° :</b> 167 - E1A/03 - chargée d'études environnement</p> <p><b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon – pôle qualité et gestion quantitative</p>
<b>Finalité du poste</b>
<p>Elaboration, suivi et mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité de l'eau (lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles) et de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Oudon</p>
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
<p>Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon.          Responsable du suivi du travail de l'animateur de bassin versant.</p>
<b>Relations fonctionnelles</b>
<p>Echanges permanents avec des élus et les collaborateurs          Relations avec les partenaires techniques et financiers          Représentation de la collectivité          Contacts avec les populations</p>
<b>Profil – conditions d'accès</b>
<p>Connaissance large des domaines de l'eau et de la gestion intégrée de l'eau          Ingénieur agronome</p>
<b>Cadre statutaire</b>
<p><b>Catégorie :</b> A  <b>Filière :</b> technique  <b>Cadre d'emploi :</b> ingénieur</p>
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<p><b>Moyens matériels :</b>          Bureautiques et informatiques ; véhicule de service  <b>Horaires de travail :</b>          Rythme de travail souple, déplacements  <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b>          Disponibilité</p>

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Coordonner la mise en œuvre du contrat territorial « eau » multithématique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter la mise en œuvre du contrat</li> <li>- Mettre en place l'approche multithématique</li> <li>- Suivre et évaluer le contrat</li> </ul>
Superviser et mettre en œuvre le programme d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau, de gestion quantitative et sur les transferts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer le programme et le contrat</li> <li>- être force de proposition</li> <li>- Organiser des réunions de concertation</li> <li>- Assurer les relations avec les partenaires techniques et financiers</li> <li>- Assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions</li> <li>- Concerter, informer et communiquer</li> <li>- superviser le travail de l'animateur de bassin versant</li> <li>- collaborer avec le pôle milieux aquatiques et les prestataires</li> </ul>
Suivre et assurer la cohérence des démarches entreprises à différentes échelles dans le domaine de la réduction des pollutions diffuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre et être relais des démarches départementales et régionales (Phyt'Eau Propres 53, groupe de travail Phosphore, CREPEPP...)</li> <li>- Participer à la concertation (réunion du comité de pilotage à vocation agricole et de groupes thématiques...)</li> </ul>
Animer les comités de pilotages et participer aux bureaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer les réunions, les interventions, les comptes rendus</li> <li>- répondre aux sollicitations des élus</li> <li>- mettre à jour l'extranet</li> </ul>
Mettre en œuvre le plan d'actions sur les aires d'alimentation des captages souterrains et animation locale liée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- marchés publics</li> <li>- assurer les relations entre le prestataire, les partenaires et les acteurs locaux</li> <li>- animer les comités de suivi</li> <li>- organiser la concertation</li> <li>- mettre en œuvre le programme d'actions sur les aires des captages souterrains</li> </ul>
Développer la compétence « bocage »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le lien avec les CC</li> <li>- Organiser la compétence à l'échelle du BV</li> <li>- Monter les dossiers de subventions et marchés publics</li> <li>- Organiser et suivre les prestations</li> </ul>
Participer aux travaux de la cellule d'animation de la C.L.E. dans le domaine de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner les dossiers « pollutions diffuses » soumis pour avis</li> <li>- être force de proposition</li> </ul>

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste - Poste à temps complet**

Ingénierie qualité de l'eau et gestion quantitative	0,50 équivalent temps plein
Coordination du CT eau	0,50 équivalents temps plein

## FICHE DE POSTE

### Intitulé du poste

ANIMATRICE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

**Référence répertoire des métiers CNFPT :**

**Famille :** services techniques et environnementaux / ingénierie écologique  
**Fiche n° :** 167 - E1A/03 - chargée d'études environnement

**Direction/Service de rattachement :** Syndicat du bassin de l'Oudon – Commission Locale de l'Eau

### Finalité du poste

Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assure le pilotage de l'élaboration, de la révision, de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

### Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité

Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon

### Relations fonctionnelles

Relations avec les collaborateurs  
 Relations avec les entreprises et les partenaires institutionnels  
 Echanges avec les élus locaux et les usagers de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon

### Profil – conditions d'accès

Maîtrise du fonctionnement des milieux aquatiques  
 Maîtrise des outils informatiques bureautiques  
 Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral

### Cadre statutaire

**Catégorie :** A  
**Filière :** Technique  
**Cadre d'emploi :** Ingénieur principal

### Conditions d'exercice du poste

**Moyens matériels :**  
 Bureautiques et informatiques  
**Horaires de travail :**  
 Souples  
**Contraintes éventuelles liées au poste :**  
 disponibilité

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Animer et coordonner la Commission Locale de l'Eau	Collaborer étroitement avec l'exécutif Organiser les réunions de travail, de bureau, plénières Assurer la réalisation des missions fixées par la C.L.E. et les suivre Concierter Elaborer le budget
Suivre et faciliter la mise en œuvre du S.A.G.E.	Mettre en relation les acteurs Trouver les sources de financements Contractualiser
Conduire ou participer aux contrats pour la mise en œuvre du S.A.G.E.	Collaborer avec les maîtres d'ouvrage sur l'élaboration des contrats territoriaux et leur suivi Elaborer le C.R.B.V. et assurer son suivi technique et financier
Participer à l'évaluation du S.A.G.E.	Assurer la cohérence du travail de la chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. avec les attentes de la C.L.E.
Préserver la cohérence de bassin versant	Coordonner les différentes structures sur le bassin Mettre en relation les acteurs
Communiquer et informer	Conduire les plans de communication Réaliser les outils de communication Adapter les messages aux différents publics Conduire le site internet <a href="http://www.bvoudon.fr">www.bvoudon.fr</a>
Réviser le S.A.G.E.	Conduire les études nécessaires à la révision du S.A.G.E. Organiser les travaux de la C.L.E. pour la révision du S.A.G.E.
Conduire ou mener les études nécessaires sur le bassin versant de l'Oudon	Elaborer les cahiers des charges Monter et suivre les marchés publics Monter les dossiers de demandes de subventions Animer les comités de pilotages Assurer le suivi des études Mettre en œuvre les décisions prises
Analyser les dossiers remis pour avis	Lecture et compréhension des dossiers Formulation d'avis pour présentation au bureau puis, le cas échéant, à la C.L.E.
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>

#### Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste

Poste à temps partagé avec la Direction du Syndicat du bassin de l'Oudon

Animation de la C.L.E.	0,70 équivalents temps pleins
------------------------	-------------------------------

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>
<p style="text-align: center;">TECHNICIENNE PRÉVENTION DES INONDATIONS ET GESTION QUANTITATIVE</p> <p><b>Référence répertoire des métiers CNFPT :</b>  <b>Famille :</b> services techniques et environnementaux / ingénierie écologique  <b>Fiche n° :</b> 167 - E1A/03 - chargée d'études environnement</p> <p><b>Direction/Service de rattachement :</b> Syndicat du bassin de l'Oudon – pôle qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource</p>
<b>Finalité du poste</b>
<p>Assurer la responsabilité technique, administrative et budgétaire des opérations menées dans le cadre du programme de lutte contre les inondations. Gérer les ouvrages créés pour lutter contre les inondations.</p> <p>Assurer les missions de gestion quantitative de la ressource dans le cadre du contrat territorial « eau » multithématique</p>
<b>Relations hiérarchiques – place dans l'organisation de la collectivité</b>
<p>Sous l'autorité de la directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon            En collaboration avec la responsable du pôle qualité et gestion quantitative</p>
<b>Relations fonctionnelles</b>
<p>Relations avec les collaborateurs            Relations avec les entreprises            Echanges avec les élus locaux et des citoyens</p>
<b>Profil – conditions d'accès</b>
<p>Maîtrise de l'hydraulique et du fonctionnement des milieux aquatiques            Connaissance en génie civil            Maîtrise des outils informatiques bureautiques et techniques            Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral</p>
<b>Cadre statutaire</b>
<p><b>Catégorie :</b> B  <b>Filière :</b> Technique  <b>Cadre d'emploi :</b> Technicien territorial principal 1<sup>er</sup> classe</p>
<b>Conditions d'exercice du poste</b>
<p><b>Moyens matériels :</b>            Bureautiques et informatiques ; logiciels de gestion des ouvrages ; matériels de sécurité  <b>Horaires de travail :</b>            Souples  <b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b>            Astreinte occasionnelle en période hivernale fin de semaine et jours fériés</p>

<b>Missions principales</b>	<b>Tâches</b>
Assurer la mise en œuvre du programme de lutte contre les inondations	Accompagner, vérifier et amender le travail des prestataires Mener les marchés publics Mener les dossiers fonciers Mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'avancement des opérations (arrêtés, autorisations, conditions...)
Etablir les consignes de gestion des ouvrages existants et nouvellement créés pour la lutte contre les inondations, en assurer la gestion et la maintenance	Mener la concertation pour fixer des consignes de gestion Gérer les ouvrages de retenue Coordonner la surveillance des ouvrages durant les périodes de crise Etablir et mettre en œuvre les moyens de maintenance Faire les retours d'expériences <i>Astreinte les fins de semaine et jours fériés possible en période hivernale</i>
Assurer la conduite d'opérations de lutte contre les inondations et de réduction de la vulnérabilité	Montage, études, maîtrise d'œuvre, travaux, dossiers réglementaires... Apporter des conseils techniques
Assurer la conduite d'opérations de gestion quantitative de la ressource	Montage, études, maîtrise d'œuvre, travaux, dossiers réglementaires... Apporter des conseils techniques
Mener la concertation	Contacteur Informer Concerter Élus, associations, riverains, inondés
Accompagner les décisions des élus	Mener les marchés publics Préparer et présenter les dossiers techniques aux élus Les conseiller Remplacer en cas de besoin la Directrice
Assurer une veille technique (inondations, eaux pluviales,...) et retours d'expériences	Suivre les nouveautés et les diffuser Suivre les projets menés sur le territoire
<b>Missions ponctuelles</b>	<b>Tâches</b>
Représenter le syndicat	Répondre aux éventuelles sollicitations

**Répartition du temps de travail pour l'agent dans le cadre de la présente fiche de poste**  
Poste à temps complet

Technicienne prévention des inondations	0,60 équivalents temps plein
Technicienne gestion quantitative de la ressource	0,40 équivalents temps plein